

Bonnes pratiques réglementaires pour améliorer les mesures SPS: Guide pratique



Les constatations, interprétations et conclusions figurant dans le présent document sont exclusivement celles de l'auteur. Elles ne représentent pas nécessairement les vues du STDF ni de l'un quelconque de ses organismes partenaires ou donateurs.

Remerciements

Plusieurs partenaires du STDF et d'autres acteurs du partenariat mondial du STDF ont contribué à l'élaboration du présent guide, en participant au groupe du STDF d'examen des BRP par les pairs et/ou en communiquant des observations et des informations en retour lors de l'étape de planification et de rédaction. Les compétences et les contributions des personnes ci-après dans le groupe d'examen par les pairs ont été inestimables: Gracia Brisco (Codex/FAO), Karen Bucher (OIE), Eleonora Dupouy (FAO), Noelia Garcia-Nebra (ISO), Arti Gobind-Daswani (OMC), Hyunjin Kim (OMS), Marianna Karttunen (OCDE), Erich Kieck (ISO), Peter Ladegaard (Groupe de la Banque mondiale), Kelly McCormick (FDA des États-Unis), Kateryna Onul (IFC), Yanet Rodriguez (Département de l'agriculture des États-Unis), Camilla Saffiro (OCDE), Melvin Spreij (STDF/OMC), Erik Wijkstrom (OMC) et Christiane Wolff (OMC). Nous remercions également les personnes ci-après pour leurs précieuses contributions: Carmen Bullon (FAO), Sarah Brunel (IPPC/FAO), Céline Kauffmann (OCDE), Mary Kenny (FAO), Brent Larson (IPPC/FAO), Markus Lipp (FAO) et Shane Sela (Groupe de la Banque mondiale).

Le STDF remercie par ailleurs les fonctionnaires gouvernementaux ci-après qui ont aimablement révisé le guide et formulé des suggestions: Arnel D. Abanto (Development Academy, Philippines), Adelina D. Alvarez (Development Academy, Philippines), Carmela Castillo (Direction de la sécurité sanitaire des aliments, Panama), Efraín Arango Ccente (Direction des affaires phytosanitaires, Pérou), Christian S. Eparwa (Development Academy, Philippines), Gbemenou Joselin Benoit Gnonlonfin (responsable des questions SPS de la CEDEAO), Juliet Goldsmith (Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments, Jamaïque), Reuel R. Hermoso (Development Academy, Philippines), Muhammad Ilyas (Département de la quarantaine animale, Pakistan), Mary Grace Mandigma (Bureau des normes de l'agriculture et de la pêche, Philippines), Marbida L. Marbida (Development Academy, Philippines), Alpha Mateo-Lanuza (Bureau des normes de l'agriculture et de la pêche, Philippines), Roxana Vera Muñoz (Service de l'agriculture et de l'élevage, Chili), Lea S. Peralta (Development Academy, Philippines), Monica D. Saliendres (Development Academy, Philippines), Kamal Shahryar (consultant national de la BAsD pour les questions SPS, Pakistan), Sohail Shahzad (Département de la protection des végétaux, Pakistan) et Laurence Michael B. Tibon (Development Academy, Philippines).

Enfin, le STDF reconnaît les travaux de fond d'Ambra Gobena (consultante du STDF), qui a effectué des recherches de base sur les mesures SPS et les BPR et a conceptualisé et élaboré le projet de texte préliminaire. Camille Fléchet (OMC) a procédé à la rédaction du document final, avec le concours de Carmina Baez (OMC) et les orientations de Marlynn Hopper, au Secrétariat du STDF.

Table des matières

Remerciements	3
Le guide des BPR en bref	8
Introduction	10
1 BPR dans le domaine SPS: par où commencer?	14
2 Comment utiliser les BPR lors de la conception, de l'élaboration et de l'examen des mesures SPS	22
2.1 Faire le bilan des mesures SPS existantes	27
2.1.1 Les grands traits d'un bilan	27
2.1.2 Étapes essentielles pour faire le bilan des mesures SPS	28
2.2 Programme réglementaire tourné vers l'avenir	33
2.2.1 Les grands traits du programme réglementaire tourné vers l'avenir	33
2.2.2 Comment élaborer, publier et suivre un programme réglementaire tourné vers l'avenir	34
2.3 Évaluation de l'impact réglementaire (EIR)	36
2.3.1 Les grands traits d'une EIR	36
2.3.2 Étapes essentielles des EIR	40
2.4 Suivi de la mise en œuvre et évaluation	48
2.4.1 Les grands traits du suivi et de l'évaluation	48
2.4.2 Étapes essentielles des procédures de suivi et d'évaluation	50
2.5 Transparence et mobilisation des parties prenantes	52
2.5.1 Les grands traits de la transparence et de la mobilisation des parties prenantes	52
2.5.2 Outils de transparence	55
2.5.3 Pleins feux sur les consultations	60
2.6 Mécanismes de coordination et de coopération	64
2.6.1 Coordination et coopération au niveau national	64
2.6.2 Coopération internationale dans le domaine de la réglementation (coopération bilatérale, régionale et multilatérale)	65
Annexe 1: Acronymes	70
Annexe 2: Explication des termes clés	71
Annexe 3: Sélection de ressources	73
Annexe 4: BPR et accord SPS de l'OMC	74

ENCADRÉS

Encadré 1. Mesures SPS	12
Encadré 2. Les BPR et l'Accord SPS de l'OMC	12
Encadré 3. Que sont les BPR?	15
Encadré 4. Comment les BPR peuvent-elles aider les responsables SPS?	16
Encadré 5. Étude de cas Pluto: Quelles sont les BPR adaptées aux besoins de Pluto?	17
Encadré 6. Utiliser les BPR pour contribuer à intégrer les notions de genre dans les mesures SPS	26
Encadré 7. Comment les bilans peuvent ils aider les responsables SPS?	27
Encadré 8. Recenser les performances dans le domaine SPS et les besoins en capacités	30
Encadré 9. Étude de cas Pluto: Examen du système de permis d'importation SPS de Pluto	31
Encadré 10. Étude de cas Pluto: Simplification du cadre réglementaire phytosanitaire de Pluto	31
Encadré 11. Comment un programme réglementaire peut il aider les responsables SPS?	33
Encadré 12. Cadre P-IMA du STDF – Établissement de priorités en matière d'investissements dans le domaine SPS pour l'accès aux marchés	34
Encadré 13. EIR et évaluations des risques SPS	37
Encadré 14. Comment les EIR peuvent elles aider les responsables SPS?	38
Encadré 15. Ma mesure SPS est elle compatible avec l'Accord SPS de l'OMC? Une liste de questions clefs pour les responsables SPS	44
Encadré 16. Rapport sur les EIR	45
Encadré 17. Étude de cas Pluto: Délivrance de licences aux entreprises du secteur alimentaire – étapes de l'EIR	46
Encadré 18. Quelles dispositions relatives au suivi et à l'évaluation figurent dans les normes internationales? Quelques exemples	49
Encadré 19. Étude de cas Pluto: Suivre et évaluer l'efficacité des déclarations pour les urgences zoosanitaires	50
Encadré 20. Transparence dans l'Accord SPS de l'OMC	52
Encadré 21. Quelles dispositions relatives à la transparence figurent dans les normes internationales? Quelques exemples	54
Encadré 22. Principes essentiels des consultations	60
Encadré 23. Étude de cas Pluto: Fixer des points d'entrée désignés pour les végétaux	62
Encadré 24. Suivre l'utilisation des normes internationales	66

POINTS FORTS: EXPÉRIENCES DES PAYS

Point fort 1. Simplification et facilitation des échanges	18
Point fort 2. Attention accordée aux BPR dans les efforts de coopération entre l'Afrique de l'Est et les États Unis	19
Point fort 3. L'organisme de surveillance du Mexique et les BPR	20
Point fort 4. DEP du STDF: BPR dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche aux Philippines	21
Point fort 5. Élaboration des mesures SPS en Bolivie	24
Point fort 6. Cartographie de la réglementation aux Philippines	28
Point fort 7. Bilan du cadre réglementaire régissant l'industrie alimentaire en Roumanie	32
Point fort 8. Les programmes réglementaires prospectifs en Malaisie	35
Point fort 9. Diffusion de renseignements concernant les programmes prospectifs au Mexique	35
Point fort 10. EIR et législation de l'UE sur la santé animale	47
Point fort 11. Utilisation des outils de suivi et d'évaluation par les pays	49
Point fort 12. Guides nationaux et régionaux de gestion des notifications SPS – données d'expérience du Chili	55
Point fort 13. Promotion et mise en service d'ePing en Ouganda	56
Point fort 14. Transparence aux Philippines	57
Point fort 15. Portail pour le commerce de la République démocratique populaire Lao	58
Point fort 16. Regulations.gov aux États Unis	59
Point fort 17. Consultations en Thaïlande	63
Point fort 18. Système en ligne central de la Corée	65
Point fort 19. Réseau d'acteurs de la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les pays de la CEDEAO	67
Point fort 20. Mesures de coordination bilatérales et régionales – données d'expérience du Pérou	68
Point fort 21. Accord de libre échange Chili-Thaïlande – coopération dans le domaine SPS	68



Le guide des BPR en bref

Pourquoi un guide sur les bonnes pratiques réglementaires dans le domaine SPS?

Tous les pays appliquent des mesures SPS pour faire en sorte que les produits alimentaires soient sans danger pour les consommateurs et pour empêcher la dissémination des parasites ou des maladies parmi les animaux et les végétaux. Les bonnes pratiques réglementaires (BPR) sont des procédures et des outils qui contribuent à améliorer la qualité et l'efficacité des mesures SPS de sorte qu'elles permettent d'obtenir le ou les résultats stratégiques attendus. Le présent guide a pour but d'aider les organismes de réglementation SPS des pays en développement à utiliser les BPR pour améliorer les mesures SPS et faciliter un commerce sûr.

A qui s'adresse ce guide?

Le guide s'adresse aux fonctionnaires gouvernementaux responsables de l'élaboration, de la supervision ou de la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires dans les pays en développement. Il s'adresse aussi aux fonctionnaires des ministères, des organes législatifs, des organismes de surveillance chargés des BPR et aux autres parties prenantes qui soutiennent l'élaboration, l'examen ou la mise en œuvre des mesures SPS.

Pourquoi les BPR sont-elles importantes pour les autorités SPS?

Les BPR offrent des outils et procédures pratiques pour améliorer les mesures SPS et faire en sorte qu'elles soient adaptées aux objectifs recherchés. Les BPR contribuent à ce que les mesures SPS facilitent les échanges tout en garantissant une protection sanitaire adéquate et en renforçant la conformité avec les normes internationales (Codex, CIPV et OIE) et les prescriptions SPS, conformément à l'Accord SPS de l'OMC.

Les BPR: quels avantages pour les secteurs public et privé?

- Des mesures SPS mieux conçues, fondées sur des normes internationales.
- Une meilleure compréhension des mesures SPS et une conformité accrue avec ces mesures.

- Une diminution des coûts et de la charge administrative des mesures SPS.
- Une confiance accrue du secteur privé et des consommateurs envers les processus réglementaires.
- Une confiance accrue des partenaires commerciaux et des investisseurs.

Quels sont les différents types de BPR?

- *Des outils permettant de faire le point sur les mesures SPS pour vérifier si les nouvelles mesures SPS et les mesures SPS révisées sont requises et pour veiller à ce que ces mesures s'inscrivent bien dans le cadre réglementaire général, ne font pas double emploi et ne contredisent pas des mesures SPS existantes.*
- *Des programmes réglementaires prospectifs pour planifier les mesures, attribuer les ressources là où elles sont nécessaires et relier les mesures nouvelles/ révisées à des initiatives de plus grande ampleur.*
- *Des évaluations de l'impact réglementaire (EIR) pour évaluer les solutions réglementaires et non réglementaires par le biais d'une analyse quantitative et qualitative solide et pour choisir l'option qui dégage le plus grand avantage net.*
- *Des mécanismes de coordination et de coopération pour encourager des réponses multisectorielles face aux risques SPS à l'appui de l'approche "Une seule santé", considérer les répercussions des mesures SPS au-delà des frontières nationales, garantir le contrôle de la qualité des processus réglementaires, fonder les mesures SPS sur les normes internationales SPS pertinentes, et tenir compte des obligations et normes SPS régionales pertinentes.*
- *La transparence et la mobilisation des parties prenantes pour promouvoir la confiance envers les processus réglementaires SPS, améliorer la compréhension des mesures SPS et la conformité avec ces mesures et veiller à ce que les mesures SPS reflètent de manière adéquate le contexte et les besoins particuliers.*
- *Le suivi et l'évaluation pour suivre la mise en œuvre des mesures SPS et leurs résultats, évaluer leur efficacité et leur efficacité et apporter des ajustements si nécessaire.*

Quelles BPR adopter?

Divers outils et processus relatifs aux BPR peuvent être utilisés, en fonction du contexte national et des ressources disponibles.

<p>Les mesures SPS en vigueur sont-elles adéquates?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des mesures SPS existantes sur la base des normes internationales • Transparence, mobilisation des parties prenantes • Coopération entre organismes • Coopération internationale dans le domaine de la réglementation
<p>Comment planifier les changements de la réglementation SPS?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme réglementaire tourné vers l'avenir • Transparence, mobilisation des parties prenantes • Coopération entre organismes
<p>Quelles sont les options en matière de réglementation SPS?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • EIR • Normes internationales • Transparence, mobilisation des parties prenantes • Coopération entre organismes • Coopération internationale dans le domaine de la réglementation
<p>Comment élaborer de nouvelles mesures SPS?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan et EIR • Transparence, mobilisation des parties prenantes, diffusion de l'information
<p>La mesure SPS nouvelle ou révisée permet-elle d'atteindre l'objectif recherché?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et évaluation • Transparence, mobilisation des parties prenantes • Normes internationales • Coopération internationale dans le domaine de la réglementation • Coopération entre organismes

Comment pouvez-vous utiliser ce guide?

1

Pour découvrir ce que sont les BPR et de quelle façon elles peuvent être utilisées pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des mesures SPS et faciliter un commerce sûr.

2

Pour comprendre de quelle manière les BPR ont pu être appliquées dans le domaine SPS, ainsi que les résultats et expériences en la matière.

3

Pour choisir les BPR susceptibles de répondre à vos besoins et suivre les étapes pour déployer ces pratiques.

4

Pour trouver des liens vers d'autres ressources, outils et manuels utiles.

Introduction

Les bonnes pratiques réglementaires (BPR) sont des procédures, systèmes, outils et méthodes reconnus à l'échelle internationale et utilisés pour améliorer la qualité des mesures réglementaires et faire en sorte que les résultats en matière réglementation soient efficaces, transparents, inclusifs et durables. Les BPR contribuent à améliorer l'élaboration des politiques publiques en permettant de prendre correctement en considération les éventuelles répercussions commerciales, économiques, sanitaires et autres des réglementations. Les BPR veillent à ce que les réglementations soient adaptées à leurs objectifs, qu'elles n'imposent pas des coûts ou une charge administrative non nécessaires et qu'elles soient plus facilement appliquées. Outre l'amélioration des décisions, les BPR encouragent la bonne gouvernance et peuvent renforcer la confiance du public, ainsi que la confiance des investisseurs et des partenaires commerciaux à long terme.



Les BPR peuvent améliorer et renforcer la conception, le développement et le réexamen des mesures SPS. En résumé, les responsables SPS peuvent s'appuyer sur les BPR pour choisir la mesure SPS la plus appropriée afin que l'objectif ou les objectifs attendus soient réalisés. Les BPR ne sont pas des prescriptions de fond supplémentaires. Elles offrent des outils fondés sur des processus pour veiller à ce que les mesures SPS soient adaptées aux objectifs, de sorte qu'elles protègent la vie ou la santé des personnes ou des animaux ou préservent les végétaux sans créer d'obstacles non nécessaires au commerce.

Avoir recours aux BPR améliore la conformité avec l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS de l'OMC)¹, garantissant un meilleur alignement sur les normes internationales en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé des animaux et de préservation des végétaux (voir l'encadré 2). Les BPR sont aussi pertinentes pour d'autres accords commerciaux internationaux et régionaux, ceux-ci comprenant de plus en plus souvent des BPR spécifiques sous forme d'obligations SPS contraignantes.²

Il n'existe aucun modèle unique et idéal de mise en œuvre de BPR que les pays pourraient reproduire. Les BPR incorporent la coordination interne de la réglementation (approche englobant l'ensemble des pouvoirs publics), la coopération réglementaire internationale, des consultations et d'autres formes de participation des parties prenantes, des mécanismes pour faire le point sur les mesures réglementaires existantes, des programmes réglementaires prospectifs, des évaluations de l'impact réglementaire (EIR) et des outils de suivi ou d'évaluation.

¹ L'Accord SPS de l'OMC énonce les règles et disciplines fondamentales relatives aux mesures SPS. Il vise à assurer un équilibre entre le droit des Membres de l'OMC de mettre en œuvre des politiques légitimes de protection sanitaire et l'objectif consistant à permettre une circulation fluide des marchandises d'un pays à l'autre sans restrictions inutiles.

² Par exemple, par le biais de prescriptions en matière de transparence ou de consultation. Voir Kauffmann, C. et C. Saffirio (2021), "Good regulatory practices and co-operation in trade agreements: A historical perspective and stocktaking", *OECD Regulatory Policy Working Papers*, n° 14, Éditions OCDE, Paris.

ENCADRÉ 1.**Mesures SPS**

À l'OMC, les mesures sanitaires (santé des personnes et des animaux) et phytosanitaires (préservation des végétaux) font référence aux mesures dont l'objectif est de protéger:

- la santé des personnes ou des animaux contre les risques alimentaires;
- la santé des personnes contre des maladies transmises par les plantes ou les animaux;
- les animaux et les végétaux contre les parasites ou les maladies; ou
- le territoire d'un pays contre les dommages causés par un parasite.

Les mesures SPS comprennent toutes lois, tous décrets, toutes réglementations, toutes prescriptions et toutes procédures pertinents, y compris, entre autres choses, les critères relatifs au produit final; les procédés et méthodes de production; les procédures d'essai, d'inspection, de certification et d'homologation; les régimes de quarantaine, y compris les prescriptions pertinentes liées au transport d'animaux ou de végétaux ou aux matières nécessaires à leur survie pendant le transport; les dispositions relatives aux méthodes statistiques, procédures d'échantillonnage et méthodes d'évaluation des risques pertinentes; et les prescriptions en matière d'emballage et d'étiquetage directement liées à l'innocuité des produits alimentaires.

Les mesures SPS portent généralement sur:

- les additifs, les contaminants, les substances toxiques ou les résidus de produits vétérinaires ou de pesticides dans les produits alimentaires ou les boissons;
- la certification: innocuité des produits alimentaires, santé des animaux ou préservation des végétaux;
- les méthodes de traitement ayant des conséquences sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires;
- les prescriptions en matière d'étiquetage directement liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires;
- la quarantaine phytosanitaire/zoosanitaire;
- la déclaration de zones exemptes de parasites ou de maladies;
- la lutte contre la dissémination de maladies ou de parasites dans un pays;
- d'autres prescriptions sanitaires applicables aux importations, par exemple les palettes importées utilisées pour le transport des animaux.

Source: La série des Accords de l'OMC, Mesures sanitaires et phytosanitaires.

ENCADRÉ 2.**Les BPR et l'Accord SPS de l'OMC**

Dans l'Accord SPS, l'OMC définit les droits et responsabilités des Membres en ce qui concerne les mesures relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la préservation des végétaux et à la santé des animaux qui ont une incidence sur le commerce. Cet accord promeut le recours aux BPR par le biais de mécanismes pour la coopération en matière de réglementation, tels que l'harmonisation, en encourageant vivement les Membres de l'OMC à fonder leurs mesures SPS sur les normes internationales pertinentes. Ces normes internationales sont les normes de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius (Codex) pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour la santé des animaux et les zoonoses, et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour la préservation des végétaux. L'Accord SPS de l'OMC promeut aussi les BPR au moyen des prescriptions en matière de transparence et de notification, notamment l'obligation de notifier les mesures projetées et de ménager la possibilité de formuler des observations.

Voir l'annexe 4 sur la manière dont les BPR soutiennent des disciplines essentielles de l'Accord SPS de l'OMC.



Bien qu'il existe de nombreuses études sur les BPR, un manuel sur les BPR dans le contexte SPS faisait défaut. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) a élaboré le présent guide pour combler ce vide, dans le cadre de ses travaux liés à la [Stratégie du STDF pour 2020-2024](#). S'inspirant des compétences techniques des membres du STDF, les travaux du STDF liés à la connaissance visent à identifier et à promouvoir les bonnes pratiques pour influencer et soutenir le renforcement des capacités SPS et favoriser un commerce sûr.

Le Guide s'appuie sur les expériences de plusieurs pays développés et en développement et sur les travaux des partenaires du STDF (y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Groupe de la Banque Mondiale) ainsi que d'autres parties prenantes, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Le Guide se destine avant tout aux responsables SPS au niveau national dans les pays en développement, spécifiquement aux fonctionnaires chargés d'élaborer, de superviser et/ou de mettre en œuvre des mesures relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé des animaux ou à la préservation des végétaux qui sont pertinentes pour le commerce. Il constitue un manuel pour apprendre à utiliser les BPR lors de la conception, de l'élaboration et de l'examen des mesures SPS. Il peut aussi être utilisé dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre des projets de renforcement des capacités au niveau national ou régional, avec le soutien du STDF³ ou d'autres partenaires.

Le présent guide offre des conseils pratiques sur les points suivants:

- par où commencer avec les BPR dans le contexte SPS, même lorsque les ressources sont limitées;
- des suggestions par étapes pour les responsables SPS pour l'utilisation des BPR pendant la conception, l'élaboration et l'examen des mesures SPS; et
- où trouver les ressources essentielles pour aider à la mise en œuvre des BPR.

Des exemples concrets de l'utilisation des BPR dans des pays développés et en développement sont utilisés tout au long du Guide. De plus, une étude de cas dans un pays en développement fictif (Pluto) illustre comment les BPR peuvent être utiles dans le domaine SPS. Cette étude de cas offre une simple illustration du contexte, des difficultés et des problèmes auxquels les responsables SPS sont confrontés dans de nombreux pays en développement.

Le présent guide est complété par une liste d'acronymes (annexe 1), une explication des termes clés utilisés dans le guide (annexe 2), une liste de ressources utiles sur les BPR (annexe 3), ainsi que des détails supplémentaires sur la manière dont les BPR soutiennent les disciplines fondamentales de l'Accord SPS de l'OMC (annexe 4).

1

La partie 1 donne des indications pour bien démarrer avec les BPR dans le domaine SPS. Elle met en évidence les avantages qu'il y a à utiliser les BPR et propose une approche par étapes en fonction du contexte du pays. L'objectif est d'aider les responsables SPS à comprendre comment les BPR peuvent améliorer leurs processus réglementaires et leur permettre d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine SPS.

2

La partie 2 donne des renseignements pratiques sur la manière dont les principales BPR fonctionnent dans le contexte SPS, sur la manière dont elles peuvent être ajustées en fonction des contraintes de capacités et de ressources et orientations supplémentaires disponibles pour accroître leur utilisation. Cette seconde partie inclut une feuille de route qui vise à aider les responsables SPS à s'y retrouver dans l'utilisation des BPR dans le domaine SPS (schéma 3) et se concentre sur certaines BPR, avec des suggestions par étapes sur la manière de les utiliser.

³ De plus amples renseignements sur l'accès aux possibilités de financement du STDF sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.standardsfacility.org/fr/financement>.

1 BPR dans le domaine SPS: par où commencer?

Les responsables SPS des pays en développement peuvent suivre certaines étapes clés pour commencer à utiliser les BPR ou parfaire leur utilisation des BPR (schéma 1). Le point de départ proposé consiste à comprendre la valeur ajoutée des BPR dans le contexte SPS. Ensuite, le cadre existant peut être évalué pour identifier les BPR que les responsables SPS pourraient être tenus d'utiliser ou encouragés à utiliser. Cette évaluation permettrait aux responsables SPS de déterminer la meilleure façon de déployer les BPR et de sensibiliser leurs gouvernements et les parties prenantes du secteur privé afin de garantir, au fur et à mesure, la bonne mise en œuvre des BPR.



Schéma 1. BPR dans le domaine SPS: par où commencer?



ENCADRÉ 3.

Que sont les BPR?

Les bonnes pratiques réglementaires (BPR) sont des procédures, systèmes, outils et méthodes reconnus à l'échelle internationale et utilisés pour améliorer la qualité des mesures réglementaires et faire en sorte que les résultats en matière réglementation soient efficaces, transparents, inclusifs et durables. Les BPR garantissent que les réglementations sont adaptées et correspondent aux objectifs recherchés.

Des termes très différents peuvent être utilisés pour désigner les BPR: principes réglementaires, qualité réglementaire, meilleure réglementation, réglementation intelligente, réduction des formalités administratives, amélioration de la réglementation, simplification de la réglementation, etc.

Les cadres internationaux en matière de BPR incluent:

- [Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires \(2012\)](#)
- [Liste de référence commune APEC-OCDE sur la réforme de la réglementation](#)

1**Comprendre l'aide que peuvent apporter les BPR dans le contexte SPS**

Les BPR améliorent les processus associés à la conception, à l'élaboration et à l'examen des mesures SPS, en dégagant divers avantages pour les gouvernements et le secteur privé. Ces avantages incluent la garantie de voir la mesure SPS adoptée réaliser le ou les objectifs recherchés sans créer d'obstacles non nécessaires au commerce. Les BPR jouent un rôle important dans la promotion de systèmes SPS efficaces et efficaces tout en modérant les coûts. En outre, elles soutiennent généralement une meilleure élaboration des politiques en permettant de prendre dûment en considération divers facteurs lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures SPS. Ces facteurs peuvent être des facteurs commerciaux, économiques ou sanitaires, mais aussi des facteurs environnementaux, sociaux, de genre et autres.

L'utilisation des BPR contribue à un meilleur alignement sur les normes internationales et une conformité accrue avec les dispositions de l'Accord SPS de l'OMC (annexe 4), ce qui aide les pays à apporter des solutions efficaces aux problèmes dans le domaine SPS. Les BPR encouragent par ailleurs la coopération réglementaire internationale en favorisant la transparence, le dialogue et l'harmonisation de mesures SPS fondées sur les normes internationales. Dans le même esprit, les BPR contribuent à mieux aligner les mesures sur les obligations SPS découlant d'accords commerciaux et soutiennent la coopération régionale dans le domaine SPS.

Les BPR encouragent également une plus grande coopération entre secteur public et secteur privé.

La participation appropriée du secteur privé peut contribuer à identifier les questions émergentes, ainsi que les difficultés et possibilités liées aux mesures SPS. Elle favorise aussi une meilleure compréhension des mesures SPS de la part de ceux qui doivent s'y conformer. Impliquer des groupes spécifiques susceptibles d'être affectés par la mesure SPS (comme les micro, petites et moyennes entreprises (MPME)⁴) aide à identifier dès le début les difficultés auxquelles ces groupes sont confrontés. Ces difficultés peuvent alors être résolues lors de la conception ou de la mise en œuvre de la mesure SPS. La charge réglementaire peut être réduite et une meilleure conformité avec la mesure SPS peut être obtenue en identifiant les difficultés le plus tôt possible, en partageant des renseignements et en ajustant les prescriptions SPS ou les efforts de mise en œuvre. Les guichets uniques, les points d'entrée uniques ou les outils numériques permettant d'obtenir des informations ou des autorisations sont des exemples courants de la manière dont la charge réglementaire peut être réduite. Les difficultés liées à l'application des mesures peuvent elles aussi être réduites en ménageant des délais de mise en conformité plus longs et en donnant davantage de temps aux parties prenantes pour s'adapter aux prescriptions SPS ou en offrant à certaines d'entre elles un soutien institutionnel.

Une application adéquate des BPR dans le domaine SPS peut permettre de dégager d'importants avantages supplémentaires, tels que le renforcement de la bonne gouvernance, y compris la transparence et la prévisibilité de la prise de décisions réglementaires et la responsabilité en la matière. Les autres retombées positives importantes comprennent la facilitation d'un commerce sûr et la promotion d'un commerce inclusif. Tout cela peut conduire à une amélioration générale du cadre réglementaire et du climat de l'investissement dans les pays en développement, ce qui peut ensuite dynamiser l'investissement du secteur privé, promouvoir une croissance économique durable et renforcer la lutte contre la pauvreté.

Les facteurs de réussite essentiels pour la mise en œuvre des BPR dans le domaine SPS incluent: obtenir un soutien politique fort, adopter une approche englobant l'ensemble des pouvoirs publics en examinant de quelle façon les BPR sont utilisées dans d'autres secteurs, mobiliser le soutien d'un organisme de surveillance qui peut être responsable des BPR et s'appuyer sur la coopération internationale aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral.

ENCADRÉ 4.

Comment les BPR peuvent-elles aider les responsables SPS?

Choisir la mesure SPS la plus appropriée

Les BPR aident les responsables SPS à évaluer les différentes options pour choisir la mesure SPS la plus appropriée et la moins restrictive pour le commerce.

Comprendre les différentes répercussions (intentionnelles et non intentionnelles) des mesures SPS

Les BPR aident les organismes de réglementation SPS à faire une analyse critique des aspects commerciaux, économiques et sanitaires des mesures SPS, ainsi que des aspects environnementaux, sociaux, de genre et autres, le cas échéant. Par exemple, examiner de quelle façon une mesure SPS peut influencer la valeur ajoutée, les moyens d'existence basés sur l'agriculture ou la participation des femmes aux chaînes de valeur.

Augmenter l'efficacité et l'efficacité des systèmes SPS

Les BPR aident à identifier les doubles emplois et les lacunes dans les cadres réglementaires SPS, et à y remédier, réduisant ainsi la charge administrative des systèmes SPS.

Améliorer la conformité avec les mesures SPS

Les BPR permettent aux parties prenantes des secteurs public et privé de formuler des observations sur les prescriptions SPS, ce qui contribue à une meilleure compréhension et conformité.

Utiliser les normes internationales et s'aligner sur les dispositions internationales dans le domaine SPS

Les BPR favorisent un meilleur alignement sur les normes internationales, renforcent la conformité avec les dispositions de l'Accord SPS de l'OMC (annexe 4) et d'autres accords commerciaux, ainsi que les avantages découlant de ces accords.

Modérer les coûts

Les BPR permettent d'évaluer les coûts associés aux prescriptions SPS et de choisir la mesure SPS la plus économiquement rationnelle. Les BPR aident également à évaluer les risques en amont et à prévoir des stratégies pour y répondre. En encourageant une meilleure conformité avec les mesures SPS, elles contribuent à réduire les coûts de mise en application.

Promouvoir des politiques SPS inclusives et un commerce inclusif

Les BPR permettent de prendre en considération les questions transversales, de tenir compte des intérêts des MPME, des jeunes, des petites exploitants agricoles, des femmes et d'autres groupes.

Renforcer la bonne gouvernance et la coopération interinstitutions

Les BPR contribuent à l'élaboration de politiques fondées sur des données concrètes et rigoureuses, ancrées dans la tradition juridique et le cadre institutionnel nationaux. Cela favorise les synergies entre les mesures SPS et les systèmes et initiatives réglementaires de plus vaste portée, d'un point de vue englobant les pouvoirs publics dans leur ensemble.

⁴ De plus amples renseignements sur la manière dont les BPR peuvent soutenir les MPME figurent dans le document de l'OCDE de 2018. [Good Regulatory Practices to Support Small and Medium Enterprises in Southeast Asia.](#)

ENCADRÉ 5.

Étude de cas Pluto: Quelles sont les BPR adaptées aux besoins de Pluto?

Pluto est un pays à faible revenu confronté à plusieurs difficultés dans le domaine SPS. Le secteur agro alimentaire est important pour le commerce régional, la réduction de la pauvreté et la croissance économique mais les capacités SPS sont faibles. Les autorités SPS ont entendu dire que les BPR pourraient les aider à réformer et simplifier leurs mesures SPS afin d'améliorer la conformité et essaient de déterminer quelles BPR elles pourraient utiliser.

SITUATION/DIFFICULTÉS DE PLUTO

Les organismes responsables des questions SPS aimeraient faire comprendre aux politiques et décideurs l'importance qu'il y a à investir dans des capacités SPS.

Pluto a élaboré et mis en œuvre de nombreuses mesures SPS au fil des ans. Il est difficile de déterminer si toutes ces mesures sont encore nécessaires.

Les responsables SPS à Pluto se préparent à réviser certaines mesures SPS. Ils ne savent pas qui impliquer, car les acteurs des secteurs public et privé sont nombreux et leurs besoins et objectifs sont différents. Les acteurs du secteur privé se plaignent souvent de ne pas savoir quels changements réglementaires sont faits, ni quand.

Certains partenaires de développement de Pluto se concentrent sur les mesures non tarifaires qui affectent les échanges. Les mesures SPS représentent une part importante des mesures non tarifaires de Pluto. Le Bureau du Premier Ministre a demandé à plusieurs organismes SPS de résoudre ce problème, mais ils ne savent pas par où commencer.

Des acteurs essentiels du secteur privé ont soulevé, dans les médias, des questions concernant le manque de transparence du processus réglementaire de Pluto. Il a été indiqué que certaines mesures SPS ne se présentent pas sous la forme de règles écrites et qu'il est difficile de savoir s'il faut s'y conformer.

Le Bureau du Premier Ministre a demandé à certains organismes SPS d'identifier tous les règlements d'application et manuels pertinents se rapportant aux permis d'importation.

Pluto a identifié plusieurs options réglementaires possibles pour faire face à un risque sanitaire donné. Pluto ne sait pas quelle option utiliser, et l'option qui pourrait offrir la meilleure protection sera peut-être trop coûteuse.

Pluto a promis des changements législatifs en lien avec la facilitation des échanges. Il a été demandé à l'organisme SPS chargé des systèmes de contrôle SPS à la frontière d'établir un plan annuel d'examen réglementaire qui indiquera quels instruments réglementaires seront supprimés ou modifiés. L'organisme SPS ne sait pas par où commencer.

Une urgence phytosanitaire a fait naître la nécessité de nouvelles mesures SPS. Il a été demandé à l'Organisation nationale de la protection des végétaux de Pluto de s'assurer que les nouvelles mesures SPS n'auraient pas de répercussions inattendues sur les MPME.

Plusieurs organismes interviennent dans la gestion SPS, ce qui entraîne des chevauchements dans la réglementation. Pluto s'apprête à signer un nouvel accord commercial régional. Tous les organismes chargés de la réglementation dans le domaine SPS ont été priés d'examiner les mesures SPS existantes et de veiller à la cohérence entre organismes SPS.

Des partenaires commerciaux ont protesté à l'OMC que les mesures SPS de Pluto ne sont pas transparentes et qu'elles ne sont pas communiquées avant leur entrée en vigueur.

QUELLES BPR POURRAIENT ÊTRE UTILES?

- Coordination et coopération
- Programme réglementaire tourné vers l'avenir
- Transparence et participation des parties prenantes

- Établissement d'un bilan des mesures SPS
- Suivi et évaluation
- Coordination et coopération

- Programme réglementaire tourné vers l'avenir
- Transparence et participation des parties prenantes
- Coordination et coopération

- Établissement d'un bilan des mesures SPS
- Programme réglementaire tourné vers l'avenir
- Suivi et évaluation
- Transparence et participation des parties prenantes
- Coordination et coopération

- Établissement d'un bilan des mesures SPS
- Transparence et participation des parties prenantes
- Coordination et coopération

- Établissement d'un bilan des mesures SPS
- Coordination et coopération

- EIR
- Transparence et participation des parties prenantes
- Coordination et coopération

- Établissement d'un bilan des mesures SPS
- Programme réglementaire tourné vers l'avenir

- EIR
- Suivi et évaluation
- Transparence et participation des parties prenantes

- Établissement d'un bilan des mesures SPS
- Transparence et participation des parties prenantes
- Coordination et coopération

- Transparence
- Coordination et coopération

2

Identifier le cadre existant pour les BPR

Les responsables SPS devraient avoir une connaissance solide du champ d'application, de la portée et de la qualité des mécanismes BPR utilisés dans leurs pays et de la flexibilité dont ils disposent pour recourir à d'autres BPR. Ils peuvent être tenus d'utiliser, ou être encouragés à utiliser certaines BPR lors de l'élaboration ou de l'examen de mesures SPS en raison de prescriptions légales internes s'appliquant dans tous les domaines ou uniquement dans le domaine SPS. Les BPR peuvent aussi résulter d'obligations internationales dans des accords internationaux, de normes internationales dans le domaine SPS ou des engagements internationaux découlant de l'Accord SPS de l'OMC. Il est utile de comprendre les différentes sources (nationales, bilatérales, régionales et internationales) des BPR et la manière dont elles se complètent. Cela permet en effet d'identifier les options qui s'offrent aux responsables SPS pour adapter les BPR.

Suis-je tenu d'utiliser certaines BPR?

L'utilisation de certaines BPR peut être prescrite par la loi ou autrement exigée, par exemple dans des procédures administratives. Les BPR peuvent être requises au niveau national dans tous les domaines ou spécifiquement dans le domaine SPS. Utiliser certains mécanismes BPR peut aussi être exigé aux termes d'accords commerciaux internationaux

(par exemple les prescriptions en matière de consultation ou de notification). L'utilisation de mécanismes BPR peut aussi résulter d'une pratique ou être simplement encouragée au niveau national, bilatéral, régional ou international. Les responsables SPS devraient d'abord identifier les BPR qui sont *obligatoires* et leur donner la priorité.

Y a-t-il des politiques nationales/régionales en matière de BPR?

Certains pays ont une politique nationale en matière de BPR ou un programme pour les initiatives de réglementation et l'intégration des BPR dans l'ensemble des secteurs. Les responsables SPS devraient examiner ces initiatives nationales pour comprendre comment celles-ci peuvent affecter leur utilisation des BPR. Ces initiatives peuvent prendre la forme de lignes directrices pour la mise en œuvre des BPR dans l'ensemble des secteurs. Elles peuvent aussi prendre la forme: i) de programmes de simplification administrative visant à réduire la charge des réglementations et exigeant des responsables SPS qu'ils réexaminent les étapes et procédures pour la délivrance des autorisations; ii) de programmes de simplification juridique visant à préciser la législation en vigueur et exigeant un examen du niveau de complexité du cadre juridique et de son accessibilité; et iii) de programmes de facilitation des échanges exigeant une simplification des procédures à la frontière, une meilleure mise en œuvre des inspections fondées sur le risque et le remplacement de certains contrôles à la frontière par des contrôles après dédouanement ou une surveillance du marché. Il peut également y avoir des politiques et des lignes directrices relatives aux BPR au niveau régional, comme les [Principes essentiels des bonnes pratiques réglementaires de l'ASEAN](#) (2018).

Point fort 1.

Simplification et facilitation des échanges

Les mesures SPS que les pays importateurs appliquent aux produits agricoles peuvent impliquer des procédures d'inspection et de certification longues et coûteuses. Améliorer l'efficacité de ces procédures réduit les délais et le coût des échanges, ce qui allège la charge supportée par les entreprises et dynamise le commerce. L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, entré en vigueur en 2017, contient des dispositions pour accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris des marchandises en transit. Il établit également des mesures pour une coopération effective entre les douanes et d'autres entités, comme les organismes chargés des questions SPS. Bon nombre des dispositions de l'AFE sont pertinentes dans le domaine SPS en ce qu'elles portent sur les contrôles à la frontière, y compris les contrôles SPS.⁵

"Un certain nombre de pays ont pris des mesures pour simplifier les processus de réglementation qui affectent la production et la vente des produits agricoles. La Côte d'Ivoire, la République dominicaine et le Rwanda, par exemple, ont mis en place un système de demandes électroniques pour la présentation des certificats phytosanitaires. Le Pérou a introduit un nouveau système "ePhyto", qui permet notamment de demander des certificats phytosanitaires, de les délivrer et de les échanger avec certains partenaires commerciaux. Ces processus numériques facilitent l'échange de renseignements en temps utile. Plusieurs autres pays ont amélioré les procédures de contrôle à la frontière. Au Brésil et au Burundi, par exemple, la loi autorise désormais d'effectuer les inspections phytosanitaires des importations sur la base du risque, ce qui permet de cibler les envois qui sont plus susceptibles d'être soit nuisibles pour la santé des végétaux, soit non conformes à la réglementation locale, de rendre les contrôles à la frontière plus efficaces et d'améliorer la répartition des ressources.

Au Kenya et en Tanzanie, la procédure d'enregistrement des semences est raccourcie quand les résultats d'essais réalisés dans des pays de la région préalablement approuvés sont disponibles. La Tanzanie a amélioré son processus d'enregistrement des engrais, supprimant le délai précédemment appliqué à l'enregistrement de ces produits. Certains pays ont aussi pris des mesures pour accroître la transparence de redevances liées aux activités agricoles. Le Bangladesh a publié des barèmes des redevances applicables pour l'obtention d'un certificat phytosanitaire. ... Le Niger a commencé à publier les frais associés à la certification des semences."

Source: Banque mondiale (2019)⁶

⁵ De plus amples renseignements sur l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/tradfa_f/tradfa_f.htm.

⁶ Banque mondiale, *Enabling the Business of Agriculture 2019*, openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/31804/9781464813870.pdf.

L'utilisation des BPR est-elle obligatoire ou encouragée spécifiquement dans le domaine SPS?

Les responsables SPS devraient examiner le cadre juridique national, ainsi que les accords commerciaux bilatéraux et régionaux existants pour identifier les dispositions SPS qui se rapportent aux BPR. Les politiques nationales liées aux questions SPS ou les dispositions d'accords commerciaux bilatéraux ou régionaux relatives aux questions SPS peuvent explicitement exiger l'utilisation des BPR ou implicitement encourager leur utilisation. Par exemple, une coordination efficace peut être mise en avant comme le pilier central du système de sécurité sanitaire des produits alimentaires, en encourageant les consultations avec le secteur privé, les consommateurs et la société civile. Les BPR peuvent aussi faire double emploi avec certaines normes internationales et certaines obligations internationales dans le cadre de l'Accord SPS de l'OMC, telles que les obligations ayant trait à la transparence et aux notifications. Adopter des BPR, par exemple en ce qui concerne la transparence, peut donc se traduire par une conformité accrue avec les engagements internationaux et les normes internationales (annexe 4).

Point fort 2.

Attention accordée aux BPR dans les efforts de coopération entre l'Afrique de l'Est et les États Unis

Les États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et les États-Unis ont signé un accord de coopération sur la facilitation des échanges, les mesures SPS et les obstacles techniques au commerce. S'agissant des questions SPS, l'accord en question précise, entre autres choses, que "les parties collaboreront pour renforcer les capacités techniques des États partenaires de la CAE afin d'assurer la mise en œuvre cohérente des mesures SPS reposant sur des données scientifiques, y compris en encourageant un plus grand recours ... aux bonnes pratiques réglementaires, notamment: i) la transparence dans l'élaboration, l'adoption et l'application des mesures SPS; ii) la prise de décisions fondées sur des données objectives; et iii) des mécanismes et méthodes pour un examen périodique des mesures SPS".

Source: Accord de coopération sur la facilitation des échanges, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, article 2, Mesures sanitaires et phytosanitaires.

Y a-t-il un organisme de surveillance réglementaire chargé des BPR dans mon pays?

Certains pays ont confié à un organisme de surveillance la tâche de promouvoir, faciliter et surveiller les initiatives en matière de réglementation et les BPR. Certains pays disposent d'un organisme central de surveillance, ce qui est le cas par exemple au Cambodge (Conseil économique, social et culturel). D'autres ont plusieurs organismes qui opèrent sous la supervision d'un organisme de coordination, comme c'est le cas du Centre malaisien de la productivité. Les organismes de surveillance sont généralement chargés de coordonner l'utilisation des BPR et d'améliorer la qualité des processus réglementaires dans l'ensemble des organismes gouvernementaux, y compris dans le domaine SPS. Ils peuvent promouvoir l'utilisation des BPR et formuler des orientations à ce sujet, coordonner et superviser les efforts en matière de BPR, s'assurer que la réforme réglementaire satisfait aux normes de qualité et que les outils d'évaluation sont utilisés de manière appropriée; ils peuvent aussi aider les organismes de réglementation à inspirer des changements culturels dans la manière dont les réglementations sont élaborées. Ils peuvent également jouer un rôle important dans le contrôle de la qualité, par exemple en examinant les EIR (évaluations de l'impact réglementaire) et en recommandant des améliorations systémiques pour l'avenir, ou encore en remettant en question certaines réglementations. Les responsables SPS devraient se familiariser avec les travaux de l'organisme de surveillance à l'échelle nationale et avec toute orientation que celui-ci pourrait leur communiquer sur les BPR.

Point fort 3.

L'organisme de surveillance du Mexique et les BPR

La Commission nationale de l'amélioration de la réglementation (CONAMER) est l'organisme fédéral qui a pour tâche de veiller à l'efficacité des réglementations et à la transparence du processus de prise de décisions. La CONAMER relève du Ministère de l'économie, mais jouit d'une autonomie technique et opérationnelle. Elle a autorité sur les mesures de réglementation à tous les niveaux de l'administration, y compris sur les réglementations des États et des municipalités. Elle promeut l'amélioration des processus réglementaires, la simplification, les évaluations de l'impact de la réglementation, les outils d'évaluation a posteriori et la transparence dans l'élaboration des réglementations; elle publie des documents d'orientation; elle a autorité pour examiner les mesures réglementaires élaborées au niveau fédéral; et mène des activités de coordination

concernant les activités de réglementation au niveau des États et des municipalités. La CONAMER dispose d'un portail en ligne qui donne la liste de toutes les propositions de réglementation projetées, avec les évaluations de l'impact réglementaire qui s'y rapportent. Quand des documents sont publiés, les citoyens disposent d'un délai de 30 jours au moins pour formuler des observations via le portail, par courrier électronique ou par lettre. L'organisme qui parraine la réglementation est tenue de répondre à toutes les observations reçues.

Source: **CONAMER**

3

Envisager une approche par étapes pour le déploiement des BPR

Il n'y a pas d'approche unique pour les BPR, et il n'y a pas non plus de modèle idéal unique pour la mise en œuvre des BPR que les responsables SPS pourraient reproduire. Les BPR ont toutes des degrés de complexité différents, et ne nécessitent pas les mêmes ressources et connaissances. La manière dont les BPR sont déployées dépend essentiellement des capacités nationales et des efforts de coordination et de coopération au niveau des pays. Les organismes de réglementation SPS sont vivement encouragés à analyser, en amont, les capacités des organismes SPS en termes d'élaboration et de mise en œuvre des BPR, ainsi que leurs besoins en matière de renforcement des capacités.

En fonction des contraintes de capacité, les BPR complexes peuvent être adaptées ou utilisées de manière stratégique ou remplacées par des outils plus simples. Les EIR (évaluations de l'impact réglementaire), par exemple, peuvent être utilisées de manière simplifiée ou être réservées aux mesures SPS dont on pense qu'elles auront un effet important sur le commerce. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire d'utiliser tous les éléments d'un outil BPR ou tous les BPR existants; il est possible d'obtenir de bons résultats en appliquant uniquement certaines BPR ou certains éléments de BPR.

Si les responsables SPS utilisent déjà certains éléments de BPR, ils peuvent élargir progressivement cette utilisation en vue d'une application plus complète de l'outil. L'expérimentation à petite échelle et la mise en œuvre progressive permettent aux responsables SPS de renforcer peu à peu les capacités pour utiliser des aspects plus complexes des BPR; de recueillir des données empiriques sur les avantages d'outils BPR spécifiques; et d'améliorer leur compréhension des facteurs qui affectent la conception, l'élaboration et l'examen des mesures SPS.

Quelles BPR sont utilisées avec succès par d'autres organismes gouvernementaux, et de quelle manière?

Les responsables SPS devraient s'informer de la manière dont les différentes BPR sont utilisées dans leur pays ou région, y compris par d'autres organismes en charge de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux, ainsi que par d'autres départements ou organismes gouvernementaux. Connaître ce qui fonctionne bien (et moins bien) peut aider à identifier les pratiques qui pourraient être répliquées, ce qui est particulièrement utile lorsque les ressources sont limitées.

4

Sensibiliser les parties prenantes aux BPR et renforcer les capacités d'utilisation des BPR

Les responsables SPS devraient avoir conscience des avantages découlant de l'application des BPR et savoir quelles BPR appliquer en fonction du contexte. Sensibiliser davantage les organismes responsables des questions SPS et autres organismes de réglementation à la problématique des BPR est essentiel pour améliorer l'efficacité des systèmes SPS à long terme. Si possible, les BPR doivent être appliquées de manière constante dans tous les domaines SPS pour tirer le maximum de leur potentiel afin d'améliorer globalement la qualité des systèmes SPS. Des brochures ou des fiches d'information peuvent contribuer à cet exercice. Par exemple, dans le cadre d'une initiative sur la facilitation des échanges, des documents d'information pourraient expliquer de quelle façon l'utilisation

des BPR peut aider à réduire les perturbations des échanges ou les coûts des transactions associés au choix d'une mesure SPS plutôt que d'une autre.

Il est tout aussi important de sensibiliser les acteurs du secteur privé à l'utilisation des BPR. Cela permet d'améliorer leur participation dans le contexte de consultations et de les aider à mieux comprendre les mesures SPS. Cet effort encourage une conformité accrue avec les mesures SPS. La diffusion d'informations sur les BPR renforce aussi la confiance du public à l'égard des processus réglementaires. Les informations sur les processus de conception, d'élaboration et d'examen des mesures SPS devraient être claires et faciles d'accès.

Renforcer les efforts de sensibilisation contribuera aussi à mobiliser le soutien politique nécessaire à long terme pour mettre en œuvre les BPR dans le domaine SPS et en développer l'utilisation. Ces efforts devraient être complétés par une stratégie visant à développer et renforcer la capacité des responsables SPS à utiliser les BPR appropriées. Les activités d'apprentissage et de développement devraient idéalement être coordonnées entre institutions ou supervisées par un organisme de surveillance.

Point fort 4.

DEP du STDF: BPR dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche aux Philippines

Un Don pour l'élaboration de projets (DEP) du STDF en faveur des Philippines porte sur les BPR dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. La demande de DEP a été présentée par le Bureau des normes pour l'agriculture et la pêche pour apporter un soutien à la mise en œuvre des BPR, y compris les EIR, au sein des organismes compétents.

L'objectif de ce DEP est d'élaborer une proposition de projet pour rendre opérationnelles les BPR dans les organismes chargés de réglementer les secteurs de l'agriculture et de la pêche aux Philippines afin d'améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen des règlements liés aux questions SPS et d'autres mesures. Le DEP dressera un bilan de la manière dont les règlements et mesures SPS sont élaborés et mis en œuvre, analysera les contraintes et les difficultés rencontrées et identifiera les possibilités et les besoins en matière d'utilisation des BPR. Les travaux menés dans le cadre du DEP et le projet qui en résultera contribueront à améliorer la coordination entre les organismes gouvernementaux, à diminuer la charge réglementaire pour le secteur privé, et à réduire les coûts du commerce.

Source: [STDF/PPG/722](#)



2 Comment utiliser les BPR lors de la conception, de l'élaboration et de l'examen des mesures SPS

La présente section donne des orientations étape par étape concernant l'utilisation des BPR pour améliorer la conception, l'élaboration et l'examen des mesures SPS, pour que ces mesures soient adaptées aux objectifs recherchés.



Les BPR sont présentées selon le *cycle de gestion de la réglementation* applicable aux mesures SPS (schéma 2). Bon nombre de ces bonnes pratiques sont liées entre elles et ne doivent pas nécessairement être appliquées de manière strictement séquentielle. Par exemple, une évaluation des mesures SPS peut être effectuée dans le cadre de l'établissement d'un bilan des mesures SPS, d'une (évaluation de l'impact réglementaire) EIR ou d'efforts de suivi et d'évaluation a posteriori. La participation des parties prenantes et la coopération/coordination sont encouragées tout au long du cycle de gestion de la réglementation SPS.

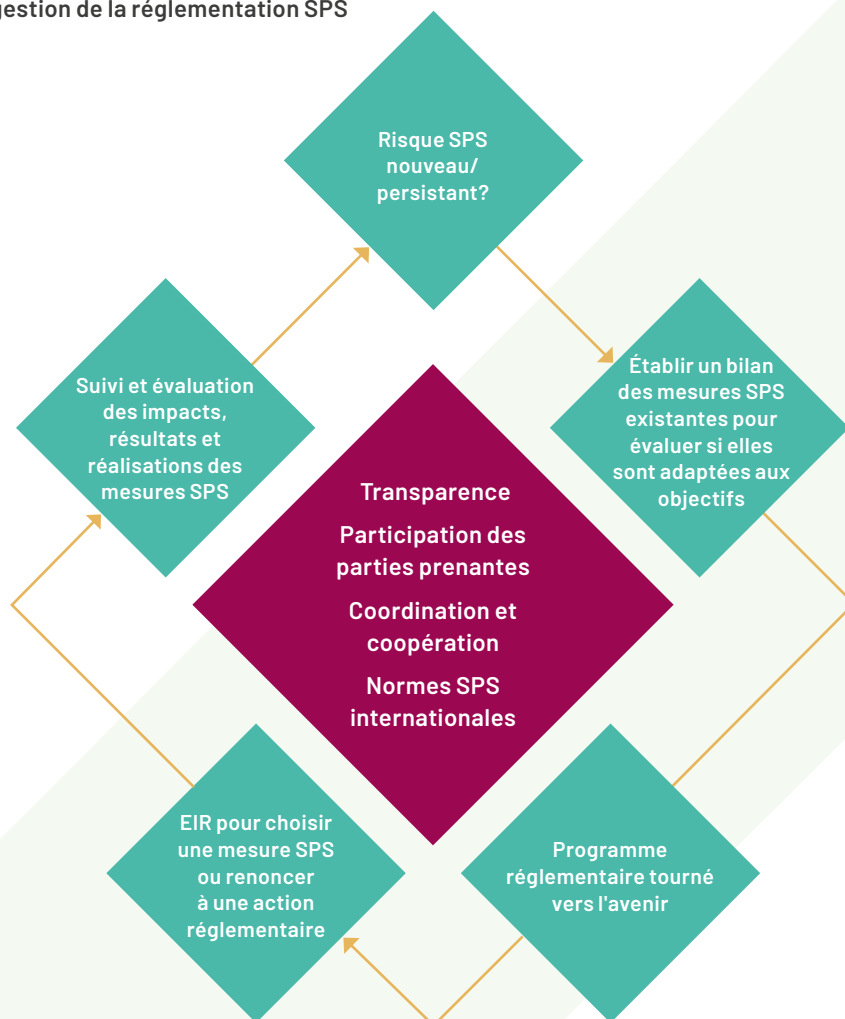
L'examen des mesures SPS existantes ou la nécessité d'en concevoir de nouvelles peut être déclenchée par un nouveau risque SPS ou une difficulté émergente, des problèmes SPS persistants ou un examen périodique des systèmes SPS. Une approche préventive est encouragée afin d'améliorer les systèmes SPS. Dans ce contexte, les responsables SPS peuvent utiliser diverses techniques tournées vers l'avenir (*ex ante*), y compris l'analyse prospective et la prévision⁷, afin d'identifier et d'étudier les problèmes SPS nouveaux et inattendus,

de même que les tendances ou problèmes persistants. Par exemple, le changement climatique, les nouvelles technologies, les avancées scientifiques et l'urbanisation sont potentiellement des vecteurs de changement dans le domaine SPS. L'identification et l'évaluation anticipées des risques SPS améliorent la planification stratégique dans le domaine SPS et contribuent à élaborer et mettre en œuvre des mesures SPS efficaces.

Les mécanismes BPR présentés dans ce guide sont les suivants:

- Établissement d'un bilan des mesures SPS (section 2.1) ▶
- Programmes réglementaires prospectifs (section 2.2) ▶
- Évaluation de l'impact réglementaire ou EIR (section 2.3) ▶
- Suivi et évaluation (section 2.4) ▶
- Mécanismes BPR transversaux portant sur la transparence et la participation des parties prenantes (section 2.5), y compris les consultations et la diffusion, la publication et la notification de renseignements ▶
- Coordination et coopération aux niveaux national et international, y compris la coopération internationale en matière de réglementation sur la base des normes SPS internationales (section 2.6) ▶

Schéma 2. Cycle de gestion de la réglementation SPS



⁷ *Horizon Scanning and Foresight: An overview of approaches and possible applications in Food Safety, Background paper 2: FAO Early Warning/Rapid Alert and Horizon Scanning, Food Safety Technical Workshop, Rome, du 22 au 25 octobre 2013* <http://www.fao.org/3/I4061E/i4061e.pdf>.

Éléments importants pour l'utilisation de BPR pour concevoir, élaborer et examiner des mesures SPS:

- **Il n'y a pas de solution universelle:** Les mécanismes BPR peuvent être adaptés au contexte institutionnel et culturel propre au pays, à ses traditions juridiques et à ses contraintes en matière de capacités. Ils peuvent être appliqués sous des formes simplifiées, progressivement ou stratégiquement pour des mesures SPS susceptibles d'avoir une incidence importante sur le commerce.
- **Les outils Web favorisent l'utilisation des BPR:** Les responsables SPS devraient avoir recours aux technologies disponibles lors qu'ils appliquent les BPR (consultations en ligne pour une plus large participation), tout en gardant à l'esprit les difficultés qui y sont associées (confidentialité des données dans le cadre de consultations en ligne).
- **Une approche englobant l'ensemble du gouvernement est utile:** Il est plus avantageux d'appliquer les BPR en adoptant une approche qui englobe l'ensemble du gouvernement. Des mécanismes de gestion et de coordination au sein d'un gouvernement peuvent

être élaborés par les organismes de surveillance pour garantir la coopération entre les différents organismes de réglementation, le partage des données d'expérience et une mise en œuvre appropriée des BPR.

- **Le contrôle de la qualité est essentiel:** L'efficacité des BPR telles qu'elles sont mises en œuvre devrait faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation pour identifier et résoudre les problèmes systémiques entre les organismes gouvernementaux, y compris dans le domaine SPS, et pour garantir la bonne mise en œuvre des BPR au fil du temps.



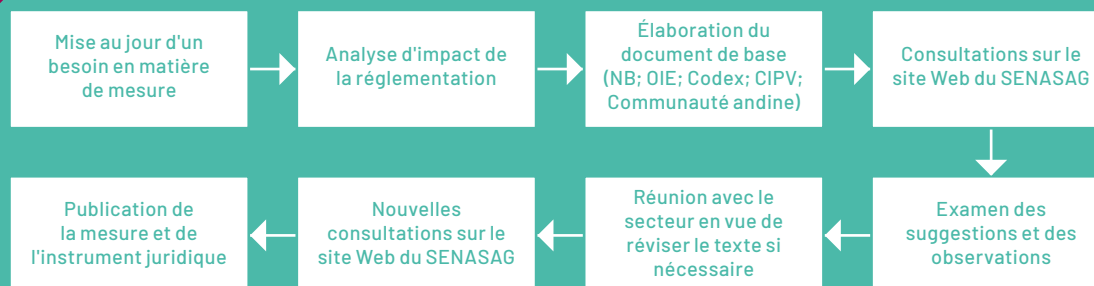
Ressources additionnelles pour en savoir plus sur les expériences de certains pays:

- [Politique de la réglementation: Perspectives de l'OCDE 2018](#)
- [Rapport final sur les bonnes pratiques réglementaires dans les économies de l'APEC \(APEC, 2017\)](#)

Point fort 5.

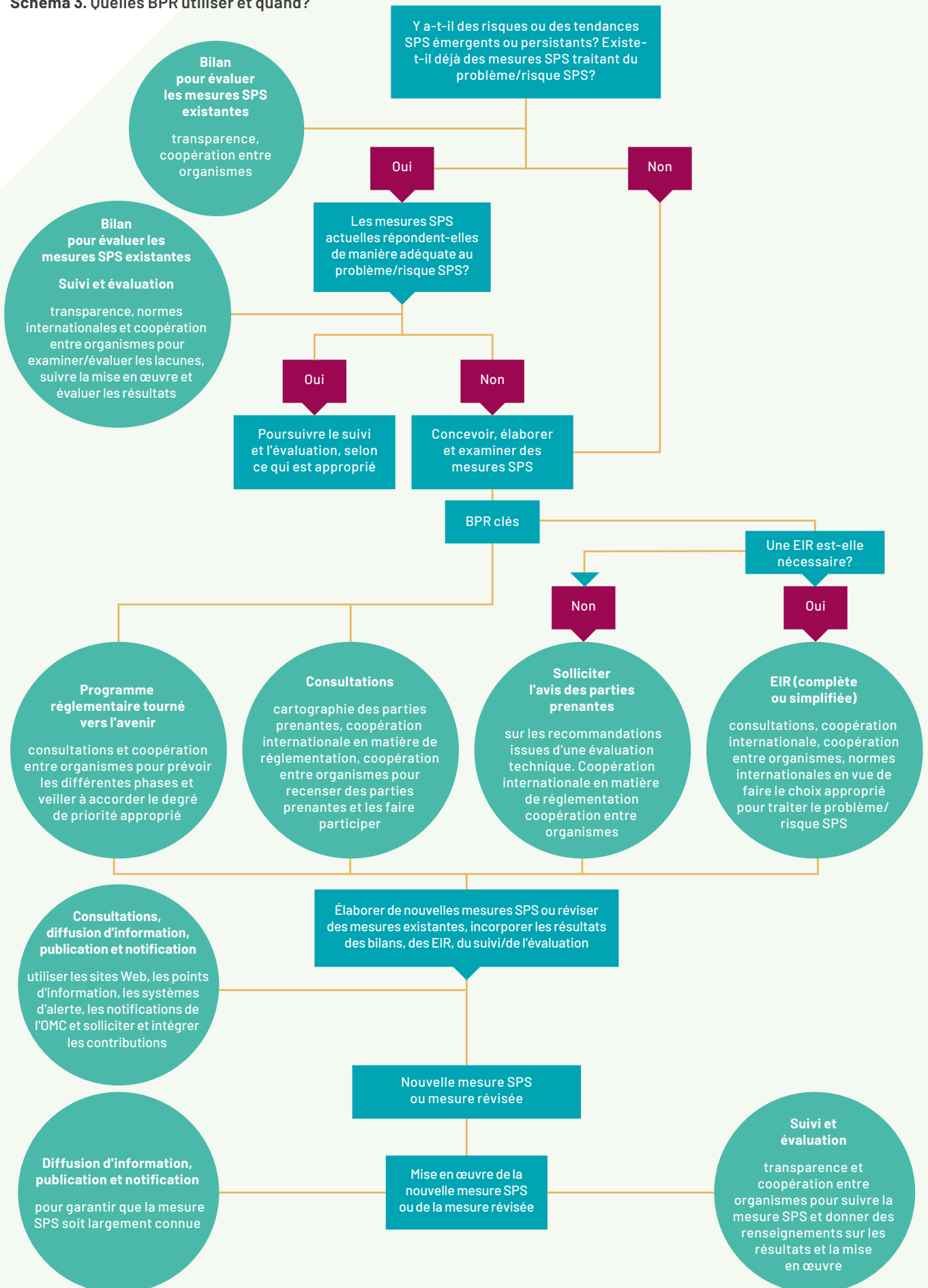
Élaboration des mesures SPS en Bolivie

Le graphique ci-dessous illustre les différentes étapes suivies par les autorités boliviennes dans l'élaboration des mesures SPS.



Source: Rapport sur l'examen des politiques commerciales pour la Bolivie, 2017, WT/TPR/S/363, graphique 3.10 Élaboration d'une mesure phytozoosanitaire.

Schéma 3. Quelles BPR utiliser et quand?



ENCADRÉ 6.**Utiliser les BPR pour contribuer à intégrer les notions de genre dans les mesures SPS**

L'égalité entre les genres est logique d'un point de vue économique et importe pour les droits humains. Dans la Déclaration conjointe de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, il a été reconnu que "des politiques commerciales inclusives peuvent contribuer à la progression de l'égalité hommes femmes et de l'autonomisation économique des femmes, ce qui a un effet positif sur la croissance économique et aide à réduire la pauvreté". Le commerce et la croissance économique réduisent davantage la pauvreté quand la situation entre les hommes et les femmes est plus égalitaire⁸, en témoigne l'attention accrue accordée au genre dans les accords commerciaux.⁹

Les mesures SPS sont susceptibles de ne pas être neutres du point de vue du genre, en particulier dans les chaînes de valeur où les femmes représentent une part importante de la main d'œuvre ou participent activement au commerce transfrontière.¹⁰ Les femmes se heurtent à des obstacles qui peuvent influencer sur leur capacité de se mettre en conformité avec les mesures SPS, y compris les responsabilités familiales, les normes sociales genrées, la ségrégation du marché du travail, des compétences moindres, un accès restreint à l'information et au financement, etc. Les mesures SPS peuvent autonomiser ou entraver les femmes ou avoir des retentissements sur la charge qu'elles portent au quotidien, leur position sociale et leur bien être en général. Les responsables SPS sont encouragés à tenir compte du fait que les mesures SPS peuvent être foncièrement déséquilibrées sur le plan du genre et à combler cet écart dans la mesure du possible, et à se demander si les mesures peuvent affecter de manière disproportionnée la façon dont les femmes participent au commerce et, le cas échéant, comment. Les directives de la CEE ONU peuvent contribuer à intégrer les notions de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures SPS.¹¹

Grâce à l'utilisation des BRP, les responsables SPS peuvent examiner les conséquences qu'ont les mesures SPS sur le genre, y compris la mesure dans laquelle les femmes et les hommes peuvent se mettre en conformité avec ces mesures ou en être affectés. Les questions clés suivantes peuvent aider à comprendre et à évaluer ces aspects liés au genre.

Questions clés pour promouvoir une "optique de genre" dans les mesures SPS:

- Les femmes travaillent-elles au sein des autorités de réglementation responsables des mesures SPS?
- Comment sont réparties les capacités institutionnelles en fonction du genre dans les autorités de réglementation SPS?
- Comment les PME, les femmes, les organisations de la société civile, les associations ou les réseaux de femmes productrices et commerçantes sont-elles consultées au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures SPS et informées des changements apportés aux mesures SPS?
- Dans quelle mesure les voies et les procédés employés pour la consultation sont-ils efficaces pour permettre la participation de femmes, y compris des dirigeantes d'entreprises? Des stratégies de communication spécifiques doivent-elles être employées pour tisser des liens avec les exportatrices ou les importatrices?
- Quelles mesures SPS sont susceptibles d'influer le plus sur le genre (par exemple les chaînes de valeur qui emploient une part importante de femmes ou dans lesquelles les femmes sont plus vulnérables ou n'ont pas assez accès aux ressources nécessaires)?
- Comment améliorer l'accès aux données ventilées par genre relatives au commerce et aux mesures SPS?
- Quelles difficultés ou possibilités les femmes et les hommes rencontrent-ils dans le commerce transfrontière, y compris lors de la mise en conformité avec les mesures SPS?
- Quelles solutions permettent de réduire les effets potentiellement néfastes des mesures SPS sur les femmes?
- Quelles mesures peuvent être prises pour permettre aux femmes d'accéder aux ressources (techniques, productives, financières, etc.) nécessaires pour se mettre en conformité avec les mesures SPS?

⁸ <https://cdn.sida.se/publications/files/sida62217en-gender-equality-and-trade.pdf>.

⁹ Par exemple, l'Accord de libre-échange Chili-Uruguay (2016); Accord de libre-échange Chili-Canada (2017).

¹⁰ https://standardsfacility.org/sites/default/files/Gender_SPS_measures_in_the_context_of_trade_Henson_ICTSD_Nov_18.pdf.

¹¹ Voir l'article de la CEE-ONU intitulé "Gender Responsive Standards", en particulier le chapitre 3 "Empowering Women to Comply with Trade-Related SPS Measures". Voir aussi le document de la CEE ONU intitulé Declaration for Gender Responsive Standards and Standards Development. De nombreuses initiatives relatives au genre et aux normes internationales ont vu le jour. Voir par exemple <https://www.fao.org/3/cb1583fr/cb1583fr.pdf>, www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/en/PUB100440.pdf, et l'atelier OTC organisé par l'OMC au sujet du rôle du genre dans l'élaboration de normes.

2.1 Faire le bilan des mesures SPS existantes

2.1.1 Les grands traits d'un bilan

Quand une difficulté ou un risque SPS est identifié, les responsables SPS peuvent être tentés d'examiner de possibles nouvelles mesures SPS sans évaluer au préalable les mesures SPS existantes. Or, tous les risques SPS ne nécessitent pas forcément une intervention de la part des pouvoirs publics. Il est essentiel de commencer par faire le bilan et évaluer les mesures SPS existantes pour décider s'il convient de prendre d'autres mesures ou d'actualiser les mesures existantes. Les mesures SPS qui sont élaborées de façon parcellaire au fil du temps peuvent créer des incohérences, des complications inutiles et des doublons et faire augmenter les coûts liés à l'application de ces mesures. Les coûts associés à un cadre réglementaire SPS peuvent parfois être plus importants que nécessaire pour atteindre un objectif de politique publique. Faire le bilan des mesures SPS existantes aide les responsables de la réglementation à définir si certaines mesures SPS sont obsolètes ou doivent être modifiées ou s'il convient de simplifier l'ensemble du cadre SPS.

Cet exercice n'est pas uniquement utile quand une nouvelle difficulté ou un nouveau risque SPS se fait jour. Nombre de pays examinent les mesures existantes quand une nouvelle réglementation est envisagée. Par exemple, certains gèrent leur réglementation en supprimant systématiquement deux règles pour chaque nouvelle règle adoptée. En outre, certains vont dresser un bilan dans le cadre de leurs démarches

de gestion périodiques. La loi peut prévoir que certaines réglementations SPS expireront en totalité ou en partie à une date donnée (clauses d'extinction). Les mesures SPS peuvent être évaluées au titre d'un examen complet du régime réglementaire (création et renforcement) ou des critères définis peuvent être appliqués dans un souci général de simplification réglementaire destiné à supprimer les réglementations qui ne sont plus nécessaires (guillotine réglementaire). Dans l'idéal, les démarches de gestion de la réglementation devraient être accomplies régulièrement (par exemple chaque année ou à quelques années d'intervalle), selon qu'il sera nécessaire et utile dans un contexte national particulier.

Il est important de faire le bilan des mesures SPS existantes pour :

- améliorer la transparence du cadre réglementaire SPS;
- réduire les incohérences, les écarts et les chevauchements des mesures SPS existantes;
- mettre au jour les mesures SPS qui sont faibles, obsolètes, inefficaces ou inopérantes sur le plan technique;
- vérifier la conformité avec les obligations SPS internationales ainsi que les mesures d'harmonisation avec les normes internationales qu'il est possible de prendre et suivre les évolutions que sont susceptibles de connaître les normes internationales;
- actualiser les mesures SPS pour tenir compte des changements dans le domaine SPS, des tendances émergentes, des nouvelles technologies, etc.; et
- faciliter la mise en œuvre et l'application des mesures SPS en simplifiant le cadre réglementaire.

ENCADRÉ 7.

Comment les bilans peuvent-ils aider les responsables SPS?

Ci après, nous citons des exemples de difficultés auxquelles les responsables SPS peuvent se heurter et expliquons en quoi il peut être utile de faire un bilan:

Les mesures SPS sont appliquées par différents organismes publics. Cette situation prête parfois à confusion; par exemple, les entreprises, négociants et autres acteurs du secteur alimentaire ne savent pas clairement quelles prescriptions ils doivent respecter.

Les mesures sont appliquées, mais ne sont pas nécessairement inscrites dans les textes juridiques. À titre d'exemple, les frais perçus pour les services SPS sont appliqués compte tenu des taux contenus dans les projets de texte qui ne sont pas encore des textes législatifs finaux.

Les règles applicables à certains produits ne sont pas claires. En outre, elles sont trop nombreuses et compliquées à trouver. Il est difficile de savoir quelles mesures s'appliquent et quand.

Les mesures SPS ont été élaborées au fil du temps. Certaines prescriptions peuvent à présent être obsolètes.

Un bilan des mesures existantes peut contribuer à faire le point sur les prescriptions, y compris sur leur enchaînement et sur leurs incompatibilités, et préciser et simplifier les mesures SPS.

Un bilan des mesures SPS existantes contribuera à mettre au jour ces cas et les besoins d'officialisation de règles.

Un bilan des mesures SPS existantes contribuera à mettre au jour toutes les règles applicables et les possibles chevauchements ou incohérences.

Un bilan des mesures SPS existantes contribuera à mettre au jour toutes les prescriptions existantes relatives à l'innocuité des produits alimentaires, à la santé des animaux ou à la préservation des végétaux et à évaluer celles qui sont obsolètes et qui pourraient être supprimées.



2.1.2 Étapes essentielles pour faire le bilan des mesures SPS

ÉTAPE 1:

Cartographie de la réglementation

Les responsables SPS devraient connaître l'ensemble du spectre des mesures SPS qui relèvent de leurs domaines respectifs, compte tenu de possibles chevauchements. Les mesures SPS existantes (voir l'encadré 1 ci dessus pour une explication des mesures SPS) devraient être recensées et passées en revue, qu'elles prennent la forme de mesures écrites ou publiées ou qu'elles soient appliquées dans les faits sans être reconnues officiellement. En outre, les responsables de la réglementation devraient connaître les réglementations qui, bien que n'ayant pas directement trait au domaine SPS, peuvent influencer sur la mise en œuvre de mesures SPS (telle que les règles relatives à la facilitation des échanges, la réglementation environnementale ou la législation générale établissant des mécanismes de recouvrement des coûts pour les redevances pour service).

La cartographie de la réglementation est un exercice qui consiste à identifier les réglementations et les pratiques, procédures et procédés applicables dans un certain domaine. Elle peut aussi identifier quelle division d'un organisme SPS est chargée des examens et de la mise en application et quels organismes participent aux processus SPS ou à l'accord des autorisations nécessaires.

Dans certains pays, les organisations internationales ou les partenaires de développement ont mené des travaux à l'appui des démarches entreprises pour faire le point sur la réglementation SPS. Par exemple, dans le cadre de son programme sur les mesures non tarifaires, le Centre du commerce international (ITC) a procédé à un exercice de *cartographie de la réglementation* en vue de recueillir, d'examiner et de classer les réglementations nationales relatives au commerce (y compris les mesures SPS). Cet exercice a donné naissance à une base de données de la réglementation des importations et exportations, classée par type, produit et pays. À ces tâches s'ajoutent des opérations de suivi et de facilitation, avec des enquêtes et des systèmes de notification en ligne pour consigner les données d'expérience des entreprises.¹²

¹² De plus amples renseignements sont disponibles aux adresses suivantes: <https://www.intracen.org/itc/analyse-marche/mesures-non-tarifaires/ntmsurvey.intracen.org/home/> (enquêtes dans les pays) et www.macmap.org/ (Market Access Map contenant des renseignements sur la réglementation SPS applicable aux importations et aux exportations).

Point fort 6.

Cartographie de la réglementation aux Philippines

Les Philippines exécutent un programme de modernisation de la réglementation gouvernementale en vue d'alléger la charge de mise en conformité qui pèse sur les entreprises et d'abaisser les coûts supportés par les pouvoirs publics du fait de l'application de la réglementation. Dans ce cadre, des examens sont entrepris dans les secteurs prioritaires afin d'inventorier la réglementation et de mettre au point des recommandations en vue d'améliorations.

Des exercices de cartographie de la réglementation sont menés pour: rassembler des renseignements sur les données d'expérience des entreprises pour ce qui est de se mettre en conformité avec la réglementation; recenser les étapes prévues de la mise en conformité, compte tenu de données d'expérience concrètes; valider les renseignements réunis à l'issue de dialogues avec les branches de production et d'opérations de cartographie des processus avec des organismes de réglementation; et évaluer la réglementation existante compte tenu de la nécessité et de la pertinence des prescriptions, de la clarté de l'objectif général et de la cohérence de celui ci avec les prescriptions.

Les exercices de cartographie de la réglementation peuvent supposer l'utilisation des éléments suivants:

- Matrice de réglementation. Dans cet outil sont mentionnés le fondement juridique de la réglementation, l'organisme ou les organismes en charge de l'application, les parties prenantes concernées, les procédures de conformité, les documents requis, les taxes/redevances/frais devant être payés (le cas échéant). Les renseignements recueillis sont vérifiés par téléphone, au moyen d'entretiens avec des informateurs clés et de discussions de groupe avec les parties prenantes.
- Cartographie du flux de valeurs. Il s'agit d'une illustration, sous forme de graphique, de l'ensemble des étapes et procédés nécessaires à la mise en conformité avec les réglementations, y compris l'enchaînement des activités menées par les entreprises ou les citoyens et le temps que leur réalisation devrait prendre.
- Matrice d'analyse. Ce dispositif met au jour les liens entre les réglementations et les situe dans leur contexte afin de contribuer à recenser les priorités et à élaborer des recommandations.

Source: auteur, compte tenu de consultations avec la Development Academy of the Philippines

ÉTAPE 2:**Définir la portée et procéder à l'évaluation**

Les mesures SPS identifiées à l'étape 1 devraient être examinées et évaluées afin d'y déceler d'éventuelles lacunes, des incohérences ou d'autres problèmes techniques, politiques ou législatifs. Les étapes nécessaires pour remédier à ces problèmes pourront être reflétées dans le programme réglementaire tourné vers l'avenir (section 2.2). En outre, l'évaluation du cadre existant fait partie du processus d'évaluation de l'impact réglementaire (section 2.3) ainsi que du processus de suivi et d'évaluation (section 2.4).



ENCADRÉ 8.

Recenser les performances dans le domaine SPS et les besoins en capacités

Les responsables SPS peuvent examiner et évaluer leurs capacités en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé des animaux et de préservation des végétaux en utilisant les mécanismes d'évaluation mis au point par les organismes internationaux de normalisation. Ces outils permettent de recueillir des données sur différents aspects relatifs aux systèmes de contrôle SPS de manière systématique. Les résultats des évaluations peuvent être employés afin d'évaluer les mesures SPS, d'établir des programmes réglementaires et d'appuyer des processus d'EIR. En outre, ces outils servent à évaluer les capacités relatives aux BPR, par exemple en ce qui concerne la législation, la consultation et la diffusion de renseignements

- L'outil mis au point par l'OIE pour évaluer la performance des services vétérinaires (PVS de l'OIE), qui contient un programme d'appui à la législation vétérinaire en vue de donner aux pays la possibilité d'examiner systématiquement leur législation dans le domaine vétérinaire, de recenser des lacunes et des faiblesses et de mettre au point une nouvelle législation.
- L'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires de la CIPV, qui comprend un module relatif à la législation.
- L'outil FAO/DMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments: <https://www.fao.org/3/ca5334fr/CA5334FR.pdf> et <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241515719>, qui met l'accent sur la qualité des procédures d'élaboration des politiques et de la législation: <https://www.fao.org/3/ca5336fr/ca5336fr.pdf> et <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241516600>.¹³

D'autres outils de diagnostic existent, tels que les outils relatifs à la performance, à la vision et à la stratégie élaborés par l'IICA aux fins de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux et les systèmes SPS nationaux.

- Pour un aperçu des mécanismes d'évaluation de la performance pour les systèmes SPS, voir www.standardsfacility.org/sites/default/files/Briefing_Cap_Eval_Tools_FR.pdf (axé sur les organismes internationaux de normalisation) et https://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF_Capacity_Evaluation_Tools_FR.pdf

Quand les ressources ne permettent pas de procéder à un examen complet, il est possible de prévoir une évaluation en plusieurs étapes. Celle-ci peut reposer sur une sélection de sujets ou de sous-secteurs de la préservation des végétaux, de la santé des animaux ou de la sécurité sanitaire des produits alimentaires compte tenu des impératifs politiques ou des besoins recensés. Les responsables de la réglementation peuvent ensuite élargir la portée de cet exercice en vue d'englober des questions connexes, telles que celles relatives au commerce, au développement économique, à l'investissement, au genre, au changement climatique et d'autres.

Une évaluation réglementaire *technique ou substantielle* repose sur différentes méthodes. Elle doit tenir compte des facteurs commerciaux, économiques et sanitaires pour que les mesures SPS existantes donnent effet aux objectifs visés. À cette fin, il conviendrait de prendre pour référence les normes internationales du Codex, de la CIPV, de l'OIE ou d'autres normes possibles, y compris au niveau régional. L'évaluation peut aussi incorporer des facteurs relatifs à la concurrence, ou au genre, des facteurs environnementaux ou sociaux et d'autres, selon qu'il sera approprié.

Une évaluation réglementaire *purement juridique* peut aussi avoir lieu. Une évaluation juridique est souvent entreprise à l'initiative de l'organisme central de surveillance réglementaire et prévoit des mesures de simplification ou de codification législatives en vue de clarifier et de préciser la réglementation SPS et d'en faciliter l'accès.

Transparence/efforts continus en matière de

communication: En tout état de cause, les mesures destinées à faire le bilan de la réglementation SPS et à l'évaluer devraient être communiquées aux parties prenantes pour leur donner une possibilité de formuler des observations et de donner leur avis en retour (voir la section 2.5).

¹³ Voir aussi la Dimension B relative aux fonctions de contrôle (www.fao.org/3/ca5346fr/ca5346fr.pdf et <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241516617>); la Dimension C relative aux Interactions avec les parties prenantes (www.fao.org/3/ca5348fr/ca5348fr.pdf et <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241516624>); et la Dimension D sur le fondement scientifique, la base de connaissances et l'amélioration continue (www.fao.org/3/ca5404fr/ca5404fr.pdf et <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241516631>).

ENCADRÉ 9.**Étude de cas Pluto: Examen du système de permis d'importation SPS de Pluto**

Pluto a décidé d'examiner ses règles en vigueur concernant les permis et les certificats d'importation de végétaux, d'animaux et de produits alimentaires.

Pour commencer, Pluto a recensé l'ensemble des règlements d'application et des directives relatives aux permis et aux certificats d'importation, y compris les textes juridiques spécifiques à la préservation des végétaux, à la santé des animaux et à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, ainsi que les autres règles applicables dans le domaine des douanes, des investissements et du commerce. Pluto a pris soin de ne pas limiter son exercice de recensement aux règles inscrites dans des lois ou des règlements (dont certains sont plutôt anciens) et a aussi identifié les pratiques existantes qui concernent les importations de végétaux, d'animaux et de produits alimentaires, ainsi que les organismes responsables des différents contrôles. Pour que ses travaux soient exhaustifs, Pluto a eu largement recours aux consultations et à la coopération entre organismes. Au cours de ses démarches, il a dégagé des sous catégories spécifiques (par exemple des types de produits d'origine animale ou de produits alimentaires) qui peuvent être exclues du permis d'importation et des prescriptions concernant la certification.

Ensuite, Pluto a examiné ce corpus de règles SPS en vue de comprendre dans quels cas un permis ou un certificat d'importation est nécessaire, les conditions d'obtention et les procédures régissant la demande desdits documents, les délais et les redevances connexes. Grâce à cette évaluation, il a mieux compris quelles étaient les prescriptions relatives au permis et au certificat, quels produits étaient visés par ces prescriptions (et quels produits étaient exclus) et quelles étaient les autorités concernées. En outre, il a mis au jour quelques lacunes, chevauchements et ambiguïtés, en prenant pour référence les normes des organismes internationaux de normalisation applicables. Parmi ces normes figurent la section 4.2 de la norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 20 concernant les cas dans lesquels des autorisations d'importation sont généralement nécessaires, le chapitre 5.1 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE, qui définit les obligations générales relatives à la certification pour les animaux vivants et les produits d'origine animale et les directives du Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires.

Les principes de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges qui visent à simplifier les procédures de dédouanement à l'importation présentent aussi un intérêt dans le cadre de cette évaluation.

Il est ressorti de cet exercice que les autorités chargées de la sécurité sanitaire des produits alimentaires ainsi que celles chargées de la santé des animaux pouvaient soumettre les produits alimentaires d'origine animale à des prescriptions en matière de permis et de certification. En outre, certains produits sont visés par des prescriptions légales en matière de permis ou de certification, tandis que d'autres sont visés par des prescriptions de fait qui ne sont pas appliquées de manière constante. Par ailleurs, certains produits ne font l'objet d'aucune prescription en matière de permis ou de certification, sans que cette différence de traitement ne soit clairement justifiée. Pluto diffusera les résultats de cette évaluation pour que les organismes se coordonnent mieux lorsque nécessaire et que les fonctionnaires aient plus de facilité à traiter les demandes de permis et de certification.

ENCADRÉ 10.**Étude de cas Pluto: Simplification du cadre réglementaire phytosanitaire de Pluto**

À Pluto, le cadre réglementaire phytosanitaire n'est pas inscrit dans une seule loi. Les responsabilités et les mandats juridiques sont répartis dans de nombreux textes qui prennent la forme d'une législation primaire (lois) ou secondaire (décrets et règlements). La situation est complexe à Pluto, car, en ce qui concerne certains aspects du contrôle phytosanitaire, le mandat est exécuté par des organismes décentralisés. En outre, compte tenu des révisions et des actualisations réalisées au fil du temps, il est plus compliqué de définir quelles sont les dispositions qui continuent de s'appliquer. Les procédures de simplification et de codification juridiques à Pluto contribueront à instaurer un cadre juridique "propre", constitué de dispositions déjà en vigueur.

Point fort 7.

Bilan du cadre réglementaire régissant l'industrie alimentaire en Roumanie

La Roumanie a examiné son cadre réglementaire concernant l'industrie alimentaire en employant le Manuel pour l'évaluation de la concurrence de l'OCDE. Cet ouvrage prévoit quatre étapes essentielles: i) la cartographie des secteurs; ii) l'examen et l'analyse de la législation (y compris une liste de référence pour l'évaluation d'impact sur la concurrence qui permet de sélectionner les lois et réglementations susceptibles de restreindre inutilement la concurrence); iii) une évaluation qualitative et quantitative approfondie des objectifs de politique publique; et iv) des recommandations et une aide au renforcement des capacités.

Dans le cadre de cet exercice, la Roumanie a recensé et analysé le cadre juridique concernant l'industrie alimentaire, y compris les lois et réglementations applicables, les organismes responsables des autorisations et l'harmonisation avec les normes du Codex. Elle a mis au jour des cas dans lesquels on pourrait considérer que les lois et réglementations restreignent la concurrence et où des révisions devraient être envisagées. Il s'agit, par exemple, des cas suivants:

- Des incohérences dans les pratiques par rapport à d'autres États Membres de l'UE en ce qui concerne les inspections de produits alimentaires à la frontière et les prescriptions en matière de stockage des produits alimentaires: il a été recommandé d'instaurer des instructions ou des directives internes pour que les pratiques mises en œuvre pendant les inspections à la frontière et les analyses soient alignées avec celles en vigueur dans d'autres États membres de l'Union européenne et pour que les exécutants soient autorisés à stocker au meilleur coût les produits importés en attendant l'analyse des produits alimentaires importés.

- Des ambiguïtés dans les règles relatives au maniement et à la vente de produits alimentaires, qui contenaient des termes inutilement équivoques. Ces flous ont créé des incertitudes pour les exécutants, ont conféré aux autorités un pouvoir discrétionnaire indu, pourraient encourager les pratiques frauduleuses et ont augmenté le coût de la mise en conformité. Dans le rapport, il est recommandé de préciser certaines règles, d'inclure des définitions spécifiques et de clarifier certains délais.
- On dénombre parmi les prescriptions inutiles le chevauchement des responsabilités des autorités pour ce qui est de contrôler le respect des normes relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires applicables à la commercialisation des produits de la boulangerie, qui se traduit par des incertitudes pour les entreprises, des coûts additionnels et des différences de traitements. Les auteurs du rapport ont analysé cette situation à l'aune de l'objectif de garantir le respect des règles relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et ont conclu qu'un double contrôle n'était pas nécessaire. Ils ont ensuite formulé des recommandations spécifiques concernant la façon dont les prescriptions en matière de contrôle pourraient être simplifiées.
- La discrimination fondée sur la nationalité/l'origine du produit; les auteurs du rapport ont mis au jour certaines inégalités de traitements et ont fait des recommandations visant à traiter les producteurs nationaux et étrangers de la même façon pour ce qui est de coûts de mise à l'essai des aliments pour les animaux.
- La réglementation obsolète, y compris les cas dans lesquels les règles internes relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à l'hygiène faisaient double emploi avec la réglementation de l'UE qui contenait les mêmes dispositions réglementaires. Les auteurs du rapport ont dressé une liste desdites règles en ont recommandé qu'elles soient supprimées.

Sources: Manuel pour l'évaluation de la concurrence de l'OCDE et OCDE (2016), OECD Competition Assessment Reviews: Romania (Chapter 4: Food Processing)

2.2 Programme réglementaire tourné vers l'avenir

2.2.1 Les grands traits du programme réglementaire tourné vers l'avenir

Un programme réglementaire tourné vers l'avenir peut être employé pour donner un aperçu des mesures réglementaires et des étapes proposées pour plus tard. Dans l'idéal, il est mis au point suivant une planification systématique par l'ensemble des pouvoirs publics en vue de faciliter l'établissement de priorités, l'enchaînement des activités réglementaires et un contrôle qualité. Il peut aussi être établi au niveau d'un ministère, être axé spécifiquement sur le domaine SPS ou avoir trait uniquement à certains types d'actions réglementaires SPS prévues. La coordination d'un programme tourné vers l'avenir au niveau des pouvoirs publics ou visant différents organismes de réglementation peut être confiée à une entité distincte dotée des capacités nécessaires et recevant un soutien politique. En tout état de cause, un programme réglementaire tourné vers l'avenir devrait aider à comprendre comment des actions réglementaires SPS particulières s'intègrent dans le cadre national plus général ou dans des initiatives plus larges et explorer les synergies avec d'autres initiatives (par exemple dans le domaine SPS, dans le milieu du commerce ou de l'environnement).

Un tel programme prévoit un inventaire des initiatives juridiques et réglementaires qui seront examinées et un

calendrier y relatif, inscrit ces initiatives dans le programme gouvernemental plus général, met au jour les liens entre les initiatives et aide les organismes de surveillance à anticiper les propositions et à collaborer étroitement avec les responsables de la réglementation pour régler les problèmes qui peuvent retarder l'étude des propositions assorties de délais. Cet outil est important pour:

- améliorer la coordination entre organismes concernant l'élaboration de mesures et de politiques SPS et la cohérence réglementaire et favoriser un soutien politique plus large;
- mettre au jour les priorités SPS à court, moyen et long termes et améliorer la planification (le cadre P IMA fondé sur des données objectives peut aider à l'établissement de priorités et à la prise de décisions dans le domaine SPS, voir l'encadré 12);
- comprendre la façon dont les projets de réglementations SPS s'intègrent dans le cadre juridique national plus large, y compris les synergies intersectorielles (par exemple entre les domaines de l'agriculture, de la santé, du commerce ou de l'environnement);
- améliorer la transparence et la prévisibilité des mesures prises par les responsables SPS;
- favoriser une coopération internationale plus large en rendant le programme réglementaire tourné vers l'avenir accessible aux partenaires commerciaux; et
- donner aux entreprises et à la communauté un accès facile aux renseignements concernant les modifications apportées aux mesures SPS et celles qu'il est prévu de faire et favoriser la participation de ces acteurs à l'élaboration de nouvelles mesures SPS ou à leur révision.

ENCADRÉ 11.

Comment un programme réglementaire peut-il aider les responsables SPS?

Ci après, nous citons des exemples des difficultés auxquelles les responsables SPS peuvent se heurter et expliquons en quoi il peut être utile de disposer d'un programme réglementaire tourné vers l'avenir:

Le ministère du commerce a recommandé d'élaborer des réformes axées sur le commerce qui influencent les mesures SPS, mais certains changements réglementaires dans le domaine sont déjà en préparation.

Les acteurs du secteur privé se plaignent de ne pas être tenus informés des changements réglementaires et sont mal préparés pour apporter une contribution et s'adapter aux changements SPS.

Les responsables SPS se plaignent que les systèmes SPS ne reçoivent pas assez d'attention au plus haut niveau.

Les responsables SPS peinent à mettre au point des calendriers de réglementation qui regroupent tous les points considérés comme des questions prioritaires (par exemple, en trouvant un équilibre entre les recommandations sur la facilitation des échanges et les résultats produits par les outils d'évaluation établis par les organismes internationaux de normalisation).

Un programme réglementaire tourné vers l'avenir contribuera à synchroniser les changements réglementaires dans plusieurs domaines de sorte à optimiser le calendrier et la coordination. Il améliorera la transparence concernant les changements réglementaires prévus et rendra les actions dans le domaine SPS plus prévisibles pour d'autres départements et ministères.

Un programme réglementaire tourné vers l'avenir améliorera la transparence et facilitera la participation des parties prenantes à l'élaboration ou à l'examen des mesures SPS.

Grâce à un programme réglementaire tourné vers l'avenir, la priorité est accordée aux changements de la réglementation SPS, qui s'intègrent dans le programme réglementaire plus large. Un programme coordonné dans lequel les priorités et synergies sont mises au jour contribuera à mobiliser un soutien en faveur des changements de la réglementation SPS.

Un programme réglementaire tourné vers l'avenir contribuera à répertorier les actions réglementaires prévues, à assurer une bonne coordination entre les organismes responsables des questions SPS et à définir les domaines prioritaires en fonction du contexte.

ENCADRÉ 12.**Cadre P-IMA du STDF – Établissement de priorités en matière d'investissements dans le domaine SPS pour l'accès aux marchés**

Les pays en développement font face à de nombreuses exigences pour ce qui est d'améliorer leurs capacités SPS en vue de stimuler les exportations de produits agroalimentaires et d'appuyer les objectifs de politique publique. Pourtant, généralement, les ressources prévues au budget et accordées par les donateurs ne suffisent pas à répondre à tous les besoins. Il n'est pas simple de donner la priorité aux investissements dans le domaine SPS quand les ressources sont limitées. Les données objectives contribuent à améliorer l'efficacité des décisions en matière de politique publique et d'investissements dans le domaine SPS. Le cadre P IMA emploie une analyse décisionnelle multicritères pour établir des priorités compte tenu des renseignements et des données disponibles. La procédure met à contribution tous les acteurs concernés des secteurs public et privé pour qu'ils discutent des divers besoins en matière d'investissements dans le domaine SPS et déterminent les critères de décision et les éléments à prendre en considération pour établir les priorités d'investissement. En garantissant la transparence des résultats, ainsi que de l'ensemble des données et renseignements utilisés, la procédure assure que les priorités SPS mises au jour peuvent être examinées et fournit des renseignements impartiaux en vue d'éclairer les décisions relatives aux priorités politiques.

Le cadre P IMA génère des données et des éléments de preuve pour:

- améliorer les processus de planification et de prise de décisions dans le domaine SPS;
- créer une forte sensibilisation concernant la valeur de l'investissement dans le renforcement des capacités SPS;
- promouvoir le dialogue entre les parties prenantes au sujet du renforcement des capacités SPS;
- orienter l'élaboration de projets de renforcement des capacités et de plans d'action nationaux dans le domaine SPS et favoriser la mobilisation de ressources; et
- intégrer les priorités SPS dans les plans d'investissement dans le domaine de l'agriculture, du commerce et autres.

Source: STDF

2.2.2 Comment élaborer, publier et suivre un programme réglementaire tourné vers l'avenir**Principes essentiels de planification**

Afin qu'il ne devienne pas vecteur de surréglementation, un programme réglementaire tourné vers l'avenir devrait être inclusif, facilement accessible, prospectif, mettre au jour les synergies dans les efforts en matière de réglementation et être axé sur une approche consultative et participative.

Teneur d'un programme réglementaire tourné vers l'avenir

Un programme réglementaire tourné vers l'avenir dans le domaine SPS devrait être établi pour viser une période déterminée et être fondé sur une évaluation des mesures SPS existantes (voir la section 2.1). Le programme réglementaire devrait contenir des renseignements sur les domaines et activités visés et les raisons qui ont motivé leur sélection, décrire la difficulté ou le risque SPS, identifier les fonctionnaires responsables et déterminer des modalités de communication et fournir un calendrier des étapes à venir, comme les évaluations, les mesures de suivi et les consultations. Un tel programme peut en outre comprendre un calendrier pour le recensement systématique et périodique des risques et difficultés SPS émergents, compte tenu des outils disponibles, tels que l'analyse prospective et la prévision.¹⁴

Dans l'idéal, le programme devrait préalablement identifier les groupes de parties prenantes susceptibles d'être concernés et envisager des domaines prioritaires, par exemple pour se concentrer sur:

- les mesures SPS qui démultiplient au maximum les conséquences sanitaires, celles qui réduisent le risque SPS de sorte qu'il atteigne un niveau approprié de protection;
- les problèmes essentiels identifiés par les partenaires commerciaux (par exemple les expéditions rejetées, la non application des normes internationales); ou
- les conclusions et les résultats d'examen de la politique commerciale, d'audits ou d'évaluations.

Un programme réglementaire tourné vers l'avenir devrait couvrir le domaine SPS dans son ensemble ou mettre l'accent sur des domaines spécifiques (sécurité sanitaire des produits alimentaires, santé des animaux ou préservation des végétaux) selon qu'il sera approprié. Il devrait être compatible avec tous les plans d'action SPS, le cas échéant, et tous les plans sectoriels concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux ou la préservation des végétaux. Un programme réglementaire tourné vers l'avenir propre au domaine SPS devrait s'aligner sur tout autre programme réglementaire plus large (par exemple relatif au commerce, à la simplification administrative, etc.). Quand un organisme

¹⁴ Horizon Scanning and Foresight: An overview of approaches and possible applications in Food Safety, Background paper 2: FAO Early Warning/Rapid Alert and Horizon Scanning, Food Safety Technical Workshop, Rome, du 22 au 25 octobre 2013 <http://www.fao.org/3/I4061E/i4061e.pdf>.

central de surveillance réglementaire coordonne un programme réglementaire, il importe que les responsables SPS procèdent à un examen dans leurs domaines respectifs de sorte à les recommander dans le cadre d'un programme réglementaire national plus large. Dans les cas où des programmes distincts sont établis pour la préservation des végétaux, la santé des animaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les responsables SPS devraient avoir à l'esprit qu'il est possible que ces dispositifs se recoupent: la coopération et la coordination entre organismes sont essentielles pour promouvoir une approche "Une seule santé" et permettre d'apporter des réponses multisectorielles efficaces aux risques SPS, tels que les dangers et risques que présentent les zoonoses pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Point fort 8.

Les programmes réglementaires prospectifs en Malaisie

En Malaisie, les responsables de la réglementation sont tenus de notifier chaque année au Centre malaisien de la productivité (MPC), qui relève du Département d'examen de la réglementation, qu'ils prévoient d'examiner la réglementation existante. Le MPC est un organisme technique doté de fonctions de surveillance réglementaire formelles à l'appui de la coordination, de l'information, du renforcement des capacités et du suivi relatif à la mise en œuvre de la politique réglementaire et des BPR. Grâce à la planification, les responsables malaisiens de la réglementation annoncent une liste publique de propositions réglementaires à établir, modifier, réformer ou abroger au cours de l'année. Au mois de janvier, ils doivent informer le MPC de la réglementation soumise à examen dans les 12 mois à venir, du calendrier des examens annuels et des stratégies. En complément de ses opérations de planification, le MPC doit publier tous les ans une liste de toutes les activités de réglementation entreprises par les responsables au cours de l'année écoulée, sur la base des listes exhaustives la réglementation établies par des organismes individuels. En outre, le MPC examine les listes et la réglementation en vue d'évaluer les avancées enregistrées.

Source: [Malaysia, Best Practice Regulation Handbook \(2013\)](#)

Procédures relatives aux programmes réglementaires prospectifs

Un programme réglementaire tourné vers l'avenir devrait être établi à l'issue de consultations vastes et robustes avec les parties prenantes en vue de définir des priorités. En théorie, le programme devrait être disponible en ligne et facilement accessible. En outre, il devrait faire l'objet d'un examen périodique (par exemple tous les ans ou tous les deux ans, selon les besoins et en fonction des ressources disponibles) de sorte qu'il réponde aux nouvelles questions et que les mesures qu'il prévoit soient adaptées.

Ces programmes peuvent être notifiés à l'OMC pour que d'autres Membres de l'Organisation prennent connaissance des changements réglementaires prévus. Dans les cas où la mesure SPS n'est pas fondée sur une norme internationale et où elle est susceptible d'avoir un effet important sur le commerce, l'Accord SPS de l'OMC fait obligation aux Membres de publier un avis sans tarder quand il est prévu de mettre au point une nouvelle réglementation. Cette disposition vise à permettre aux autres Membres de l'OMC de prendre connaissance du projet de nouvelle réglementation.¹⁵

Point fort 9.

Diffusion de renseignements concernant les programmes prospectifs au Mexique

Le Mexique a mis au point un outil de planification, annoncé dans son bulletin officiel. Le programme national de normalisation est l'instrument de planification, de coordination et de renseignements en ce qui concerne l'élaboration des règlements et normes techniques issus du secteur public et privé. Il contient la liste des normes officielles mexicaines ("règlements techniques" et "mesures sanitaires et phytosanitaires") et des normes mexicaines ("normes" volontaires) devant être élaborées, mises à jour et modifiées ou annulées. Chaque année, le Mexique notifie au Comité SPS de l'OMC son programme de l'année afin de donner de plus amples renseignements aux Membres concernant le processus réglementaire en cours et les activités de réglementation prévus dans le pays.

Source: [G/SPS/GEN/491/Add.28](#) pour 2021

¹⁵ Accord SPS, Annexe B.5 a). Voir aussi l'encadré 20 ci-dessous sur la transparence dans l'Accord sur l'OMC.

2.3 Évaluation de l'impact réglementaire (EIR)

2.3.1 Les grands traits d'une EIR

Une évaluation de l'impact réglementaire est une approche systémique adoptée en vue de faire une analyse critique des effets positifs et négatifs des règlements prévus et existants et des autres solutions non réglementaires. On peut procéder à cet exercice dans le domaine SPS pour examiner les solutions qui produisent le résultat SPS désiré tout en évitant les obstacles inutiles au commerce. Il en résulte des éléments de preuve qui permettent de choisir la solution qui donne les meilleurs avantages nets sur le fondement d'une analyse quantitative et qualitative robuste.

Les EIR peuvent être employées: i) par avance, comme un outil de calcul destiné à éclairer une nouvelle mesure ou une mesure révisée compte tenu de scénarios prévus; et ii) a posteriori, comme un outil d'évaluation conçu pour examiner la mise en œuvre des mesures SPS existantes et déterminer les coûts et avantages du scénario de référence. Ainsi, les principes dégagés d'une EIR peuvent être fort utiles à l'élaboration de nouvelles mesures SPS,

ainsi qu'à l'évaluation des mesures existantes dans le cadre d'un bilan (voir la partie 2.1 plus haut) et d'un exercice de suivi ou d'évaluation (voir la partie 2.4 plus bas).

Certains objectifs SPS peuvent se passer totalement d'action réglementaire. Une EIR contribue à mettre au jour les cas dans lesquels des solutions autres que réglementaires peuvent être nécessaires et, le cas échéant, lesquelles, en fonction des circonstances. Les solutions autres que réglementaires aux mesures SPS peuvent être des accords librement conclus, des campagnes d'éducation, des programmes d'assurance et des autoréglementations. De telles solutions peuvent consister, par exemple, à faire connaître aux agriculteurs les mesures de biosécurité applicables aux locaux où se trouve le bétail en vue d'empêcher la dissémination de maladies. Si une action réglementaire est nécessaire, une EIR aidera les responsables SPS à choisir la mesure SPS la plus adaptée. En tout état de cause, les responsables peuvent s'appuyer sur une EIR pour trouver une solution équilibrée entre les éléments relatifs à différentes disciplines, qu'il s'agisse du commerce, de l'économie ou de la santé, mais aussi des aspects éventuellement liés à l'environnement, à la société, au genre, ou autre, des mesures SPS, selon que de besoin (voir l'encadré 6 pour ce qui est des questions de genre).



ENCADRÉ 13.**EIR et évaluations des risques SPS**

On entend par *évaluation de l'impact réglementaire* (EIR) un procédé systématique de mise au jour et de quantification des avantages et des coûts que sont susceptibles de générer les solutions réglementaires ou non-réglementaires pour une politique examinée. Cet exercice est parfois désigné sous le terme "analyse d'impact de la réglementation". Il n'est pas propre aux mesures SPS et peut être mis à profit pour améliorer l'élaboration de tous types de mesures réglementaires.

La notion d'*évaluation des risques* est une notion clefs de l'Accord SPS de l'OMC: les Membres de l'OMC sont tenus de fonder leurs mesures SPS sur les normes internationales pertinentes ou une évaluation des risques, selon qu'il sera approprié en fonction des circonstances. L'Accord SPS de l'OMC donne de l'évaluation des risques les définitions suivantes:

- l'évaluation de la probabilité de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination d'un parasite ou d'une maladie sur le territoire d'un Membre importateur en fonction des mesures sanitaires et phytosanitaires qui pourraient être appliquées, et des conséquences biologiques et économiques qui pourraient en résulter; ou
- l'évaluation des effets négatifs que pourrait avoir sur la santé des personnes et des animaux la présence d'additifs, de contaminants, de toxines ou d'organismes pathogènes dans les produits alimentaires, les boissons ou les aliments pour animaux. (Accord SPS de l'OMC, Annexe A.4)

Dans cet accord, l'évaluation des risques désigne principalement le procédé qui consiste à recueillir des données scientifiques et à regrouper les facteurs économiques pertinents concernant les risques SPS que suppose l'autorisation d'importation d'un produit particulier dans un pays. Le texte contient de plus amples précisions concernant les modalités de réalisation de l'évaluation (article 5 de l'Accord SPS de l'OMC).

En outre, les organismes internationaux de normalisation ont mis au point des directives relatives à l'exécution d'une évaluation des risques, dans le cadre des activités d'analyse des risques:

- Codex Alimentarius, Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements, [CAC/GL 62-2007](#)
- Directives de la CIPV: cadre de l'analyse du risque phytosanitaire (NIMP 2), analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine (NIMP 11), analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non de quarantaine (NIMP 21), directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles (NIMP 3): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/>.
- Directives de l'OIE: Titre 2. Analyse des risques. Code sanitaire pour les animaux terrestres, <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/> et Titre 2. Analyse des risques. Code sanitaire pour les animaux aquatiques, <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-aquatique/>.

Une évaluation de l'impact réglementaire est importante pour:

- déterminer si une réglementation SPS est nécessaire et mettre au jour la meilleure solution réglementaire ou non-réglementaire pour remédier à la difficulté ou au risque SPS;
- concevoir des mesures SPS économiquement rationnelles;
- faire en sorte que les décisions soient fondées sur les meilleurs éléments de preuve disponibles;
- permettre le bon examen de divers facteurs selon qu'il sera pertinent pour la mesure SPS en question (par exemple les facteurs relatifs à la protection sanitaire ou au genre, les facteurs commerciaux, économiques, environnementaux ou sociaux);

- évaluer et comprendre les conséquences des solutions envisagées, en particulier pour le commerce, et les autres implications pertinentes (les retentissements économiques et environnementaux ou la faisabilité de la mesure, etc.) et éventuellement réviser les projets de sorte à en limiter les conséquences et les implications;
- tenir compte des principes de mise en œuvre, des capacités en ressources humaines (par exemple la disponibilité des inspecteurs), de la structure du système administratif et des difficultés de mise en œuvre associés aux solutions SPS examinées;
- prendre en considération les besoins de protection des données dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la mesure SPS; et
- permettre l'attribution adéquate des ressources de sorte à optimiser le résultat prévu d'une solution SPS proposée.

ENCADRÉ 14.**Comment les EIR peuvent elles aider les responsables SPS?**

Ci après, nous citons des exemples des difficultés auxquelles les responsables SPS peuvent se heurter et expliquons en quoi il peut être utile de procéder à une évaluation de l'impact réglementaire:

L'autorité phytosanitaire, l'autorité vétérinaire et l'autorité sanitaire des aliments disposent chacune d'un budget grâce auquel elles surveillent le domaine qui relève de leur compétence réglementaire. Il est difficile de savoir combien va coûter une mesure SPS qui fonctionne bien dans un pays si elle est mise en œuvre dans un autre.

Il y a un conflit entre les intérêts des parties prenantes concernées (les agents de la santé ou des douanes, les MPME, les grands opérateurs, etc.).

Un investissement considérable en temps, en recueil de données, en compétences, en savoir faire et en ressources est nécessaire pour comprendre les coûts, les avantages ou les risques des changements réglementaires dans un domaine SPS.

Il est ardu de convaincre des décideurs de haut niveau que des normes et des codes de conduite volontaires associés à des campagnes d'éducation peuvent être efficaces pour encourager des pratiques de production agricole et d'élevage spécifiques.

Les coûts et d'autres éléments font obstacle à l'adoption de traitements phytosanitaires spécifiques.

Les solutions semblent toutes donner le niveau de protection sanitaire requis.

Les EIR contribuent à évaluer les avantages et les coûts associés aux solutions SPS examinées et la façon dont les coûts peuvent être répartis.

Les EIR facilitent la mise au point d'une méthode qui permet de mettre au jour et d'évaluer un conflit d'intérêts et de trouver un équilibre entre les différentes parties.

Les EIR peuvent être utilisées sous des formes simplifiées ou stratégiquement, par exemple pour les domaines SPS prioritaires ou pour des mesures SPS qui devraient avoir une incidence importante sur le commerce.

Les EIR contribuent à comparer les solutions non réglementaires avec des solutions de réglementation SPS compte tenu d'une analyse quantitative et qualitative robuste. Les résultats de l'analyse peuvent être employés pour démontrer les avantages d'une solution non réglementaire à retenir.

Les EIR contribuent à mettre au jour et à évaluer d'autres solutions de traitement et les coûts qui en résultent.

Les EIR sont utiles pour sélectionner la solution qui produit les avantages nets les plus importants, compte tenu de l'objectif sanitaire, mais aussi pour tenir compte de divers autres facteurs, par exemple le commerce, les coûts, l'environnement, le genre, des facteurs sociaux, les difficultés de mise en œuvre des solutions et la faisabilité de ces dernières.

Difficultés liées aux EIR

Malgré les avantages que procurent les EIR, des difficultés pratiques entravent souvent la mise en œuvre d'un processus d'EIR fonctionnel et efficace.¹⁶ Parmi ces difficultés: la résistance institutionnelle aux EIR, qui aboutit à un faible niveau de mise en œuvre volontaire; l'idée préconçue selon laquelle les EIR sont une formalité administrative coûteuse et longue; les contraintes en matière de capacités et de ressources; les importantes rotations de personnel parmi les responsables SPS, qui se traduisent par des capacités limitées de la part du personnel d'analyser les tendances et les difficultés SPS et de trouver des solutions; et le lobbying par des groupes d'intérêt dont les intérêts ne correspondent peut être pas aux intérêts plus larges de la population. Ces difficultés peuvent être surmontées grâce à une bonne compréhension des EIR et à un fort soutien politique, pour autant qu'une procédure claire et transparente soit en place et encadrée par des mécanismes de contrôle de la qualité.

Adapter les EIR à la situation des pays en développement et adopter une approche proportionnée

Quand les ressources sont limitées, il peut être utile d'adapter la procédure des EIR ("RIA light"¹⁷) ou d'introduire progressivement des EIR. Plusieurs solutions existent. Il est possible par exemple de prévoir une phase pilote, suivie par l'institutionnalisation des EIR ou la restriction de l'utilisation des EIR à certains organismes SPS, aux changements réglementaires les plus importants ou à un domaine SPS prioritaire particulier. Une autre solution consiste à commencer par mettre en œuvre certains éléments des EIR (méthode simplifiée à développer) ou à procéder à une simple analyse qualitative portant sur un ou plusieurs critères avec un nombre limité de facteurs, puis d'intégrer peu à peu une analyse quantitative (par exemple une analyse coûts avantages) et d'envisager un éventail plus vaste de facteurs.¹⁸ On peut adapter les EIR en fonction des priorités établies dans un programme réglementaire tourné vers l'avenir.

Toutes les initiatives SPS ne nécessitent pas le même type ni la même profondeur d'analyse: les principales mesures SPS peuvent requérir une EIR exhaustive, tandis que pour les mesures SPS mineures une EIR préliminaire ou partielle peut suffire, voire une EIR peut être superflue. Certains pays utilisent des tests de seuil de sorte à appliquer des EIR uniquement à certains types de réglementations SPS, au lieu de les utiliser systématiquement pour toutes les mesures SPS. Les responsables SPS peuvent envisager d'adopter une approche proportionnelle pour mener des EIR en fonction de l'échelle du problème ou de la mesure SPS ou des conséquences attendues. Dans ce cadre, les évaluations peuvent être préliminaires, partielles ou complètes, selon que de besoin.

Transparence et EIR

L'un des éléments centraux des EIR est qu'elles devraient être menées de manière transparente. Les responsables SPS devraient veiller à informer suffisamment le public quant au processus d'EIR, donner des renseignements détaillés sur le déroulement prévu de la procédure, expliquer pourquoi la solution SPS choisie est préférable à d'autres solutions et communiquer au public des résultats préliminaires ou finals d'évaluation de l'impact.¹⁹ Les EIR s'appuient en outre sur la participation effective des parties prenantes et sur les consultations avec celles-ci, en particulier en ce qui concerne les opérations de recueil de données et d'analyse. La participation des parties prenantes et les consultations avec celles-ci sont essentielles pour comprendre rapidement les contraintes et les difficultés et en tenir compte dans l'élaboration et la sélection des solutions SPS. La transparence permet une meilleure compréhension et un meilleur respect des mesures SPS à terme.

Contrôle de la qualité d'une EIR

Généralement, les EIR sont menées par les organismes de réglementation. Toutefois, les organismes de surveillance jouent un rôle important dans le cadre de ces évaluations. Ceux-ci sont souvent chargés de promouvoir l'utilisation des EIR, de donner des directives et d'apporter un soutien technique en la matière, de vérifier la qualité des EIR (par exemple de valider que les documents relatifs aux EIR respectent les normes en matière de qualité), d'encourager les responsables de la réglementation à publier les rapports les plus complets et précis possibles en matière d'EIR, de mettre à jour et d'entretenir un portail Web et d'aider les groupes cibles susceptibles d'être touchés par les initiatives réglementaires proposées depuis peu. Pour que les EIR s'améliorent avec le temps, les méthodes d'EIR elles-mêmes peuvent être évaluées périodiquement par un organisme de surveillance (ou l'organisme SPS s'il n'existe aucun organisme de surveillance doté de cette fonction particulière). Dans ce cadre, il convient d'examiner le choix et l'éventail des méthodes, critères, listes de référence et autres outils employés dans les EIR. On dénombre parmi les outils d'évaluation généralement employés les indicateurs, les études de cas et les enquêtes.

¹⁶ CUTS. *Regulatory Impact Assessment Toolkit: a Practitioner's Guide in Developing Countries*

¹⁷ Ladegaard, Peter Farup; Rimmer, Stephen; Rodrigo Enriquez, Delia. 2009. *Making it work: 'RIA light' for developing countries*. Groupe de la Banque Mondiale

¹⁸ Renda, A. (2015). *Regulatory Policy in Perspective: A Reader's Companion to the OECD Regulatory Policy Outlook 2015*

¹⁹ Groupe de la Banque mondiale, *Global Indicators of Regulatory Governance: Worldwide Practices of Regulatory Impact Assessments (2018)*



Pour de plus amples renseignements concernant les EIR:

- Pour de plus amples renseignements sur la procédure "RIA light" pour les pays en développement: Ladegaard, Peter Farup; Rimmer, Stephen; Rodrigo Enriquez, Delia. 2009. "Making it work: 'RIA light' for developing countries". Groupe de la Banque Mondiale,
- Pour de plus amples renseignements sur l'approche proportionnelle: OCDE (2015), *Perspectives de l'OCDE sur la politique de la réglementation 2015*,
- Pour un exemple de plan de développement relatif aux EIR: *Implementing Good Regulatory Practice in Malaysia* (OCDE 2015) (chapitre 2).
- OCDE (2020) *Analyse d'impact de la réglementation, Principes de bonne pratique de l'OCDE en matière de politique réglementaire*
- *Politique de la réglementation: Perspectives de l'OCDE 2018*
- OCDE. 2009. *L'analyse d'impact de la réglementation: un outil au service de la cohérence des politiques*. Éditions OCDE, Paris
- OCDE (2008) *Introductory Handbook for Undertaking Regulatory Impact Analysis (RIA)*
- *World Bank Global Database for Regulatory Impact Assessment*
- Ladegaard, Peter Farup; Rimmer, Stephen; Rodrigo Enriquez, Delia. 2009. "Making it work: 'RIA light' for developing countries". Groupe de la Banque Mondiale
- Ladegaard, Peter Farup; Lundkvist, Petter; Kamkhaji, Jonathan Camillo. 2018. "Giving Sisyphus a helping hand: pathways for sustainable RIA systems in developing countries World Bank Group"
- CUTS. *Regulatory Impact Assessment Toolkit: a Practitioner's Guide in Developing Countries*
- *Rapport final sur les bonnes pratiques réglementaires dans les économies de l'APEC* (APEC, 2017)
- *Implementing Good Regulatory Practice in Malaysia* (OCDE 2015)
- *Regulatory Impact Assessment in the Philippines* (OECD 2021)
- Pour de plus amples renseignements concernant les modalités d'évaluation des EIR et les dispositions à prendre pour garantir des avancées à terme, voir: OCDE. 2003. *Proceedings from the OECD Expert Meeting on Regulatory Performance: Ex Post Evaluation of Regulatory Policies*.

2.3.2 Étapes essentielles des EIR

Il existe différentes approches et méthodes relatives aux EIR dans le domaine SPS et les évaluations peuvent être adaptées en fonction des ressources disponibles et des contraintes en matière de capacités. Quelle que soit la méthode utilisée, un élément clé des EIR est une participation dynamique des parties prenantes pendant l'ensemble de la procédure. L'incorporation des consultations dans les EIR accroît la transparence des procédures réglementaires et permet de procéder à un contrôle de la qualité aux fins de l'évaluation de l'impact. En outre, elle améliore les renseignements sur lesquels les décisions sont fondées et donne une image plus complète et représentative de l'éventail des conséquences négatives et positives des solutions SPS.

Nombre de pays ont élaboré une législation ou des directives relatives aux EIR ou ont chargé un organisme de surveillance de coordonner les mesures en la matière, de promouvoir leur utilisation, d'orienter les organismes de réglementation et d'évaluer la qualité des dites évaluations. De surcroît, il est possible que des orientations relatives aux EIR existent au niveau régional. Il est probable qu'elles donnent de plus amples renseignements sur les éléments suivants:

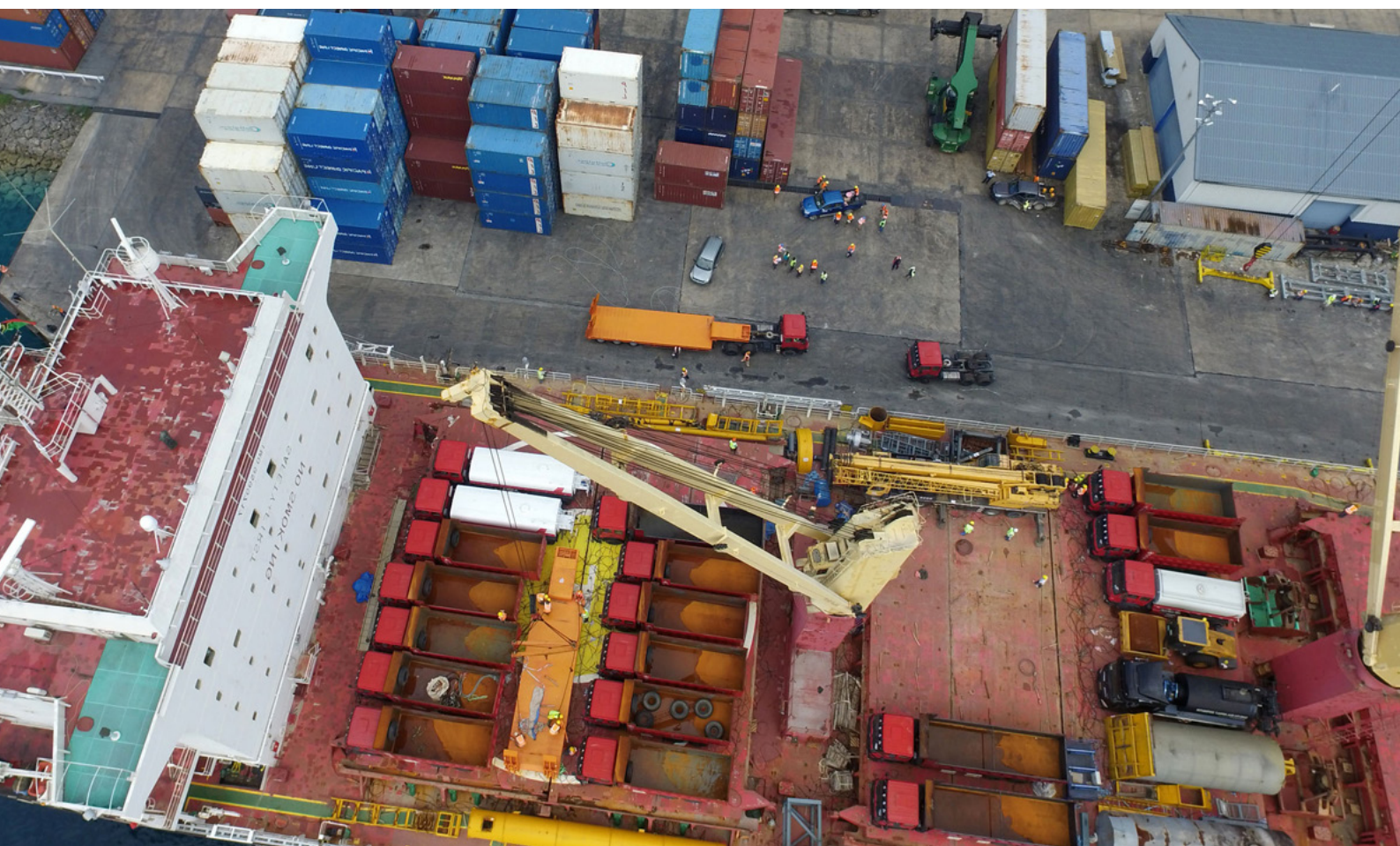
- les règles et procédures relatives aux EIR, telles que les modalités de fonctionnement des évaluations;
- les rôles – qui fait quoi et quand;
- le moment auquel il convient de mettre au point une EIR;
- les étapes d'élaboration d'une EIR;
- quand et comment les consultations doivent avoir lieu avec les parties prenantes du secteur privé et public;
- les méthodes, données et indicateurs nécessaires pour procéder à une analyse d'impacts axée sur les dimensions sanitaires, commerciales et économiques, et éventuellement d'autres (les dimensions sociales ou environnementales ou les dimensions liées au genre);
- la façon dont chaque EIR sera évaluée et à l'aune de quels critères;
- les grilles d'évaluation pour chaque étape de l'élaboration d'une EIR;
- le matériel de référence et les exemples d'EIR réelles fournies pour aider les fonctionnaires; et
- les points de contact.

Les responsables SPS devraient se demander si la loi leur fait obligation d'utiliser un processus d'EIR. En outre, ils sont encouragés à utiliser les directives qui existent éventuellement au niveau national ou régional.



Ressources supplémentaires concernant les orientations relatives aux EIR:

- Liste de référence commune sur la réforme de la réglementation APEC-OCDE
- Les principes essentiels des bonnes pratiques réglementaires de l'ASEAN (2018)
- La circulaire A-4, qui donne aux organismes fédéraux des lignes directrices concernant la réalisation de l'examen des règles, et les directives régissant l'analyse d'impact de la réglementation pour le Département de la santé et des services sociaux des États Unis, [HHS_RIAGuidance.pdf](#)
- Le guide du gouvernement australien en matière de réglementation
- Manual on Regulatory Impact Assessment for use in the public service of the Republic of Armenia
- Malaysia, Best Practice Regulation Handbook (2013)
- Voir aussi Groupe de la Banque Mondiale, [Global Database for Regulatory Impact Assessment \(RIA\)](#), une base de données où figurent les documents publiés par les pouvoirs publics nationaux ou à leur intention, ou les publications portant sur la façon dont les EIR sont mises en œuvre par les pouvoirs publics dans le monde entier.



ÉTAPE 1:**Déterminer le degré d'intervention compte tenu du problème et de l'objectif SPS**

Une EIR peut être employée pour mettre au point une nouvelle mesure SPS ou une mesure révisée dans le cadre d'un risque SPS qui se fait jour ou qui n'a pas trouvé de réponse. Par conséquent, le processus d'EIR pourrait commencer par la délimitation et la compréhension du problème SPS qui doit être réglé et de l'objectif SPS qui doit être atteint. À cette fin, le problème SPS devrait être défini correctement et clairement, et ses causes sous-jacentes, ainsi que les tendances de base et futures, bien comprises.

En outre, une EIR peut être utile pour évaluer les conséquences de mesures SPS existantes afin de comprendre leur efficacité au regard du risque SPS qu'elles visent à régler. Dans ce cas, le problème SPS et ses causes sous-jacentes devraient être examinés et compris correctement, tout comme la mesure SPS elle-même et sa mise en œuvre.

Dans le cadre de l'EIR, les responsables SPS devraient déterminer les points suivants: i) La situation va-t-elle se rectifier d'elle-même avec le temps et une intervention réglementaire supplémentaire est-elle nécessaire? ii) Quel est le degré d'intervention nécessaire? Cela permet d'atténuer le risque de surréglementation et garantit la proportionnalité de la mesure SPS avec le problème SPS qui a été mis au jour.²⁰ Par ailleurs, les tendances aux méthodes de coréglementation et à l'autorégulation influencent la nature des interventions réglementaires. Par exemple, certaines autorités chargées de la sécurité sanitaire des produits alimentaires emploient l'approche du programme volontaire d'assurance par des tiers, qui établit des directives mises au point par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, pour intégrer les contrôles et données de l'industrie dans les calendriers de réglementation.

ÉTAPE 2:**Recueil de données**

Des données exactes qui témoignent de la réalité opérationnelle et sont représentatives des difficultés SPS en question sont essentielles au succès d'une EIR. Le recueil de données pertinentes et fiables est un exercice qui peut se révéler coûteux et laborieux. Le choix des données qui doivent être recueillies et de la méthode à employer à cette fin n'est pas sans conséquence. Il influence l'ensemble du processus d'EIR et sa qualité. En fonction du contexte national, les responsables SPS peuvent commencer par s'appuyer sur des données quantitatives plus facilement définissables et renforcer progressivement les capacités de recueil et d'évaluation d'ensembles de données plus complexes, ainsi que de données qualitatives.

Les responsables SPS doivent définir préalablement les points suivants: Quels renseignements existent? Quels renseignements sont nécessaires et comment les obtenir? Quelles données peuvent être obtenues? Les outils d'évaluation établis par les organismes internationaux de normalisation contribuent à recueillir les données stratégiques dont les responsables SPS ont besoin pour examiner leurs systèmes.

En particulier, les sources des données devraient être mises au jour et les données recueillies, référencées et interprétées de sorte à faciliter le processus décisionnel. Afin d'utiliser des ensembles de données quantifiables et qualitatifs, on peut obtenir des données auprès de différentes sources et au moyen de diverses méthodes. Un bon point de départ peut être les statistiques et les bases de données des gouvernements, qui recensent souvent le nombre d'entreprises, la taille de certains secteurs de l'économie, les caractéristiques de fonctionnement des marchés, etc. Les experts, les universitaires, les consultants et les organisations de recherche peuvent eux aussi être consultés. Des outils tels que des questionnaires, des études, des analyses synthétiques (par exemple des estimations d'impact sur une entreprise hypothétique) et des outils connexes peuvent être utilisés. En outre, les méthodes de recueil de données dans le cadre d'EIR peuvent comprendre des entretiens directs et des discussions de groupe.

Le recueil de données et de renseignements gagne à être organisé à l'avance et les personnes qui l'exécutent ont intérêt à disposer d'une définition claire des besoins spécifiques de sorte à cibler les ressources judicieusement, à nouer de bonnes relations professionnelles avec les parties prenantes (y compris dans le secteur privé) qui peuvent avoir des données ou des renseignements pertinents à diffuser et à employer diverses méthodes (par exemple les études, les entretiens, les discussions de groupe ou d'autres consultations avec les parties prenantes, etc.). L'ensemble des données et renseignements recueillis, leur qualité, les lacunes et zones d'ombre, le cas échéant, doivent être consignés.

²⁰ Gouvernement néo-zélandais. 2012. *Government Expectations for Good Regulatory Practice*.

ÉTAPE 3:**Analyse réglementaire et solutions autres que réglementaires pour remédier au problème SPS**

Plusieurs solutions réglementaires ou non-réglementaires destinées à remédier au problème SPS devraient être mises au jour et analysées compte tenu d'une analyse quantitative et qualitative robuste et au regard de leurs conséquences, de leurs coûts et avantages et de leur faisabilité. Cette étape consiste à examiner l'efficacité de chaque solution SPS pour ce qui est de remédier au problème SPS mis au jour, et de déterminer le prix de ce choix. En général, il convient d'examiner également un scénario ne prévoyant aucune intervention réglementaire. Les solutions autres que réglementaires peuvent prévoir de n'apporter aucun changement à la situation actuelle. Elles peuvent également prévoir d'informer le public, d'améliorer la mise en œuvre des mesures SPS existantes ou d'examiner et de redistribuer les ressources du gouvernement.

Les responsables SPS souhaitent peut-être tenir compte des éléments suivants quand ils mettront au jour et analyseront des solutions destinées à remédier au problème SPS.

Différentes répercussions sur les secteurs public et privé (y compris les MPME, les agriculteurs, les jeunes et les femmes)

Les répercussions et les facteurs à prendre en considération peuvent être les suivants: i) les avantages attendus des solutions SPS; celles-ci atteignent-elles les objectifs SPS dans la même mesure, ou dans une mesure analogue?; ii) les coûts qu'entraînent les solutions SPS pour les secteurs public et privé; iii) la mise en œuvre des solutions SPS proposées, y compris les difficultés de mise en œuvre (contraintes en matière de ressources, la capacité du secteur privé de respecter les différents types de prescriptions SPS compte tenu de la réalité de la situation) et les stratégies qu'il est possible d'adopter pour que les prescriptions SPS soient respectées; et iv) d'autres répercussions sur le commerce²¹ et la situation nationale, y compris l'environnement, le développement durable, l'égalité de genre, etc.

Méthodes possibles

Selon l'objectif de l'EIR, l'analyse peut reposer sur: i) des données quantitatives; ii) des données qualitatives; iii) une évaluation des coûts et des avantages²²; iv) une évaluation du rapport coût efficacité; v) une modélisation des coûts standard; vi) une évaluation multicritères; vii) une évaluation des risques; ou viii) une combinaison de plusieurs de ces éléments.²³ La quantification et la comparaison systématique des coûts et avantages permet à l'évaluateur de déterminer si les coûts sont supérieurs aux avantages que procure une solution donnée, ou vice versa. Certains avantages et coûts sont tangibles et visibles immédiatement, mais d'autres sont cachés. Par conséquent, il est essentiel d'évaluer correctement les coûts et avantages de toutes les solutions.²⁴

Obligations SPS internationales

Une liste de référence des principes et prescriptions SPS peut être employée en guise de filtre pour éliminer les solutions qui ne sont pas compatibles avec les obligations contractées par un pays dans le cadre de l'OMC, ni avec ses obligations SPS au titre d'accords commerciaux régionaux ou bilatéraux. À ce sujet, le Catalogue d'instruments que les Membres de l'OMC peuvent utiliser pour gérer les questions SPS peut être un outil utile.²⁵ Voir aussi l'encadré 15, où figure une proposition de liste de référence qui permet aux responsables SPS de vérifier qu'une mesure est compatible avec l'Accord SPS de l'OMC.

Normes SPS internationales

Dans le cadre de l'Accord SPS de l'OMC, les Membres de l'Organisation sont vivement encouragés à fonder leurs mesures sur les normes internationales établies par le Codex, l'OIE et la CIPV. Par conséquent, les responsables SPS devraient examiner les solutions SPS au regard des normes et orientations applicables que fournissent les trois organisations sœurs. Les mesures SPS peuvent aussi reposer sur une évaluation des risques, selon qu'il sera approprié en fonction des circonstances. Dans l'Accord SPS de l'OMC, l'évaluation des risques désigne principalement le procédé qui consiste à recueillir des données scientifiques et à regrouper les facteurs économiques pertinents concernant les risques SPS que suppose l'autorisation d'importation d'un produit particulier dans un pays. (Encadré 13 concernant les EIR et les évaluations des risques SPS).

²¹ Les responsables de la réglementation SPS peuvent envisager d'établir un seuil pour déterminer quand une mesure SPS a des répercussions importantes sur le commerce, ce qui ajoute un volet relatif au commerce à l'évaluation. (Basedow, R. et Kaufman, C. 2016. "International Trade and Good Regulatory Practices: Assessing the Trade Impacts of Regulation". OECD Regulatory Policy Working Papers n° 4, Éditions OCDE, Paris. www.oecd-ilibrary.org/governance/international-trade-and-good-regulatory-practices_5jlv59hdgtf5-en).

²² Voir Reference Case Guidelines for Benefit-Cost Analysis in Global Health and Development, Review Draft (2019), <https://cdn2.sph.harvard.edu/wp-content/uploads/sites/94/2019/02/BCA-Guidelines-Review-Draft.Feb-2019.pdf>.

²³ Pour de plus amples renseignements sur certaines de ces méthodes, voir par exemple [Manual on Regulatory Impact Assessment for use in the public service of the Republic of Armenia](#).

²⁴ Voir STDF, [Utilisation de l'analyse économique pour éclairer la prise de décisions dans le domaine SPS](#).

²⁵ G/SPS/63.

ENCADRÉ 15.**Ma mesure SPS est elle compatible avec l'Accord SPS de l'OMC? Une liste de questions clefs pour les responsables SPS**

1. La mesure est elle plus stricte que les normes internationales du Codex, de la CIPV ou de l'OIE?
 - a. Si la mesure n'est pas fondée sur une norme internationale, son fondement scientifique peut il être remis en cause?
 - b. Des éléments de preuve scientifiques appuyés par une évaluation des risques prouvent ils que cette mesure n'est pas nécessaire?
2. La mesure impose t elle des prescriptions plus strictes aux produits importés qu'aux produits nationaux ou aux produits importés de certains pays par rapport aux produits importés d'autres pays? Le cas échéant, cette différence peut elle être considérée comme de la discrimination ou comme une réponse à différents niveaux de risque?²⁶
3. Existe t il d'autres façons d'atteindre l'objectif visé par cette mesure en imposant moins de restrictions au commerce international?²⁷
4. Existe t il des pays exportateurs auxquels cette réglementation s'applique, ce qui peut démontrer objectivement que leur propre système atteint notre niveau approprié de protection? Avons nous suivi les directives du Comité SPS concernant l'équivalence (G/SPS/19/Rev.3)?
5. Notre niveau approprié de protection est il appliqué manière constante de sorte à éviter de faire des distinctions arbitraires ou injustifiables dans des situations différentes? Avons nous suivi les directives du Comité SPS concernant la cohérence (G/SPS/15)?
6. Si une région ou un pays exportateur a pu démontrer qu'il est exempt de parasites ou d'une maladie, la mesure impose t elle de ne pas tenir compte de ces renseignements?
7. La mesure est elle provisoire? Le cas échéant,
 - a. La mesure est elle temporaire?
 - b. Les éléments de preuve scientifiques pertinents suffisent ils à évaluer les risques sanitaires?
 - c. S'emploie t on à obtenir des éléments de preuve supplémentaires en vue de procéder à une évaluation des risques?
8. Cette mesure peut elle avoir un effet notable (positif ou négatif) sur le commerce?
 - a. Est elle différente de la norme internationale pertinente?
 - b. Le cas échéant, le projet de norme a t il été notifié au Secrétariat de l'OMC (document du Comité SPS sur la transparence G/SPS/7/Rev.3)?
 - c. S'il a été notifié, un délai de 60 jours a t il été ménagé pour permettre aux autres pays de formuler des observations?
 - d. Ces observations ont elles été prises en considération dans la mesure finale?
9. La mesure a t elle été publiée peu de temps après son adoption?²⁸

Source: auteur, sur le fondement d'un document élaboré par le Secrétariat de l'OMC à des fins de formation

²⁶ Les mesures sanitaires et phytosanitaires ne devront pas établir de discrimination arbitraire ou injustifiable entre les Membres où existent des conditions identiques ou similaires, y compris entre leur propre territoire et celui des autres Membres. (Article 2:3 de l'Accord SPS de l'OMC).

²⁷ Un niveau de risque acceptable peut souvent être atteint par d'autres moyens. Parmi les solutions de remplacement qui s'offrent à eux, pour autant qu'elles soient faisables sur les plans technique et économique et qu'elles fournissent le même niveau de protection SPS, les Membres de l'OMC devraient choisir celle qui est la moins restrictive pour le commerce en vue de concrétiser leur objectif sanitaire. (Articles 2:2 et 5:6 de l'Accord SPS de l'OMC).

²⁸ Sauf en cas d'urgence, les Membres doivent laisser un délai raisonnable entre la publication d'une réglementation SPS et son entrée en vigueur. (Annexe B.2 de l'Accord SPS de l'OMC). D'ordinaire, ce délai raisonnable devrait durer au moins six mois. (Décision ministérielle sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre (WT/MIN(01)/17)).

ÉTAPE 4:**Choisir une solution et établir des stratégies de mise en œuvre sur le fondement des éléments de preuve**

À l'issue de l'analyse réalisée dans le cadre de l'étape 3, on constatera peut-être qu'une mesure SPS particulière est la solution à privilégier. Cette mesure peut faire l'objet d'un examen supplémentaire, dans le cadre duquel les facteurs de risque et les conséquences néfastes seront analysés plus en détail, pour confirmation.

Des mécanismes de mise en conformité et des incitations appropriés ainsi que des dispositions d'exécution devraient également être étudiés. Dans ce cadre, les résultats des évaluations peuvent être employés pour mettre au point des stratégies de mise en œuvre. Celles-ci devraient porter sur les ressources requises pour respecter les prescriptions de la mesure SPS choisie, du côté du gouvernement ou du secteur privé. Il peut ressortir de cette étape que la mesure SPS à l'examen n'est pas nécessairement efficace en soi et qu'il convient de conjuguer plusieurs prescriptions pour que l'objectif SPS soit atteint. Par exemple, si un traitement phytosanitaire est nécessaire pour certains végétaux ou produits végétaux et doit faire l'objet d'un certificat, l'autorité SPS compétente est susceptible de ne pouvoir réaliser que des contrôles limités.

En outre, il convient également de considérer la planification d'urgence réglementaire dans les cas où il ressort de l'étape 3 qu'il existe des risques ou des inconvénients. Le cas échéant, cela peut supposer d'accroître la fréquence des contrôles et de disposer de mécanismes de repli dans les cas où la mise en œuvre est déficiente ou la mise en conformité est faible.

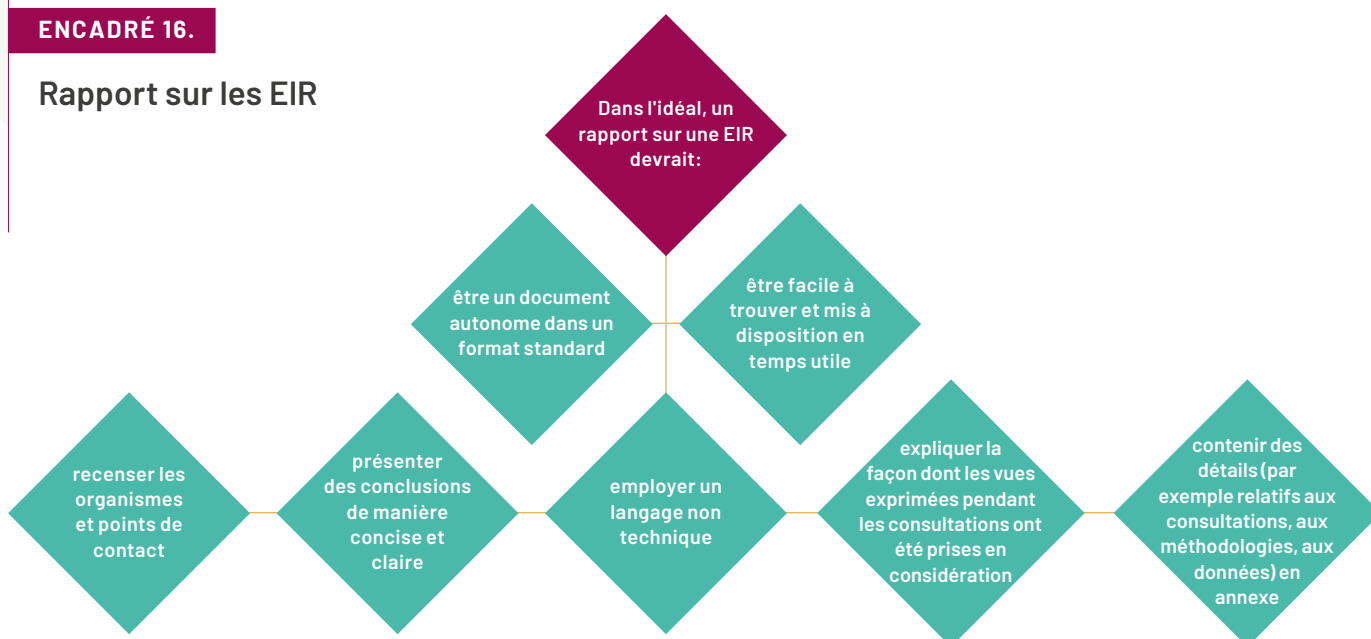
ÉTAPE 5:**Prévoir le suivi/l'évaluation de la mesure SPS**

Il convient de prévoir des procédures de suivi de la mesure SPS choisie et de prévoir les étapes et un calendrier d'évaluation de l'efficacité de cette mesure au fil du temps. Les indicateurs pertinents de suivi et d'évaluation peuvent être examinés à l'étape de l'EIR.

ÉTAPE 6:**Mener l'EIR à son terme et la publier (résultats)**

L'étape finale du processus d'EIR comprend la publication des résultats de l'EIR. Ceux-ci devraient être publiés dans une déclaration d'impact des réglementations ou dans un rapport, où doivent figurer les raisons pour lesquelles telle solution SPS a été choisie et la façon dont cette solution se répercute sur les parties prenantes concernées. Un rapport sur l'EIR devrait être établi et contenir les renseignements fondamentaux sur les données utilisées, les conclusions de l'EIR, les renseignements concernant les consultations publiques qui ont eu lieu pendant l'EIR ainsi que les résultats qui en sont ressortis (les parties prenantes sont-elles favorables à la solution SPS proposée?).

La publication des résultats sur un site Web qui regroupe tous les projets de réglementation est considérée comme une bonne pratique. Par ailleurs, il est possible de communiquer via le site Web de l'organisme SPS compétent ou dans le cadre de réunions publiques ou d'activités d'information des associations professionnelles ou d'autres groupes de parties prenantes.²⁹

ENCADRÉ 16.**Rapport sur les EIR**

Source: auteur

²⁹ Groupe de la Banque mondiale, Global Indicators of Regulatory Governance: Worldwide Practices of Regulatory Impact Assessments (2018).

ENCADRÉ 17.

Étude de cas Pluto: Délivrance de licences aux entreprises du secteur alimentaire – étapes de l'EIR

Problème et objectif SPS	<ul style="list-style-type: none"> Pluto commence par définir le problème SPS et par fixer l'objectif SPS à atteindre. Pluto veut s'assurer que les entreprises du secteur alimentaire respectent l'obligation qui leur est faite de produire et de distribuer des produits alimentaires sûrs compte tenu des risques spécifiques liés à la qualité des produits alimentaires. 	↑ CONSULTATIONS ↓
Degré d'intervention?	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des solutions réglementaires ou non qui permettent de garantir que les entreprises du secteur alimentaire respectent les obligations en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires. On dénombre parmi elles: i) les prescriptions en matière d'enregistrement, auxquelles s'ajoutent des cours obligatoires de formation au maniement des produits alimentaires et aux procédures de sécurité; ii) les prescriptions en matière de licences applicables aux entreprises du secteur alimentaire ayant franchi un certain seuil en matière de taille, de volume ou de ventes, et les prescriptions en matière d'enregistrement et de formation pour les entreprises du secteur alimentaire plus petites; et iii) le système de licences universelles, prévoyant des prescriptions différenciées en fonction de la taille, du volume et des ventes de l'entreprise. 	
Données	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités de Pluto chargées de la sécurité sanitaire des produits alimentaires disposent de données initiales qui leur permettent d'estimer le nombre et le type d'entreprises du secteur alimentaire actuelles et futures, leurs produits et leur localisation. Ces données importent pour mettre au point des systèmes d'inspection, des profils de risque, etc. Elles seront complétées grâce aux échanges avec les parties prenantes. 	
Mettre au point des solutions	<ul style="list-style-type: none"> La liste de référence de Pluto englobe les points suivants: i) les solutions SPS respectent-elles l'Accord SPS de l'OMC et les normes internationales?; ii) l'importance des solutions au regard de l'objectif SPS; iii) les solutions octroient-elles le niveau approprié de protection?; iv) les coûts de mise en œuvre; v) les coûts de mise en conformité supportés par les parties prenantes; et vi) existe-t-il une mesure de remplacement qui est moins restrictive pour le commerce. Pluto examine les conséquences des solutions, en particulier la charge administrative pour les entreprises du secteur alimentaire, sa propre capacité de gestion des régimes de licences, les coûts (pour le gouvernement et les entreprises) et les effets positifs sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Consulter un vaste éventail d'entreprises du secteur alimentaire permet de se faire une idée de la réalité opérationnelle et de la faisabilité des solutions. 	
Choisir une solution et prévoir des stratégies	<ul style="list-style-type: none"> Pluto choisit le système de licences universelles assorti de mécanismes d'application, par exemple: i) un système d'inspection comptant assez d'inspecteurs qualifiés pour étudier l'ensemble des titulaires d'une licence en fonction des risques; et ii) un mécanisme de responsabilité fixant des conséquences claires en cas de non-respect des conditions prescrites par la licence (suspension, annulation) et doté des ressources de mise en œuvre correspondantes. Si le système d'inspection ne peut pas procéder à des inspections intensives des entreprises du secteur alimentaire, d'autres solutions consistent à prévoir un degré d'autonomie supérieur concernant différents éléments des processus de sécurité sanitaire des produits alimentaires et à instaurer des obligations de tenue de registre. 	
Planifier le suivi et l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Pluto planifie la future évaluation de ses prescriptions en matière de licences applicables aux entreprises du secteur alimentaire. Les mécanismes de fonctionnement des licences englobent toutes les données pertinentes (types d'entreprises du secteur alimentaire, localisation, problèmes/risques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires). Pluto choisit certains indicateurs, tels que le nombre de rappels, les suspensions ou annulations de licences ou encore les inspections qui n'ont pas abouti. 	
Publier l'EIR	<ul style="list-style-type: none"> Pluto publie les résultats de l'EIR dans un rapport idoine. 	

Point fort 10.

EIR et législation de l'UE sur la santé animale

Le règlement de l'UE sur les maladies animales transmissibles (législation de l'UE sur la santé animale) a été adopté en 2016. L'EIR de l'UE comprenait les étapes suivantes.

1. Cerner le problème: la complexité extrême de la politique actuelle en matière de santé animale, l'absence de stratégie globale en matière de santé animale, l'intention insuffisante accordée à la prévention des maladies, la nécessité de renforcer la biosécurité, et d'autres problèmes mis au jour pour ce qui est du commerce des animaux vivants à l'intérieur de l'UE.

2. Fixer les principaux objectifs de politique publique. On dénombrait, parmi les objectifs généraux assurer: i) un niveau élevé de santé publique et de sécurité sanitaire des produits alimentaires en réduisant autant que possible l'incidence des risques biologiques et chimiques sur l'homme; ii) promouvoir la santé animale en prévenant/réduisant l'incidence des maladies animales et, ainsi, soutenir l'agriculture et l'économie rurale; iii) améliorer la croissance et la cohésion économiques ainsi que la compétitivité en veillant à la libre circulation des marchandises et aux mouvements d'animaux de manière proportionnée; et iv) promouvoir des pratiques agricoles et des mesures de bien être des animaux qui préviennent les menaces liées à la santé animale et réduisent autant que possible les incidences sur l'environnement.

L'objectif était d'établir un cadre législatif simplifié et plus cohérent pour la santé animale fondé sur la bonne gouvernance et le respect des normes internationales (par exemple, celles de l'OIE).

3. Recenser les solutions politiques

Solution n° 1: Ne rien faire. Les règles actuelles en matière de santé animale demeureraient inchangées, des actualisations et adaptations techniques pourraient y être apportées si nécessaire, mais sans qu'un cadre horizontal n'établisse d'objectifs stratégiques d'ensemble.

Solution n° 2: Simplifier la législation existante sans y apporter de changements majeurs. Des lois existantes en matière de santé animale seraient regroupées dans une seule grande loi. Des changements seraient apportés uniquement en fonction des circonstances.

Solution n° 3: Conserver le cadre juridique existant en y ajoutant davantage d'autoréglementation. Cette solution complèterait la politique et la législation en vigueur en matière de santé animale par des initiatives non réglementaires supplémentaires.

Solution n° 4: Un nouveau cadre législatif général flexible simplifié, dont l'objectif serait d'atteindre certains résultats en matière de santé animale.

Le cadre législatif simplifié établirait les principes et objectifs nécessaires en vue d'établir la politique de santé animale voulue pour atteindre les résultats souhaités. Ceux-ci, tels que certaines normes de santé animale et les normes sanitaires publiques connexes, seraient arrêtés au niveau de l'UE. Cependant, le cadre serait flexible, de sorte à permettre aux États membres de l'UE d'appliquer les règles de l'UE selon qu'il serait approprié aux conditions locales pour atteindre les résultats souhaités.

Solution n° 5: Un nouveau cadre juridique prescriptif, dont l'objectif serait d'établir des procédures et des normes spécifiques pour la politique de santé animale. Ce cadre établirait des normes spécifiques applicables aux règles et aux procédures relatives à la santé animale d'application obligatoire dans l'ensemble des États membres de l'UE, ce qui donnerait à ces États peu de latitude pour adapter les règles à leurs différents contextes.

4. Évaluer les conséquences en utilisant la solution "aucun changement" comme référence. L'avantage de la solution n° 2 est qu'elle simplifie la législation en compilant tous les textes existants. Ce regroupement donnerait naissance à une longue liste, ce qui ne simplifierait pas vraiment la situation et, par conséquent, ne répondrait pas à l'objectif fixé. Le tableau comparatif présenté à l'étape suivante est issu de l'évaluation des solutions n° 3 à 5.

5. Comparer les solutions. Les solutions ont été comparées en fonction de leur efficacité (la probabilité qu'elles concrétisent leur objectif), de leur efficience (les facteurs liés aux coûts, à la disponibilité des ressources, à la charge administrative) et de leur cohérence avec les objectifs de l'UE.

6. Prévoir le suivi et l'évaluation: Il a été estimé que des indicateurs de performance simples et fiables (c'est à dire des indicateurs concrets de la santé animale et d'autres indicateurs plus abstraits analysant la confiance, les attentes et la perception des citoyens européens) étaient utiles pour mesurer les avancées. Parmi les exemples d'indicateurs de succès concrets figurent: i) la proportion des dépenses vétérinaires de l'Union consacrées aux mesures d'éradication et de suivi, par rapport aux mesures d'urgence; ii) les restrictions (nombre de zones réglementées, multiplié par la durée des restrictions) imputables à l'apparition de foyers de maladies dont la déclaration est obligatoire au titre de la réglementation; iii) le nombre d'épidémies de grande ampleur et d'animaux abattus en application de mesures d'éradication; iv) l'ensemble des coûts et des pertes supportés par l'UE, les États membres, les agriculteurs et d'autres parties prenantes du fait d'épidémies animales; v) les envois transfrontières d'animaux dans le cadre du régime simplifié et vi) le nombre de séances de formation suivies par les détenteurs d'animaux, en particulier les agriculteurs. Une évaluation pourrait avoir lieu environ cinq ans après la mise en œuvre de la législation sur la santé animale.

2.4 Suivi de la mise en œuvre et évaluation

2.4.1 Les grands traits du suivi et de l'évaluation

Le suivi est une procédure périodique et continue destinée à recueillir des renseignements sur l'utilisation des mesures SPS. Il s'agit d'un examen continu d'une mesure SPS, qui suppose de suivre périodiquement l'évolution de la mesure SPS en recueillant des renseignements et des données sur sa mise en œuvre et son efficacité.

Généralement, des évaluations complètent cet exercice. L'évaluation est une procédure périodique d'utilisation des résultats de suivi destinée à évaluer les conséquences et les effets de mesures SPS. Elle permet de faire le point sur l'efficacité et l'efficacité de la mesure SPS de sorte à savoir comment une intervention SPS se déroule et à tirer des enseignements en temps utile en vue d'éclairer les prises de décision futures. D'ordinaire, les évaluations ont lieu dans les derniers temps du cycle de gestion de la réglementation, car elles supposent d'examiner des résultats. En outre, elles clôturent le cycle, car elles relient les étapes de résultats finales avec les premières étapes d'évaluation et d'établissement de programme pour de nouvelles mesures SPS ou des mesures actualisées.

Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des résultats sont importants pour:

- analyser les multiples conséquences commerciales, économiques et sanitaires d'une mesure SPS, selon qu'il conviendra, y compris des conséquences inattendues ou imprévues qui peuvent être évaluées correctement uniquement une fois que la mesure SPS est mise en œuvre;
- examiner d'autres implications ou effets transversaux possibles d'une mesure SPS, par exemple les effets environnementaux, sociaux ou liés au genre, selon qu'il sera nécessaire;
- mesurer les coûts et avantages de sorte à déterminer l'efficacité, l'efficacité et la pertinence vis à vis de la politique et du résultat prévu;
- suivre l'utilisation des normes internationales; et
- démontrer aux responsables de la réglementation que les ressources sont utilisées efficacement et donner des garanties aux partenaires commerciaux.

Par exemple, suivre et évaluer périodiquement des mesures SPS peut aider les responsables de la réglementation à mieux comprendre pourquoi une mesure SPS n'octroie pas le niveau attendu de protection et quels facteurs spécifiques (par exemple la géographie, le manque d'inspecteurs qualifiés ou des laboratoires inadaptés) présentent un intérêt dans ce contexte. Évaluer la façon dont les mesures SPS existantes se répercutent sur le commerce peut aider à faire le point avec les hauts fonctionnaires et les partenaires de développement et peut contribuer à obtenir des ressources supplémentaires de sorte à remédier à certaines des difficultés mises au jour. Par ailleurs, le suivi des mesures SPS peut contribuer à déterminer si les éléments de preuve scientifiques qui sous-tendent la mesure SPS ont évolué, si de nouvelles technologies ont vu le jour ou si de nouvelles normes internationales ont été élaborées par le Codex, la CIPV ou l'OIE, ce qui pourrait faire obstacle au réexamen des mesures SPS.

La qualité des exercices de suivi et d'évaluation peut être garantie au moyen d'une participation résolue des parties prenantes. La divulgation des objectifs du suivi et de l'évaluation à toutes les parties prenantes peut aider à la récolte des données (par l'intermédiaire d'organes de surveillance ou d'études) et concourt à formuler des recommandations qui sont pratiques et centrées sur l'utilisateur (voir la section 2.5 sur la participation des parties prenantes). En outre, quand le suivi et l'évaluation sont menés par les responsables SPS eux-mêmes, il peut être intéressant d'envisager de charger un organisme central de surveillance réglementaire ou un autre organe externe d'évaluer la procédure en soi, car cela permet de contrôler la qualité et contribue à améliorer les procédures de suivi et d'évaluation pour l'avenir.

ENCADRÉ 18.

Quelles dispositions relatives au suivi et à l'évaluation figurent dans les normes internationales? Quelques exemples

NIMP 7: Système de certification phytosanitaire

6.1 Révision du système de certification phytosanitaire. L'ONPV devrait procéder à un examen périodique de l'efficacité de tous les aspects de son système de certification à l'exportation et modifier celui-ci au besoin.

NIMP 23: Directives pour l'inspection

2.6 Examen des systèmes d'inspection Les ONPV doivent procéder à des examens réguliers des systèmes d'inspection à l'importation et à l'exportation, afin de vérifier la validité de leur structure et déterminer tout ajustement nécessaire pour veiller à ce qu'ils soient cohérents au point de vue technique.

Directives du Codex: principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments (CAC/GL 82-2013)
Principe 9. Procédures d'auto évaluation et d'examen

20. Le système national de contrôle des aliments devrait disposer des capacités et aptitudes voulues pour s'améliorer constamment et devrait comprendre des mécanismes permettant d'évaluer s'il est en mesure d'atteindre son objectif.

Section 4.4 Suivi et évaluation du système

82. L'efficacité et le caractère adéquat du système national de contrôle des aliments devraient être régulièrement évalués en regard de l'objectif du système, de l'efficacité des programmes de contrôle, ainsi qu'en fonction des exigences législatives et réglementaires. Les critères d'évaluation devraient être établis, clairement définis et documentés et peuvent également aborder la rentabilité et le rendement.

90. Les résultats des évaluations, notamment les résultats d'auto évaluations et d'audits, devraient également être pris en compte pour les améliorations ultérieures du système et les mesures correctives devraient être prises en compte, selon qu'il convient.

91. Tout réexamen et toute amélioration continue du système national de contrôle des aliments devraient être communiqués effectivement et efficacement pour assurer un échange d'informations clair et une implication de toutes les parties prenantes dans le système national de contrôle des aliments. À l'issue d'un réexamen, toute documentation, procédure et orientation associée devrait être réexaminée et s'il y a lieu, mise à jour pour y faire figurer tout changement.

92. Les autorités compétentes devraient prendre en considération les résultats des procédures de surveillance et de réexamen et prendre des mesures préventives ou de correction ou améliorer le système, selon qu'il convient.

Point fort 11.

Utilisation des outils de suivi et d'évaluation par les pays

Une étude réalisée en 2018 donne des indications concernant l'utilisation des normes de l'OIE dans le cadre de l'établissement de normes sanitaires, y compris l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation par les pays.

52% des pays à l'examen ont indiqué disposer de politiques proactives destinées à évaluer et à réviser périodiquement les mesures sanitaires dans le cadre des activités de suivi et d'évaluation, par exemple pour envisager de modifier les codes de l'OIE. 30% des pays africains examinés sont dotés de telles politiques (et jusqu'à 60% des pays africains examinés procéderont aux activités susmentionnées sur demande d'un partenaire commercial), alors que les chiffres étaient plus élevés pour les pays de l'Asie et du Pacifique et les pays du Moyen Orient (40% des pays examinés dans ces régions compte ce type de politiques et jusqu'à 90% procèdent à de telles activités sur demande d'un partenaire commercial).

Source: OIE (2018)³⁰


Pour des ressources supplémentaires sur les mécanismes de suivi et d'évaluation, voir:

- Conférence de l'OCDE (2016), "Measuring Regulatory Performance. Closing the regulatory cycle"
- OCDE (2014), OECD Framework for Regulatory Policy Evaluation, Éditions OCDE, Paris
- Projet de la CNUCED, Assessing cost effectiveness of non tariff measures – a toolkit, octobre 2020

³⁰ Kahn, S; Bucher, K; Tellechea, D. 2018. Implementation of OIE standards by OIE member countries: state of play and specific capacity building needs. Descriptive analysis of questionnaire.

2.4.2 Étapes essentielles des procédures de suivi et d'évaluation

ÉTAPE 1:

Recenser les objectifs et les éléments qui doivent être suivis/évalués

Les responsables SPS doivent recenser les objectifs précis des procédures de suivi/d'évaluation afin d'en déterminer la portée. À cette fin, il peut être utile de poser des questions relatives à la mise en œuvre et aux résultats de la mesure SPS, telles que les suivantes:

- À quel point la mesure phytozoosanitaire est elle efficace pour parvenir au niveau approprié de protection tout en nuisant le moins possible au commerce?
- À quel point la mesure relative à la préservation des végétaux est elle efficace pour réduire les risques émanant des organismes réglementés non de quarantaine?
- À quel point les inspections de surveillance du marché sont elles efficaces pour prévenir les apparitions de maladies d'origine alimentaire?

ÉTAPE 2:

Définir les indicateurs de suivi/d'évaluation

Il n'est pas nécessaire que les exercices de suivi et les évaluations soient exhaustifs. Ils peuvent avoir une portée limitée et ne viser que les questions essentielles qui permettraient de comprendre le mieux le fonctionnement d'une mesure SPS. En outre, il convient de fixer les critères d'évaluation compte tenu du type de données qui peuvent être recueillies.

Plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs peuvent contribuer aux mesures de suivi et d'évaluation. Les responsables SPS souhaiteront peut être examiner les questions suivantes: i) les acteurs du secteur privé et les fonctionnaires comprennent ils pleinement la mesure SPS et les dispositions qu'il faut prendre?; ii) la mesure SPS a-t-elle été rendue publique?; iii) la mesure SPS peut elle être appliquée et, le cas échéant, comment?; iv) la mesure SPS produit elle les résultats attendus?; v) quels sont les coûts de mise en œuvre des mesures SPS; et vi) quelles ont été les conséquences imprévues de la mise en œuvre? Dans l'idéal, les indicateurs employés pour suivre ou évaluer les mesures SPS devraient répondre aux critères SMART: ils devraient être spécifiques, mesurables, atteignables, raisonnables, temporellement définis. Pour des exemples d'indicateurs, voir le point fort 8 sur l'EIR et la législation de l'UE sur la santé animale.

ENCADRÉ 19.

Étude de cas Pluto: Suivre et évaluer l'efficacité des déclarations pour les urgences zoosanitaires

Définir la portée d'un exercice de suivi/d'évaluation

Les responsables de la réglementation zoosanitaire de Pluto souhaitent déterminer s'il est utile d'employer une déclaration de zone infectée pour stopper rapidement et à moindre coût la propagation d'une maladie dont la déclaration est obligatoire. Grâce aux évaluations, ils comprennent comment les déclarations entraînent l'utilisation de certains pouvoirs spéciaux qu'il importe que les autorités compétentes emploient dans les réponses qu'elles apportent, permettent de décaisser des fonds spéciaux et de procéder aux contrôles des populations, des véhicules et des animaux. Les évaluations peuvent aider les responsables de la réglementation à suivre l'efficacité de telles déclarations, à déterminer si elles étaient nécessaires au vu des circonstances, à définir si d'autres facteurs devraient être pris en considération à l'avenir ou à décider qu'une autre solution non réglementaire plus simple et moins onéreuse pourrait donner de meilleurs résultats.

Fixer des indicateurs de suivi/d'évaluation

Pluto vise à stopper aussi vite que possible la propagation de la maladie. Il décide de mettre l'accent sur les indicateurs suivants:

- le nombre de signalements de maladie en dehors de la zone infectée pendant la durée de validité de la déclaration;
- Les mesures prises dans le délai prescrit dans la déclaration/le plan de réponse d'urgence; et
- Les cas de non respect des mesures instaurées dans la déclaration.



Ressources supplémentaires pour le suivi et l'évaluation des mesures SPS. Voir:

- Documents de travail du STDF concernant les indicateurs permettant de mesurer les résultats dans le domaine SPS
- OCDE, Indicators of regulatory policy and governance
- OCDE (2014), OECD Framework for Regulatory Policy Evaluation, Éditions OCDE, Paris
- Conférence de l'OCDE (2016), Measuring Regulatory Performance. Closing the regulatory cycle: effective ex post evaluation for improved policy outcomes. Lisbonne, Portugal.

ÉTAPE 3:**Identifier des méthodes**

Ce sont généralement les organismes SPS qui se chargent du suivi. Ils peuvent en outre procéder à l'évaluation, auquel cas un contrôle de la qualité indépendant peut être recommandé. Par ailleurs, l'évaluation peut être réalisée par un organisme indépendant. Dans tous les cas, l'entité responsable devrait clairement identifier les méthodes de suivi/d'évaluation à appliquer, compte tenu de celles qui peuvent être promues par les organismes de surveillance réglementaire centraux.

Il convient d'envisager: la façon dont les tâches de suivi et d'évaluation seront menées; par qui; à quelle étape de la vie réglementaire de la mesure SPS et à quelle période; le déroulement des opérations; les parties prenantes qu'il conviendrait de consulter; et la méthode employée pour garantir la compatibilité des critères et des mesures entre les différents groupes et domaines techniques. Les responsables SPS souhaiteront peut être mettre sur pied des mécanismes de suivi qui nécessitent peu de ressources. À ces fins, ils choisiront stratégiquement leurs indicateurs. Ils devraient gérer les attentes concernant les résultats que peuvent produire les exercices de suivi et d'évaluation.³¹

Il importe de noter que les résultats de toute évaluation des impacts/effets des mesures SPS devraient être examinés au regard de ceux d'autres types d'évaluations, par exemple, les conclusions issues du processus PVS ou de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires de la CIPV (voir l'encadré 8) ou d'autres évaluations ou analyses établies par des organismes de réglementation centraux.

ÉTAPE 4:**Recueil et analyse de données**

Les responsables SPS doivent définir préalablement les points suivants: Quels renseignements existent? Quels renseignements sont nécessaires et comment les obtenir? Quelles données devraient être disponibles aux fins de l'exercice de suivi et d'évaluation?

Toutes les questions de l'enquête et les données à recueillir devraient toucher directement la principale question en matière de suivi/d'évaluation, de sorte que les données puissent être succinctes et gérables. Les données devraient provenir de plusieurs sources et être précises afin de constituer les éléments de preuve fondamentaux des analyses et des recommandations. Une fois recueillies, les données doivent être triées et analysées correctement. Les recommandations relatives aux données des EIR peuvent être appliquées dans le cadre des mesures de suivi et d'évaluation (voir la section 2.3.2 ci dessus).



³¹ EU Better Regulation Toolbox. 2017.

2.5 Transparence et mobilisation des parties prenantes

2.5.1 Les grands traits de la transparence et de la mobilisation des parties prenantes

Dans le cadre de l'OMC, la transparence consiste à faire en sorte que les politiques, les règles et les réglementations commerciales des Membres atteignent un plus haut degré de clarté, de prévisibilité et d'information. L'Accord SPS de l'OMC constitue un cadre multilatéral unique en matière de transparence qui contribue à la coopération entre les Membres de l'OMC. Il établit des prescriptions qui obligent à notifier les mesures de réglementation projetées susceptibles d'avoir des effets notables sur le commerce et prévoit la possibilité de formuler des observations ainsi que l'établissement de points d'information et d'autorités nationales responsables des notifications (encadré 20 concernant la transparence dans l'Accord SPS de l'OMC). En outre, le Comité SPS de l'OMC est une structure en faveur de la transparence, car il donne un accès public et centralisé aux mesures SPS notifiées et/ou examinées par les Membres de l'OMC. Les échanges concernant les mesures SPS projetés augmentent la probabilité de trouver le juste équilibre entre la facilitation des échanges et l'autonomie en matière de réglementation. La connaissance des tendances de la réglementation dans d'autres marchés peut être mise à profit par les organismes de réglementation qui élaborent des mesures visant à atteindre des objectifs analogues.

L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges contient également des dispositions importantes relatives à la transparence, dont certaines dépassent les prescriptions de l'Accord SPS de l'OMC et peuvent présenter un intérêt pour les organismes SPS (dispositions SPS plus).³² Il s'agit entre autres des obligations suivantes: i) publier une vaste gamme de renseignements relatifs aux prescriptions et aux procédures en matière d'importation et d'exportation, par exemple en ce qui concerne les formulaires et les documents requis ou les droits et redevances; ii) décrire les procédures d'importation, d'exportation et de transit

disponibles sur Internet et, le cas échéant, dans l'une des langues officielles de l'OMC; iii) garantir que les points d'information répondent aux demandes du secteur privé (et pas uniquement à celles d'autres Membres de l'OMC); et iv) ménager aux négociants et aux autres parties intéressées la possibilité de formuler des observations relatives au projet d'instauration et de modification de lois et réglementations concernant le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises et leur donner le temps nécessaire à cette fin, et prévoir des consultations périodiques entre les organismes présents aux frontières et les négociants ou d'autres parties prenantes sur leur territoire.³³

ENCADRÉ 20.

Transparence dans l'Accord SPS de l'OMC

Les obligations en matière de transparence sont au cœur de l'Accord SPS de l'OMC. Parmi elles figurent les obligations suivantes:

- Notifier les projets de règlements, recevoir les observations, les examiner sur demande et les prendre en considération (un délai de 60 jours minimum est recommandé pour la présentation d'observations³⁴).
- Publier les réglementations et prévoir une période de transition (au moins 6 mois avant l'entrée en vigueur³⁵).
- Établir un point d'information national chargé de répondre à toute question raisonnable et de fournir les documents pertinents.
- Désigner une autorité nationale responsable des notifications chargée de mettre en œuvre les prescriptions en matière de notification contenues dans l'Accord SPS de l'OMC.

Pour de plus amples renseignements sur la transparence, voir: [OMC|Mesures sanitaires et phytosanitaires – Ensemble des instruments de transparence à la disposition des Membres.](#)

³² L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, entré en vigueur en 2017, vise à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises et à réduire le coût des transactions commerciales. La plupart des dispositions de l'AFE doivent être mises en œuvre par les autorités douanières, mais beaucoup s'appliquent aussi à d'autres organismes qui traitent du commerce international, y compris dans le domaine SPS.

³³ Pour ce qui est du lien entre l'AFE et l'Accord SPS de l'OMC, voir https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_tf/sps_f.pdf.

³⁴ Procédures recommandées pour l'exécution des obligations résultant de l'Accord SPS en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.4).

³⁵ Décision ministérielle sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre (WT/MIN(01)/17).

La transparence est consubstantielle à la mobilisation des parties prenantes dans les procédures réglementaires afin que les réglementations SPS servent l'intérêt public et soient éclairées par les besoins légitimes des personnes intéressées et touchées par ces réglementations. Ainsi, toutes les réglementations doivent être facilement accessibles au public et il convient de donner aux parties prenantes des possibilités réelles de contribuer aux procédures réglementaires et à la qualité de l'analyse connexe.³⁶

Au sens large, les parties prenantes sont: i) des personnes, des groupes ou des organisations dont les intérêts sont touchés par les difficultés SPS ou la mesure SPS envisagée (y compris, éventuellement, les parties prenantes d'autres organismes responsables des questions SPS ou de pays tiers); ii) les personnes qui détiennent des renseignements, des ressources et le savoir faire voulu pour l'EIR ou l'évaluation, la formulation de la stratégie et la mise en œuvre; et iii) les personnes qui surveillent les instruments de mise en œuvre concernés.

Les mesures SPS portent sur diverses disciplines et il est possible qu'un vaste éventail de parties prenantes soit sollicité: d'autres organismes responsables des questions SPS qui peuvent traiter de préoccupations SPS qui se recoupent ou qui sont liées, ainsi que des parties prenantes du secteur privé, telles que les associations professionnelles du secteur alimentaire³⁷, les négociants, les entreprises du secteur alimentaire, les exportateurs, les importateurs ou les consommateurs. Il convient de prendre en considération les vues et perspectives des parties prenantes qui pourraient être tenues à l'écart dans d'autres circonstances, telles que les MPME, les agriculteurs à faible revenu et les femmes. Les vues, résultats d'expérience empiriques et données fournies par une vaste gamme de parties prenantes contribueront à traiter efficacement plusieurs difficultés (par exemple dans le domaine de l'environnement ou de l'égalité), à produire des initiatives SPS de meilleure qualité et plus crédibles, à octroyer une meilleure légitimité aux mesures SPS et à favoriser leur bonne mise en œuvre.

La mobilisation des parties prenantes présente de nombreux avantages, y compris celui de faire en sorte que les mesures SPS traduisent dûment les besoins et réalités du pays. La mobilisation des parties prenantes est importante pour³⁸:

- examiner utilement les perspectives des personnes qui utilisent les mesures SPS, y ont accès et sont touchées par celles-ci;
- recenser l'intégralité des besoins et des difficultés éprouvés par les parties réglementées et les organismes de réglementation;

- permettre de tenir compte des vues de divers groupes, y compris les MPME, les agriculteurs à faible revenu et les femmes, et de répondre à leurs besoins;
- faciliter le recensement et la prise en considération des conséquences involontaires sur les opérateurs;
- remédier aux ambiguïtés et réduire les chevauchements (par exemple les doubles inspections), de sorte à améliorer l'efficacité et la qualité du processus décisionnel;
- favoriser une meilleure compréhension des mesures SPS par les personnes qui doivent les respecter (et rallier le soutien de ces personnes), ce qui peut amener à une meilleure mise en œuvre;
- recenser les intérêts en cause et en tenir compte; et
- renforcer la confiance du secteur privé dans les travaux des autorités SPS.

Il existe en général trois types d'interactions avec les parties prenantes, qui présentent différents degrés de mobilisation et d'interactivité³⁹:

- la diffusion, publication et notification de renseignements aux fins d'informer les parties prenantes;
- les consultations destinées à recueillir les avis et les contributions des parties prenantes; et
- la participation, en vue de mobiliser directement les parties prenantes, par exemple dans le cadre d'un comité de rédaction de textes législatifs ou de groupes de travail.



Pour des ressources supplémentaires sur les mécanismes de mobilisation des parties prenantes, voir:

- [Politique de la réglementation: Perspectives de l'OCDE 2018](#)
- [OECD Pilot database on stakeholder engagement practices](#)
- [CEFACT ONU. 2015. Consultation approaches: best practices in trade and government consultation approaches on trade facilitation matters. Recommendation 40.](#)

³⁶ Recommandation de 2012 du Conseil de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires, principe 2.

³⁷ Les associations professionnelles du secteur alimentaire peuvent constituer une source fiable de connaissances et contribuer à diffuser des renseignements. APEC. Food Industry Associations: Their Role and Value in Policy and Regulation. Septembre 2016.

³⁸ CEFACT-ONU. 2015. Consultation approaches: best practices in trade and government consultation approaches on trade facilitation matters. Recommendation 40.

³⁹ OCDE. 2010. OECD Review of Better Regulation in Sweden.

ENCADRÉ 21.**Quelles dispositions relatives à la transparence figurent dans les normes internationales?****Quelques exemples**

OIE, Code sanitaire pour les animaux terrestres, Chapitre 3.4 Législation vétérinaire, article 3.4.3. Principes généraux

3. Transparence

La législation vétérinaire doit être inventoriée et rendue aisément accessible et intelligible en vue de son utilisation, son actualisation et sa modification, le cas échéant. Les Autorités compétentes doivent assurer la communication de la législation vétérinaire et des documents dérivés aux parties prenantes.

4. Consultation

La création et l'évolution des textes législatifs relatifs au domaine vétérinaire doivent être un processus consultatif auquel participeront les Autorités compétentes, les experts juridiques et les autres parties prenantes concernées afin de garantir que la législation ainsi obtenue repose sur un socle scientifiquement, techniquement et juridiquement solide. Afin de faciliter la mise en œuvre de la législation vétérinaire, les Autorités compétentes doivent établir des relations avec les parties prenantes, notamment en organisant la participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration des textes législatifs majeurs et à leur suivi.

NIMP 20: Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations**5.1.9.1 Réglementation phytosanitaire nouvelle ou révisée**

Les propositions de réglementation phytosanitaire nouvelle ou révisée doivent être publiées et communiquées aux parties intéressées sur demande, en prévoyant un délai suffisant pour permettre les commentaires et la mise en œuvre.

5.1.9.2 Diffusion de la réglementation en vigueur

La réglementation des importations en vigueur ou des sections pertinentes de celle-ci doivent être mises à la disposition des parties contractantes intéressées et concernées, au besoin, du Secrétariat de la CIPV et des ORPV dont elles sont membres. Par des procédures appropriées, elles peuvent aussi être mises à disposition d'autres parties intéressées (telles que les organisations du secteur de l'import export et leurs représentants). Les ONPV sont encouragées à diffuser les informations sur la réglementation des importations en les publiant, dans toute la mesure possible en utilisant des moyens électroniques, notamment des sites Web, et des liens vers ces sites dans le Portail phytosanitaire international (PPI) de la CIPV (www.ippc.int).

Directives du Codex: principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments (CAC/GL 82 2013)**Principe 3 Transparence**

10. Tous les aspects d'un système national de contrôle des aliments devraient être transparents et ouverts à l'examen de toutes les parties prenantes, tout en respectant, s'il y a lieu, les exigences légales relatives à la protection de la confidentialité des informations. Les éléments de transparence s'appliquent à tous les participants de la chaîne alimentaire et on peut y parvenir grâce à une documentation et une communication claires.



2.5.2 Outils de transparence

Il existe nombre d'outils de transparence qui peuvent favoriser les consultations, la diffusion des renseignements, la publication, les notifications, etc. Le choix des outils à utiliser est fonction de la nature des questions SPS considérées, des contraintes en matière de ressources, de l'objectif visé (informer, mieux faire connaître, solliciter des contributions) et des types de parties prenantes. Les outils devraient être conçus pour mobiliser au mieux les groupes ciblés. À titre d'exemple, les groupes de travail centralisés ou locaux et les réunions en présentiel sont utiles, mais elles peuvent aussi être contraignantes, laborieuses ou difficilement réalisables. Les outils en ligne peuvent être particulièrement pratiques quand les parties prenantes sont dispersées sur le plan géographique, mais peuvent ne pas convenir si les parties prenantes clés ont un accès à Internet limité. Les pouvoirs publics devraient envisager d'organiser des activités de formation et d'échange de connaissances concernant les outils de transparence disponibles, de sorte que les acteurs des secteurs public et privé soient dûment informés.

Points d'information/Autorités nationales responsables des notifications: les points d'information sont des mécanismes d'échange de renseignements concernant les mesures SPS. L'Accord SPS de l'OMC prévoit que chaque Membre de l'OMC fera en sorte qu'il existe un point d'information qui soit chargé de répondre à toutes les questions raisonnables posées par des Membres intéressés et de fournir les documents pertinents.⁴⁰ Certains Membres de l'OMC ont mis au jour des difficultés concernant le fonctionnement des points d'information, telles qu'une mauvaise coordination entre les organes de l'État qui ne permet qu'un flux limité de renseignements. Il convient d'agir pour garantir la capacité opérationnelle des points d'information.

Au titre du même accord, les Membres de l'OMC sont tenus de désigner une seule autorité du gouvernement central, l'autorité nationale responsable des notifications, qui sera responsable de la mise en œuvre, à l'échelon national, des prescriptions en matière de notification contenues dans l'Accord. Elle est chargée de faire en sorte que les projets de réglementation soient publiés dès que possible, afin de permettre la formulation d'observations; de notifier les autres Membres de l'OMC des projets de réglementations SPS au moyen des formulaires de notification voulus; de fournir sur demande des exemplaires de projets de réglementation; et de faire que les observations soient traitées correctement.

Des difficultés ont été mises au jour s'agissant du respect des notifications SPS. À titre d'exemple, une étude de l'APEC concernant les notifications SPS a fait apparaître des difficultés particulières pour ce qui est des notifications SPS et a inclus le point de vue du secteur privé. Il est ressorti de ces travaux qu'une vision

⁴⁰ Annexe B de l'Accord SPS de l'OMC.

⁴¹ www.apec.org/Publications/2019/08/Study-of-APEC-Economies-SPS-Notifications.

Point fort 12.

Guides nationaux et régionaux de gestion des notifications SPS – données d'expérience du Chili

En 2019, le Chili a mis au point un guide de bonnes pratiques concernant la gestion des notifications SPS. Cet ouvrage appuie l'autorité chilienne responsable des notifications et les acteurs publics et privés concernés et apporte des clarifications quant aux questions relatives à la notification. Il répartit les responsabilités et établit des procédures pour la gestion des notifications nationales, ce qui favorise la mise en conformité avec les prescriptions en matière de notification dans le domaine SPS. En outre, il définit les responsabilités et établit les procédures de révision des notifications des autres Membres de l'OMC et des observations y relatives. Il vise à renforcer la participation des parties prenantes intéressées qui peuvent être touchées par les mesures SPS.

Les pays membres de l'Alliance du Pacifique (la Colombie, le Mexique et le Pérou) ont mis au point un guide en vue de promouvoir la coopération internationale et les bonnes pratiques, en collaboration avec l'IICA. Axé sur les dispositions de l'Accord SPS de l'OMC relatives à la notification et à la transparence, le Guide est un outil qui permet aux autorités responsables des notifications SPS de gérer les connaissances et de dispenser des formations.

Source: Gestion des notifications SPS à l'OMC – Guide de bonnes pratiques pour le Chili et Guide de bonnes pratiques à l'intention des autorités nationales responsables des notifications SPS à l'OMC

contenant des priorités afin de mieux définir la portée des produits concernés par un projet de mesure SPS, ainsi que l'incorporation d'un résumé détaillé de la législation SPS notifiée dans le descriptif de la teneur du texte, pourrait influencer fortement sur le commerce à court terme.⁴¹



Ressources additionnelles sur la transparence:

- Manuel pratique pour les autorités nationales responsables des notifications SPS et des points d'information nationaux SPS
- Système de gestion des renseignements sanitaires et phytosanitaires destiné à suivre les renseignements concernant les mesures SPS notifiées à l'OMC

Le système d'alerte pour les notifications ePing, une initiative conjointe de l'ONU, l'OMC et l'ITC, est un outil en ligne mondial qui permet aux parties prenantes privées et publiques d'accéder aux notifications des mesures SPS (et OTC) nouvelles ou révisées, de les suivre et d'y réagir.⁴² Cet outil permet de faire des recherches par produit, membre notifiant, date, objectif et mot clé des notifications SPS.⁴³ Des alertes peuvent être créées en vue d'aider les dirigeants, les points de coordination SPS, les exportateurs, les importateurs et d'autres à être tenus informés des notifications SPS. En outre, chaque notification peut faire l'objet de discussions dans des forums: le forum de discussion pour les points d'information et le forum national de discussion.

Compte tenu du volume important et de la diversité des mesures réglementaires notifiées par les Membres de l'OMC, les parties prenantes intéressées peinent à suivre les changements de prescriptions relatives aux produits et à y réagir. Le système d'alerte et les options de recherche proposés par ePing peuvent contribuer à remédier à cette situation. En outre, ePing est un outil important pour contacter les parties prenantes étrangères et obtenir des vues provenant d'acteurs hors de la juridiction, par exemple concernant les éventuelles répercussions commerciales imprévues que peuvent avoir les réglementations. Il peut aider les points d'information nationaux à superviser et à contacter les parties prenantes nationales ou d'autres points d'information en vue de débattre de notifications spécifiques et/ou de fournir des renseignements complémentaires (tels que des traductions). Ces fonctionnalités peuvent à leur tour favoriser l'élaboration en temps utile d'observations relatives aux notifications et l'adaptation à de nouvelles prescriptions.

Point fort 13.

Promotion et mise en service d'ePing en Ouganda

L'Ouganda a été l'un des pays pilotes pour ePing. En 2018, le Cadre intégré renforcé (CIR) a dressé le bilan de ce projet:

George Opiyo, point focal OTC de l'Ouganda pour l'OMC, a travaillé avec ePing depuis sa conception. "Avant que nous commencions à utiliser ePing, l'un des problèmes que nous rencontrions avec le mécanisme précédent de diffusion des notifications dans notre pays était que les notifications n'atteignaient pas les destinataires visés, qui pouvaient être directement concernés", a-t-il affirmé.

En Ouganda, des formations ont été assurées dans le pays pour les fonctionnaires ougandais aux niveaux central et de district, pour le secteur privé et pour des secteurs clés tels que le Mouvement national pour l'agriculture biologique et l'Association des exportateurs de fleurs ougandais.

Avec plus de 280 utilisateurs ePing inscrits dans le pays, selon M. Opiyo, on peut dire que la plate forme, et par conséquent la communication concernant le commerce dans le but de l'accroître afin d'améliorer la vie des citoyens, est maintenant florissante. Les utilisateurs de ePing peuvent aussi parler des notifications avec les parties intéressées. M. Opiyo a affirmé: "Nous utilisons ePing afin de discuter et d'obtenir un retour sur les notifications. Nous utilisons aussi ePing pour partager des informations complémentaires." Il peut s'agir par exemple de la mise à disposition du texte complet des projets de mesures, des traductions et des questions des Membres au sujet des spécificités d'une nouvelle prescription. Étant donné qu'il est possible de faire des commentaires pendant 60 jours, sachant qu'un projet a été notifié immédiatement, cela offre plus de temps pour l'examen et les réponses.

Source: Nouvelles du CIR, 2018, Les informations au sujet des nouvelles prescriptions sur les produits pour les PMA arriveront désormais directement dans votre boîte mail

⁴² www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/2016_eping_flyer_v4.pdf and <https://www.epingalert.org/fr/>.

⁴³ Le Système de gestion des renseignements SPS de l'OMC permet aussi aux utilisateurs de suivre, entre autres choses, les renseignements sur les mesures SPS qui ont été notifiés à l'OMC. spsims.wto.org/fr/.

Réunions en présentiel/virtuelles: les auditions publiques ou les réunions en petit groupe, les discussions de groupe de réflexion, les groupes consultatifs, les groupes d'expert, les ateliers/conférences ou autres types de réunions peuvent être organisés en présentiel ou virtuellement. Ces activités peuvent se révéler particulièrement utiles quand des avis ont été transmis par écrit, mais nécessitent un examen et des débats plus poussés. Ces réunions peuvent être organisées périodiquement ou prendre la forme d'une activité unique tenue en vue de recueillir des avis ciblés. De manière générale, les comités, groupes de travail et autres types de réunions des différents organes des pouvoirs publics qui font participer le secteur privé jouent un rôle important pour ce qui est de garantir une mobilisation efficace des parties prenantes.

Sites Web: les sites Web peuvent être employés en vue de diffuser et de rassembler des renseignements grâce à des observations et des avis. L'une des recommandations de l'OCDE prévoit que des bases de données législatives et réglementaires complètes et à jour devraient être consultables gratuitement par le public sur l'Internet au moyen d'une interface conviviale.⁴⁴ Dans la pratique, les sites Web donnent des renseignements élémentaires sur les principales mesures SPS ou donnent des directives détaillées sur les mesures SPS, un accès à des formulaires ou des renseignements à jour. Les responsables SPS peuvent employer un site Web unifié ou central, en particulier si un organisme de réglementation central existe. En remplacement ou en complément, ils peuvent utiliser le site Web du ministère auquel ils sont rattachés ou leur propre site Web (auquel cas il peut être plus simple de surveiller les renseignements diffusés). La publication sur un site Web est une opération rapide, peu coûteuse et qui permet de toucher un vaste public. Cependant, il est possible que certaines parties prenantes aient un accès limité à Internet ou connaissent mal l'informatique. Par conséquent, en fonction de la partie prenante qui sera mobilisée, les sites Web ne sont pas toujours l'outil le plus adapté.

Point fort 14.

Transparence aux Philippines

Parmi les pratiques courantes de diffusion de renseignements à propos d'une nouvelle réglementation figurent l'envoi de lettres ou d'avis aux parties touchées, la mise à disposition de publications sur le Web et au format papier et la parution de communiqués de presse. Quand les organismes publient le projet de législation ou des instructions administratives en ligne, le site Web peut permettre de publier des observations et des recommandations. Dans le cas de la législation primaire, une fois les observations examinées et le projet achevé, les parties prenantes reçoivent des avis dans le cadre d'audiences législatives et de consultations.

On dénombre parmi les autres initiatives en matière de transparence le système d'information relatif aux règlements concernant les entreprises philippines, qui relève de l'autorité de simplification des formalités administratives. Cette instance est conçue pour donner des renseignements accessibles au sujet des règlements concernant les entreprises publiés par les pouvoirs publics philippins. En outre, les Philippines apposent un sceau de transparence sur les sites Web des organismes publics destinés à recevoir des renseignements relatifs aux éléments suivants: les mandats, fonctions, noms et coordonnées des fonctionnaires; les rapports annuels, les budgets et cibles, les principaux programmes et projets et leurs bénéficiaires; l'état de mise en œuvre et les rapports d'évaluation; et le plan annuel de passation des marchés.

Source: **Autorité de simplification des formalités administratives, Ministère philippin de l'agriculture** et OCDE (2018)⁴⁵

⁴⁴ Recommandation de 2012 du Conseil de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires, principe 2.

⁴⁵ OCDE. 2018. *Good Regulatory Practices to Support Small and Medium Enterprises in Southeast Asia*, Éditions OCDE, Paris.

Point fort 15.

Portail pour le commerce de la République démocratique populaire Lao

En 2012, un portail en ligne pour le commerce (en lao et en anglais) a été créé sous les auspices de la Direction des importations et des exportations, du Ministère de l'industrie et du commerce. Il promeut une culture de coopération et de collaboration dans les échanges de renseignements entre les ministères clés et sensibilise le public à l'utilisation d'un site Web en tant que source de renseignements relatifs à la réglementation et au commerce.

L'objectif central de ce portail est de faciliter les échanges commerciaux en rendant plus transparents les renseignements réglementaires relatifs au commerce. Le portail pour le commerce contient:

1. l'ensemble des lois, réglementations et autres instruments juridiques;
2. l'ensemble des prescriptions en matière de licence et de permis, des interdictions, restrictions, normes techniques et mesures SPS;
3. l'ensemble de la classification des marchandises et des droits de douane;
4. l'ensemble des procédures de demande de licence/ permis et de dédouanement; et
5. des exemplaires de l'ensemble des formulaires.

Le portail contient des renseignements, formulés simplement, concernant les règles existantes et l'accès aux marchés. Il fait paraître des nouvelles, avis, annonces d'activités et publications et prévoit des fonctionnalités pour contacter des organismes particuliers, recevoir une assistance en matière de renseignements et accéder aux points d'information SPS.

Source: <https://www.laotradeportal.gov.la/>



Point fort 16.

Regulations.gov aux États Unis

Regulations.gov a été lancé en 2003. Sur ce portail et répertoire de documents public, les citoyens peuvent participer aux processus d'élaboration des règles de certains organismes publics. Ce site vise à permettre au public d'accéder aux dispositifs réglementaires, à accroître la participation à l'élaboration de règles et à améliorer l'efficacité et l'efficience des organismes. L'une de ses particularités est qu'il permet aux utilisateurs de chercher les dispositifs réglementaires disponibles publiquement, tels que les réglementations actuelles, les observations du public, les analyses connexes, les avis contenus dans le Federal Register, etc. En outre, les utilisateurs peuvent formuler des observations publiques en réponse aux avis de projet de règlement publiés par les organismes participants. Ces observations sont versées au domaine public et peuvent être publiées sur le site.

Source: www.regulations.gov



Réseaux sociaux: Les réseaux sociaux, tels que Facebook et Twitter, sont de plus en plus employés par les responsables SPS dans un souci d'information. En outre, les autorités peuvent organiser des webinaires et publier des vidéos sur Youtube en vue de diffuser des renseignements essentiels (par exemple en ce qui concerne de nouvelles règles SPS qui entreront en vigueur), dispenser des cours de formation gratuits (par exemple sur la manipulation de produits alimentaires et l'hygiène) et diffuser largement des informations (par exemple relatives aux restrictions à l'importation de végétaux). Les réseaux sociaux sont un outil dont l'utilisation est rapide et peu coûteuse, mais ils ne conviendront pas si les parties prenantes ont un accès limité à Internet ou connaissent mal l'informatique. Il peut être particulièrement utile d'y diffuser des renseignements concernant les apparitions de maladies d'origine alimentaire, les zoonoses ou les parasites, car, dans ces cas, la coopération du public joue un rôle important pour ce qui est d'apporter une réponse coordonnée et opportune.

Listes d'adresses électroniques: Les autorités peuvent utiliser des listes d'adresses électroniques pour diffuser des bulletins d'information ou des alertes. Les courriels sont un outil efficace dont l'utilisation est peu coûteuse, mais ils ne conviendront pas si les parties prenantes ont un accès limité à Internet ou connaissent mal l'informatique.

Listes téléphoniques: Les autorités peuvent utiliser des listes téléphoniques pour lancer des alertes ou transmettre de brèves informations par messages texte. Cette technique

fonctionne bien quand le nombre de parties prenantes est limité, mais ne convient pas quand il faut donner des renseignements complexes. Les appels téléphoniques prennent du temps et peuvent ouvrir la porte à certains abus, car ils ne sont pas enregistrés (par exemple, l'accès aux renseignements peut être restreint à certaines parties prenantes, ou il peut être déclaré que les renseignements ont été transmis alors que cela n'a pas été le cas).

Téléconférences et appels vidéo: Les téléconférences et appels vidéo sont tributaires d'un bon débit Internet ou de bons réseaux et lignes de télécommunication. À l'instar des autres outils en ligne, ils ne conviendront pas si les parties prenantes ont un accès limité à Internet ou connaissent mal l'informatique.

Bulletins officiels: Les bulletins officiels servent à publier les annonces légales, les textes législatifs et, parfois, les projets d'instruments juridiques. Dans certains pays, les pouvoirs publics et les parties privées peuvent publier des avis dans les bulletins officiels et incorporer des éléments non juridiques des renseignements relatifs à des produits ou à des producteurs déterminés.

Autres moyens d'information: Les renseignements peuvent être diffusés par radio, dans les journaux et via d'autres moyens d'information. Ces mécanismes sont particulièrement utiles dans les cas d'apparition de maladies ou de parasites, de maladies d'origine alimentaire et de rappels de produit.

2.5.3 Pleins feux sur les consultations

Les consultations sont une forme de participation des parties prenantes. Elles devraient constituer une procédure *continue* et interactive menée à toutes les étapes du cycle de gestion de la réglementation et avoir lieu avant l'application de nouvelles mesures ou de mesures révisées. Dans le cadre d'un bilan, elles peuvent permettre de faire ressortir les mesures SPS inadéquates inscrites dans le cadre réglementaire existant, d'élaborer un programme tourné vers l'avenir et d'établir les bonnes priorités SPS pour de futures réformes ou vérifier que les hypothèses formulées dans le cadre d'EIR sont correctes et les solutions examinées adéquates. En outre, elles peuvent favoriser la coopération internationale dans le domaine de la réglementation et la coordination et la coopération au niveau national en vue de remédier efficacement aux problèmes SPS.

Les consultations sont essentielles pour rallier le soutien des principales parties prenantes, en particulier celles seront sujettes aux mesures SPS pour garantir un meilleur respect desdites mesures. Il est possible de susciter un plus large appui aux mesures SPS les plus strictes si les parties prenantes sont gérées efficacement et comprennent pourquoi ces mesures sont nécessaires.

ENCADRÉ 22.

Principes essentiels des consultations

- **Ouverture:** Les responsables SPS devraient être prêts à examiner diverses vues et perspectives (y compris celles des groupes qui sont parfois marginalisés, par exemple les MPME, les agriculteurs à faible revenu et les femmes) et être disposés à revoir leurs attentes et leurs projets concernant la mesure SPS.
- **Responsabilité:** Les contributions et avis des parties prenantes sont regroupés, évalués puis utilisés pour concevoir, mettre au point ou réviser la mesure SPS. Les responsables SPS sont responsables des résultats des consultations et de la façon dont les contributions des parties prenantes ont éclairé la mesure SPS et ont contribué à la bâtir.
- **Transparence:** Le processus consultatif est transparent. Les parties prenantes ont accès à des renseignements relatifs aux aspects du processus qui les concernent, à la participation des parties prenantes, aux contributions des parties prenantes, aux résultats des consultations et à la façon dont les contributions des parties prenantes sont employées pour concevoir, mettre au point ou réviser des mesures SPS.
- **Processus continu:** Les consultations et autres formes de mobilisation des parties prenantes devraient avoir lieu à toutes les étapes du cycle de gestion de la réglementation des mesures SPS. Elles sont essentielles à la bonne mise en œuvre d'autres BPR, telles que les EIR et les procédures de suivi et d'évaluation.
- **Visibilité:** Tous ceux qui sont susceptibles d'être touchés par la mesure SPS à l'examen ou qui souhaitent participer aux consultations doivent être suffisamment familiarisés avec le processus. Cela suppose de prendre des mesures pour se mettre en relation avec toutes les parties prenantes concernées.
- **Accès aux renseignements:** Les parties prenantes doivent accéder à tous les renseignements utiles de sorte à les aider à apporter des contributions de qualité en ce qui concerne la question SPS. Les renseignements fournis doivent être clairs et facilement compréhensibles.
- **Accès au processus:** Les parties prenantes doivent avoir raisonnablement accès au processus. Les méthodes choisies pour la consultation doivent être adaptées aux parties prenantes visées.

ÉTAPE 1:**Recenser les parties prenantes et établir une stratégie de consultation**

L'une des premières étapes de consultations réussies consiste à décider quelles parties prenantes doivent être mobilisées et à comprendre leurs intérêts et la relation qu'elles ont avec la question SPS. Faute de ressources, il peut être impossible d'échanger avec la même intensité avec toutes les parties prenantes concernées et il peut être nécessaire d'accorder la priorité à certaines parties prenantes. Les consultations ne visent pas à inclure le plus grand nombre de parties prenantes, mais à regrouper divers points de vue. Par conséquent, il est aussi essentiel d'établir une stratégie, de sorte à atteindre les objectifs des consultations. Une stratégie de consultation peut contenir les renseignements suivants: le niveau d'influence et d'intérêt des parties prenantes; l'orientation actuelle et souhaitée des parties prenantes; les risques si l'orientation souhaitée ne se concrétise pas; les débouchés qu'ouvre l'orientation souhaitée si elle se concrétise; les stratégies de mobilisation des parties prenantes; les bons outils de consultation à employer; et un calendrier de consultations.

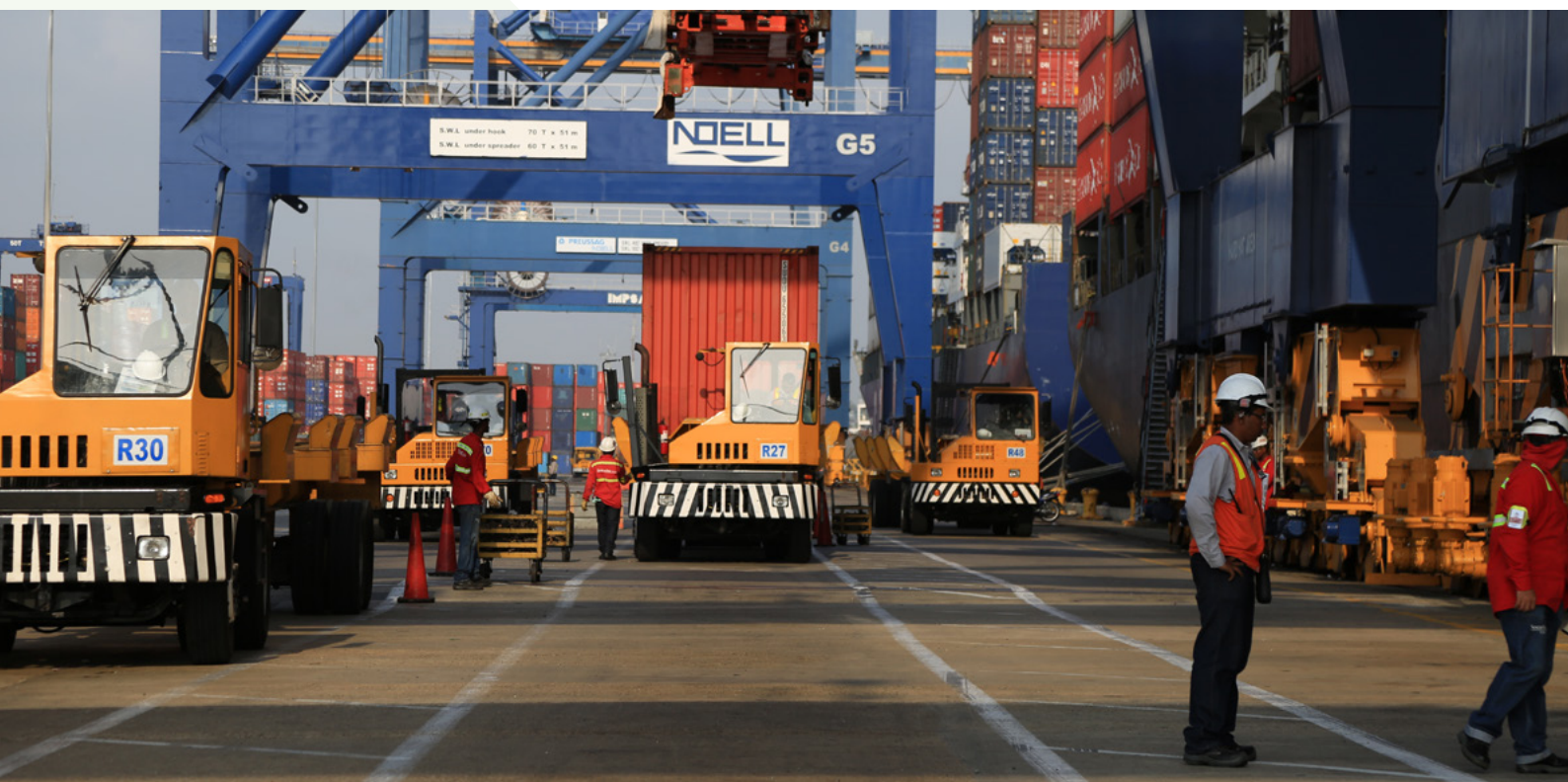
Le recensement des parties prenantes consiste à définir les groupes de parties prenantes concernés par une mesure SPS donnée et à les classer en fonction de leur niveau d'intérêt et d'influence.

Il convient de dresser une liste des parties prenantes qui pourraient être consultées, de cerner celles qui sont touchées actuellement par la mesure SPS et celles qui pourraient être touchées à l'avenir par une nouvelle mesure SPS ou une mesure SPS révisée. Cette liste peut reposer sur des travaux de recherche et les avis obtenus au moyen de sondages ou d'enquêtes. Les parties prenantes sur cette

liste devraient ensuite être regroupées en fonction des conséquences que la mesure SPS aura sur elles, de leur pertinence vis à vis d'une telle mesure ou de leurs positions ou vues concernant la mesure SPS. Les relations et liens noués par les parties prenantes entre elles et avec d'autres devraient aussi être pris en considération.

Une fois qu'une liste préliminaire est dressée, les responsables SPS devraient évaluer les éléments suivants: i) la valeur de contribution des parties prenantes ou leur volonté de se mobiliser sur ces questions; ii) les besoins, intérêts et capacités des parties prenantes; iii) l'influence que ces parties peuvent exercer; iv) les risques que ces parties représentent; et v) les données que ces parties ont besoin que différents groupes leur communique. Les responsables SPS devraient prendre garde aux asymétries qui séparent le pouvoir et l'influence des différentes parties prenantes et empêcher cet écart, réel ou perçu, de nuire à la neutralité et à l'équité des mécanismes de consultation. Les grands importateurs, exportateurs, fabricants de produits alimentaires ou autres types d'entreprises peuvent donner l'impression d'influencer davantage la conception des mesures SPS que les petites entreprises, ou peuvent de fait être dans cette position. Cette situation est désignée sous le terme "d'appropriation politique" par des groupes d'intérêt puissants. L'évaluation des parties prenantes aidera les responsables SPS à affiner la liste et les groupes des parties prenantes ainsi qu'à recenser les parties prenantes prioritaires.

La liste et les groupes des parties prenantes, ainsi que les parties prenantes prioritaires, sont susceptibles d'évoluer avec le temps, car des renseignements imprévus peuvent se faire jour une fois les parties prenantes cernées, évaluées et consultées. La procédure devrait d'entrée de jeu être aussi approfondie que possible, mais une réévaluation et des actualisations peuvent être nécessaires.



ENCADRÉ 23.**Étude de cas Pluto: Fixer des points d'entrée désignés pour les végétaux**

Pluto est un pays avec de grandes frontières, parsemées de points de contrôle, mais ses ressources financières et humaines et ses infrastructures sont limitées et les multiples points de contrôle mal gérés. Il a décidé de désigner des points d'entrée pour l'importation de végétaux et de produits végétaux. Il sait que ces désignations ne devraient pas entraver le commerce et qu'il devra prendre en considération des facteurs relevant de la gestion technique de la

santé et des risques; de la facilitation des échanges; du commerce informel, de la contrebande et des rapports avec les pays voisins; et des conséquences sur les moyens d'existence et des conséquences socio économiques. Les pouvoirs publics de Pluto ont prié l'Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) de recenser les parties prenantes qui prennent part à l'importation et à l'exportation de végétaux et de produits végétaux. Ainsi, ils pourront plus aisément concevoir une stratégie de consultation et garantir des consultations efficaces.

Étapes suivies par l'ONPV en vue de recenser les parties prenantes:

Lister les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> La liste préliminaire doit inclure: les organismes et entités publiques ayant un rôle à jouer dans la réglementation du commerce de végétaux et de produits végétaux, les autorités et entités publiques douanières concernées; les autorités locales dans les régions frontalières; les courtiers en douane et autres agents aux frontières; les importateurs; et les associations professionnelles.
Grouper les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Groupement préliminaire sur le fondement de considérations relatives au commerce, aux moyens d'existence et à la nature (publique/privée) de la partie prenante.
Évaluer les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Les facteurs envisagés sont les suivants: i) accès stratégique aux itinéraires et aux réseaux de distribution clés; ii) types de marchandises échangées par voies formelles et informelles, variations saisonnières, dépendance des populations locales au commerce informel; iii) relation des parties prenantes (les grands importateurs empruntent les voies informelles en ayant recours à des intermédiaires); iv) ressources disponibles pour contrôler le commerce informel; et v) capacités de créer des installations de quarantaine dans les points d'entrée désignés ou à proximité. Les parties prenantes dotés d'une influence politique ou économique sont mis au jour.
Identifier les parties prenantes prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes prioritaires directement touchées par la mesure SPS (négociants) et celles responsables de la collaboration en matière de mise en œuvre (par exemple des agents des douanes).
Actualiser la liste	<ul style="list-style-type: none"> À terme, les autorités devront peut-être actualiser la liste et faire un bilan concernant les groupes et les parties prenantes prioritaires.

ÉTAPE 2:**Mener des consultations**

Pour être efficaces, les mécanismes de consultation devraient être aussi simples que possible pour les parties prenantes et s'appuyer sur une stratégie de consultation établie au préalable (voir l'étape 1 ci dessus). Par exemple, les responsables SPS devraient s'assurer que la participation n'est pas entravée par des délais stricts ou des procédures complexes.

Les responsables SPS qui dirigent les mesures de consultation sont encouragés à prendre les dispositions suivantes:

- vérifier qu'une stratégie de consultation a déjà été mise en place par un organisme central de surveillance réglementaire, dans d'autres organismes gouvernementaux ou au niveau régional;
- donner des orientations aux parties prenantes sur les modalités de consultation et le calendrier y relatif;
- fournir aux parties prenantes tous les renseignements nécessaires concernant la mesure SPS examinée;
- adapter leur demande de contribution selon qu'il sera approprié, par exemple en demandant des avis ciblés au moyen de questionnaires, si nécessaire;
- lancer des consultations tant que les parties prenantes peuvent encore influencer l'issue de la mesure SPS examinée, en laissant à celles-ci le temps de lire et de comprendre les mesures SPS et de mettre au point leur position;
- analyser les renseignements reçus de la part des parties prenantes;
- publier des rapports dans lesquels ils résumeront les avis formulés, fourniront des détails sur les observations reçues et expliqueront la raison d'être des décisions prises; et
- créer un mécanisme de contrôle de la qualité, c'est à dire un moyen d'évaluer le mécanisme de consultations en lui-même.⁴⁶

Compte tenu de la diversité des parties prenantes dans le domaine SPS (par exemple les organismes chargés des questions SPS et les autorités douanières, les associations professionnelles, les MPME, les éleveurs et les agriculteurs, les entreprises du secteur alimentaire, les importateurs/exportateurs, les consommateurs), les responsables SPS pourront recourir à une stratégie de consultation pour que les parties prenantes comprennent le but, la portée et la valeur des consultations et apportent des contributions de qualité. En général, une stratégie de consultation: i) définit les objectifs de la consultation, tels qu'obtenir des renseignements en vue d'établir une analyse fondée sur des faits ou demander des avis précis sur une question de politique publique ou un projet de règle SPS; ii) prévoit plusieurs choix de méthodes; et iii) fixe des jalons concrets pour ce qui est du calendrier/de la programmation, des délais, des questions de libellé, des modalités d'enregistrement/de traitement/d'analyse des renseignements recueillis, et du traitement des renseignements sensibles.⁴⁷

⁴⁶ OCDE. 2010. *OECD Review of Better Regulation in Sweden*

⁴⁷ EU Better Regulation Toolbox (2017)

⁴⁸ EU Better Regulation Toolbox (2017)

Point fort 17.**Consultations en Thaïlande**

L'agence chargée de la réglementation organise une consultation publique pour demander des contributions. Une fois qu'elle dispose d'un projet de législation, elle doit télécharger le projet sur un site Web central de consultation avec les parties prenantes et l'y laisser pour une période minimum de 15 jours. Sur le site, l'agence affiche une liste des consultations publiques, expose le projet proposé et un résumé annexe, donne des renseignements concernant la période pour la présentation d'observations et invite à faire part de ses opinions. En outre, des renseignements de fond y sont diffusés, y compris concernant le problème, les causes, la justification, l'aperçu et les principales questions associées à la proposition. À l'issue des consultations, l'agence chargée de la réglementation doit établir un rapport dans lequel elle fait un résumé des consultations. Le Secrétariat du Cabinet qui reçoit la proposition législative de la part de l'agence chargée de la réglementation doit recevoir les résultats des consultations. À des étapes d'approbation ultérieures, le Bureau du Conseil d'État peut lui aussi examiner ce rapport résumé.

Source: OCDE (2020), *Regulatory Management and Oversight Reforms in Thailand: A Diagnostic Scan*

Des méthodes de consultation variées peuvent favoriser l'inclusion de différents groupes de parties prenantes et accroître l'accès aux consultations. On dénombre parmi les méthodes de consultation: les présentations écrites, les auditions publiques ou les réunions en présentiel, les discussions de groupe de réflexion auxquelles participent certains types de parties prenantes, les enquêtes structurées (quantitatives et/ou qualitatives), les consultations et interactions Web (enquêtes, questionnaires, observations, outils et chaînes de réseaux sociaux, y compris les forums du Web, les blogs, Twitter), les groupes consultatifs et les groupes d'expert.

Les responsables SPS peuvent inviter des experts à présenter des travaux de recherche ou des opinions concernant les questions SPS examinées et peuvent créer/organiser des comités, des réseaux, des groupes de pairs, des groupes consultatifs, des groupes de travail ou des conférences/ateliers à cette fin.⁴⁸ À titre d'exemple, les principales parties prenantes peuvent constituer un comité multidisciplinaire qui se réunit en personne ou en ligne et qui réalise régulièrement une consultation périodique plus vaste. Il est probable que les fonctionnaires techniques assistent aux débats techniques relatifs à des normes particulières, aux traitements applicables ou aux inspections, tandis que les fonctionnaires supérieurs dirigeront les discussions stratégiques. Si de tels groupes sont mis sur pied, il importe de veiller à inclure les parties prenantes concernées (dotées des compétences ou du savoir faire nécessaires).

2.6 Mécanismes de coordination et de coopération

Des mécanismes de coordination et de coopération devraient être mis en place aux niveaux national, régional et international en vue de favoriser de meilleures mesures SPS. Ils peuvent se présenter sous de nombreuses formes, par exemple des procédures de diffusion des renseignements parmi les organismes SPS en vue de garantir une réponse coordonnée à un risque SPS donné, des opérations de contrôle de la qualité réalisées par les organismes de surveillance de l'utilisation d'EIR ou d'autres BPR, y compris dans le domaine SPS, l'harmonisation des mesures SPS avec d'autres pays sur le fondement de normes internationales et de normes régionales applicables et des procédures de diffusion des renseignements avec les partenaires commerciaux. La coordination et la coopération aux niveaux national, international et régional appuient les BPR et peuvent présenter un intérêt à toutes les étapes du cycle de gestion de la réglementation des mesures SPS.

2.6.1 Coordination et coopération au niveau national

Les mesures SPS sont multidisciplinaires par nature. Quand plusieurs organismes sont responsables de questions SPS qui se recoupent, les activités de réglementation peuvent faire double emploi, les parties prenantes peuvent perdre le fil et le suivi des activités de surveillance des mesures SPS peut devenir lacunaire. Les organismes SPS et les autres organismes publics sont fortement encouragés à se coordonner et à coopérer en vue d'échanger des connaissances et des données d'expérience concernant les BPR et les questions de réglementation SPS transversales. Les organismes SPS sont particulièrement poussés à se coordonner, étant donné que des obligations leur incombent au titre des mêmes principes de l'Accord SPS de l'OMC et qu'ils peuvent être visés par les mêmes obligations internationales concernant les questions SPS au titre d'accords commerciaux bilatéraux ou régionaux.

Les activités de formation et de renforcement des capacités sont essentielles pour que les acteurs du secteur public dans différents secteurs prennent conscience des questions SPS en cours et de leur importance relative et apporter une réponse coordonnée si besoin. Il convient de diffuser les connaissances relatives aux questions SPS avec les acteurs concernés du secteur privé de sorte que les mesures SPS soient respectées.

La coordination et la coopération entre les organismes constituent un processus continu qui comporte de nombreux avantages pour les responsables SPS. La coordination et la coopération sont importantes pour:

- promouvoir une approche "Une seule santé" et apporter des réponses multisectorielles aux risques SPS qui peuvent relever de la responsabilité de plusieurs organismes SPS⁴⁹;

- remédier aux problèmes de fragmentation de la législation, réduire les doubles emplois des prescriptions SPS et la charge administrative et remédier à l'hétérogénéité de la mise en œuvre des prescriptions SPS;
- renforcer et garantir la cohérence dans les systèmes de contrôle SPS en appliquant de manière uniforme les mesures SPS dans l'ensemble des chaînes de valeur et dans tout le pays;
- gérer plus efficacement les aspects SPS concrets, tels que le processus de notifications ou la diffusion des renseignements ou les travaux des inspecteurs;
- centraliser les renseignements, mieux faire connaître certaines questions SPS clés et diffuser des connaissances. Par exemple, de plus en plus de parties souhaitent que les initiatives de guichet unique intègrent des services concernant les prescriptions réglementaires d'ordinaire gérées par plusieurs organismes SPS, qui s'appuient sur une coordination efficace entre les organismes SPS; et
- modérer les coûts et établir des priorités dans l'utilisation des ressources au niveau national.

Au delà des organismes SPS, la coordination et la coopération appuient une approche englobant l'ensemble des pouvoirs publics des BPR, permettent à ces BPR d'être utilisées efficacement au moyen de contrôles de la qualité réalisés par des organismes ou autres mécanismes de surveillance et garantissent que les mesures SPS correspondent au cadre réglementaire dans son ensemble.

Les mesures de coordination et de coopération peuvent prendre nombre de formes, telles que des groupes de travail et des organismes de coordination SPS ou des comités SPS, des systèmes en ligne centraux, des activités d'information menées par des organismes de surveillance, l'élaboration de documents d'orientation ou de stratégies entre organismes ou toute procédure de facilitation de l'échange de renseignements et de consultation d'organismes gouvernementaux, par exemple dans le cadre des EIR.



Ressources additionnelles sur les mécanismes nationaux de coordination en matière SPS:

- Recueil de ressources de l'OMC visant à faciliter la mise en œuvre des mécanismes nationaux de coordination en matière SPS, note du Secrétariat, [G/SPS/GEN/1850/Rev.1](#)
- STDF, [Mécanismes nationaux de coordination dans le domaine SPS: Perspective africaine](#), janvier 2012, en particulier l'annexe 1, Liste récapitulative destinée à faciliter l'établissement et le fonctionnement des comités SPS nationaux.

⁴⁹ L'approche "Une seule santé" repose sur la collaboration et la coordination destinées à concevoir et à mettre en œuvre des programmes, stratégies, réglementations et travaux de recherche dans le cadre desquels plusieurs secteurs communiquent et collaborent en vue de parvenir à de meilleurs résultats en matière de santé publique. Par exemple, nombre des microbes infectent aussi bien les animaux que les humains et il est possible que l'action menée par une organisation ou un secteur SPS en soi ne remédie pas totalement aux risques SPS dans leur ensemble. Les mécanismes de collaboration et de coordination entre les organismes SPS sont nécessaires pour garantir des approches multisectorielles des risques SPS et des mesures SPS adaptées. Pour de plus amples renseignements, voir, par exemple <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/initiatives-mondiales/une-seule-sante/>.

Point fort 18.

Systeme en ligne central de la Corée

Depuis 2009, la République de Corée dispose d'un outil de gestion central (le système d'information sur les réglementations) destiné à aider les pouvoirs publics à gérer un programme englobant l'ensemble du gouvernement et portant sur la qualité de la réglementation. Il s'agit d'un système en ligne qui couvre l'ensemble de la procédure de réforme de la réglementation, depuis l'examen de la réglementation jusqu'à l'enregistrement, en passant par la réforme de la gestion des tâches et l'accès aux renseignements réglementaires.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, l'ensemble de la procédure d'examen de la réglementation – de la demande d'examen déposée à l'origine par chaque ministère à l'établissement d'un rapport sur l'examen puis à la notification des résultats par le Comité de réforme de la réglementation – a été mise en ligne. Doté d'une fonction de notification en cas de règlements non enregistrés et d'un dispositif de signalement de la date de suppression des lois relatives au réexamen à l'extinction, le système permet de gérer concrètement les règlements. En outre, aux fins de la gestion de la réforme de la réglementation dans les différentes instances administratives, le système fournit un service de surveillance de l'état d'avancement de la procédure de réforme de la réglementation de chaque ministère. En 2010, la base de données contenant le registre de la réglementation contenue dans le système d'information sur les réglementations a été reliée au site Web actuel du Comité de réforme de la réglementation, et les citoyens disposent depuis d'un service de recherche des renseignements réglementaires plus à jour et précis et peuvent consulter les statistiques connexes.

Source: Korea Regulatory Reform Committee, Regulatory Reform Committee (RRC)



2.6.2 Coopération internationale dans le domaine de la réglementation (coopération bilatérale, régionale et multilatérale)

La coopération internationale dans le domaine de la réglementation SPS désigne les approches employées en vue de promouvoir certaines formes de coopération au niveau international dans le cadre de la conception, de l'élaboration et de l'examen de mesures SPS, y compris la convergence des réglementations aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral, l'harmonisation fondée sur les normes internationales pertinentes, l'équivalence, la participation de parties prenantes étrangères et la diffusion de renseignements et de données d'expérience.

Ce type de coopération importe pour:

- tenir compte des risques transfrontières et contribuer à prévenir de tels risques dans le domaine SPS;
- prendre en considération les vues des partenaires commerciaux et des parties prenantes internationales, tels que les exportateurs qui peuvent être touchés par la mesure SPS, et permettre à ces acteurs de respecter la mesure SPS ou de s'y adapter;
- favoriser l'élaboration de règles fondées sur des éléments de preuve et des données scientifiques, afin de contribuer à réduire les obstacles inutiles au commerce tout en conservant un niveau de protection SPS adapté;
- tirer profit des données d'expérience des partenaires commerciaux dans le cadre de la prise en charge de risques SPS analogues;
- réduire la prévalence des différences inutiles dans les mesures SPS entre les pays et abaisser les obstacles au commerce; et
- réduire les coûts du commerce associés à l'hétérogénéité des règlements dans le domaine SPS.

La coopération internationale dans le domaine de la réglementation et les BPR sont étroitement liées. Par exemple, la coopération internationale dans le domaine de la réglementation est indissociable des mécanismes de transparence, grâce auxquels les responsables SPS publient des renseignements concernant leur réglementation, mettent au point des processus d'élaboration des politiques ouverts et participatifs et échangent des renseignements avec les partenaires commerciaux et les parties prenantes étrangères. Pour élaborer des mesures SPS de qualité, les responsables SPS sont encouragés à examiner les conséquences qu'ont les mesures SPS au delà des frontières nationales, à tenir compte de l'environnement international et à coopérer avec leurs pairs étrangers aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral.

Dans ce contexte, les responsables devraient étudier des procédures d'échanges de renseignements avec les partenaires commerciaux concernant les réglementations SPS actuelles et les nouvelles initiatives réglementaires SPS. Ces procédures peuvent prendre la forme de notifications de projets de règlements SPS, une période

d'observation étant prévue (l'OMC recommande une période de 60 jours (G/SPS/7/Rev.4)), tout comme un dispositif d'examen et de prise en considération des observations, ou de dispositifs qui permettent de répondre aux questions posées par d'autres pays et de transmettre les documents pertinents, par exemple par l'intermédiaire d'un point d'information national ou de consultations. En outre, les responsables SPS sont encouragés à surveiller les mesures adoptées dans d'autres pays et à demander des renseignements aux partenaires commerciaux de sorte à tirer profit de leurs données d'expérience. Ils peuvent employer ePing, un outil en ligne qui permet aux parties prenantes d'accéder aux notifications de mesures SPS, de suivre ces mesures et d'y réagir.

La coopération internationale dans le domaine de la réglementation aide aussi les responsables SPS à faire que leurs mesures soient compatibles avec les engagements internationaux découlant de l'Accord SPS de l'OMC, d'autres accords commerciaux et les normes internationales concernant les questions SPS.

Dans le cadre de l'OMC, au titre des obligations en matière de transparence (voir l'encadré 20 intitulé "Transparence dans l'Accord SPS de l'OMC"), des normes internationales et du principe d'équivalence, les responsables de la réglementation sont tenus d'intégrer des considérations internationales dans leurs procédures internes d'élaboration des règles. Les Membres de l'OMC sont obligés de fonder les mesures SPS sur les normes internationales pertinentes si elles existent, hormis si le pays a une justification scientifique pour s'écarter de la norme internationale ou si la norme internationale ne permet pas d'assurer le niveau approprié de protection du pays. En outre, ils sont encouragés à harmoniser pleinement les mesures avec les normes internationales et fortement poussés à participer à l'élaboration de normes internationales. Par conséquent, les responsables SPS devraient prêter attention aux normes internationales mises au point par le Codex, la CIPV et l'OIE. Enfin, les disciplines relatives à l'équivalence contribuent à faire en sorte que les négociants n'aient pas à composer avec des exigences ou des procédures qui font double emploi en cas de différences de réglementations entre les marchés.



Ressources additionnelles sur la coopération internationale dans le domaine de la réglementation:

- OCDE/OMC, [Facilitating trade through regulatory cooperation, The case of the WTO's TBT/SPS Agreements and Committees](#)
- [OECD Best Practice Principles on International Regulatory Cooperation](#) (publication finale à paraître)

ENCADRÉ 24.

Suivre l'utilisation des normes internationales

L'OIE a lancé un projet d'observatoire concernant la mise en œuvre des normes de l'OIE. Cette initiative vise à mettre à disposition un mécanisme continu et systématique en vue de recueillir des renseignements et d'analyser les pratiques des Membres s'agissant de la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE. La phase pilote a été lancée en 2020. Pour de plus amples renseignements: <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-proposons/commerce-securise-et-mouvement-des-animaux/observatoire/>.

Le plan stratégique du Codex pour 2020-2025 comporte un objectif spécifique consistant à "accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées" et met au jour un certain nombre d'actions qu'il pourrait prendre pour promouvoir l'adoption et l'utilisation de ses normes et directives. Voir <https://www.fao.org/3/ca5645fr/CA5645FR.pdf>.

La CIPV dispose du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS), dans le cadre duquel elle évalue et recense les difficultés des pays dans le domaine de la protection des végétaux ainsi que leurs meilleures pratiques. Ces activités produisent des renseignements nationaux, régionaux et mondiaux concernant la mise en œuvre des normes de la CIPV et les questions nouvelles en matière de préservation des végétaux. Elles comprennent des études concernant l'utilisation des normes de la CIPV. Voir <https://www.ippc.int/fr/irss/activities/>.

Le suivi de l'utilisation des normes internationales est inscrit à titre permanent à l'ordre du jour du Comité SPS de l'OMC. Pendant l'exercice 2020/21, il a été proposé d'améliorer le processus de suivi, et cette proposition a été examinée au Comité SPS. (G/SPS/GEN/1851 and G/SPS/GEN/1877).

⁵⁰ www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/2016_eping_flyer_v4.pdf and www.epingalert.org/fr.

Nombre d'accords commerciaux favorisent la coopération dans le domaine SPS à un niveau bilatéral ou régional. Nombre de ces accords encouragent la collaboration en vue de parvenir à une équivalence des mesures SPS, par exemple en instaurant un dialogue dès l'élaboration des plans de travail communs pour les mesures SPS, ou en poussant à l'harmonisation des mesures SPS fondées sur des normes internationales ou régionales. La coordination régionale entre les pays partenaires à des fins d'harmonisation et d'équivalence ou d'accords de reconnaissance mutuelle aide les pays à tirer pleinement partie de débouchés commerciaux. En outre, certains accords commerciaux contiennent des dispositions particulières concernant la coopération, telles que la création d'un comité SPS dédié dans le cadre duquel les fonctionnaires et les organismes de réglementation des deux parties peuvent se rencontrer pour échanger à propos des projets de réglementation de chacun ou des mesures restrictives pour le commerce.⁵¹

⁵¹ Kauffmann, C. et C. Saffirio (2021), "Good regulatory practices and co-operation in trade agreements: A historical perspective and stocktaking", *OECD Regulatory Policy Working Papers*, n° 14, Éditions OCDE, Paris.

Point fort 19.

Réseau d'acteurs de la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les pays de la CEDEAO

En 2015, un réseau d'acteurs de la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les pays de la CEDEAO a été établi pour favoriser l'harmonisation et la convergence de mesures SPS fondées sur des données scientifiques, en accord avec les normes du Codex, pour faire progresser le renforcement des capacités SPS, conformément aux engagements pris par les États africains membres au titre de l'Accord portant création de la Zone de libre échange continentale africaine. Le réseau vise à harmoniser la réglementation SPS en Afrique de l'Ouest en facilitant le dialogue et les partenariats et en promouvant l'élaboration de principes d'action applicables aux mesures SPS alignés sur l'Accord susmentionné. En outre, un de ses volets est consacré aux capacités SPS dans la région et vise à renforcer les capacités du secteur privé et à améliorer les capacités d'essai et de gestion des données des laboratoires des produits alimentaires.

Source: Activités sanitaires et phytosanitaires mises en œuvre par la CEDEAO pendant la période allant de juillet à octobre 2017 ([G/SPS/GEN/1574](#)) et pendant la période allant de mars à juin 2021 ([G/SPS/GEN/1917](#)).



Point fort 20.**Mesures de coordination bilatérales et régionales – données d'expérience du Pérou**

En vue de remédier aux problèmes SPS actuels, le Service agrosanitaire national péruvien (SENASA) participe régulièrement à des réunions bilatérales avec ses homologues des pays voisins. Les débats, qui ont lieu à distance ou en présentiel, portent sur différentes difficultés, y compris celles relatives aux prescriptions SPS qui régissent l'accès aux marchés et à la coopération technique dans le cadre du renforcement des capacités. Les échanges continus ont contribué à l'amélioration des capacités institutionnelles du SENASA et ont eu des résultats positifs sur le commerce international de produits agricoles.

Au niveau régional, le volet SPS du Protocole additionnel à l'Accord cadre de l'Alliance du Pacifique vise à améliorer la transparence dans l'application des mesures SPS, à renforcer l'emploi de données scientifiques et à améliorer la communication entre les autorités compétentes de Colombie, du Chili, du Mexique et du Pérou. En outre, au titre dudit protocole, un comité SPS régional a été mis sur pied en vue de suivre et de mettre en œuvre les dispositions de l'accord et de répondre aux préoccupations commerciales susceptibles de se présenter.

Source: auteur, compte tenu des consultations tenues avec le secrétariat technique du SENASA et du **Protocole additionnel à l'Accord cadre de l'Alliance du Pacifique** Framework Agreement

Point fort 21.**Accord de libre échange Chili-Thaïlande – coopération dans le domaine SPS**

L'Accord de libre échange Chili-Thaïlande contient un chapitre consacré au domaine SPS où figurent plusieurs dispositions relatives à la coopération. Il désigne les autorités compétentes et les points de contact. En outre, il prévoit la création d'un comité SPS en vue de permettre la mise en œuvre du chapitre SPS et d'améliorer la coopération entre les organismes SPS de chaque pays. Le Comité constitue un cadre qui permet: de renforcer la compréhension mutuelle des mesures SPS de chaque pays et les procédures réglementaires relatives à ces mesures; de débattre des questions relatives à l'élaboration ou à l'application de mesures SPS qui peuvent, directement ou indirectement, toucher la santé humaine et animale et la préservation des végétaux, ainsi que les échanges commerciaux entre le Chili et la Thaïlande; d'échanger des renseignements concernant les lois et réglementations en vigueur, l'apparition et le suivi des maladies animales infectieuses et des parasites des végétaux et de notifier les situations d'urgence; de coordonner les programmes de coopération technique touchant les mesures SPS; et de mener des consultations sur les questions relatives aux réunions du Comité SPS de l'OMC, du Codex, de l'OIE et de la CIPV.

Source: **Chile-Thailand Free Trade Agreement (2015)**, Chapter 6

Annexes



ANNEXE 1:

Acronymes

Accord SPS de l'OMC	Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
BPR	Bonnes pratiques réglementaires
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
Codex	Commission du Codex Alimentarius
Comité SPS de l'OMC	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC
EIR	Évaluation de l'impact réglementaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
ITC	Centre du commerce international
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIE	Organisation mondiale de la santé des animaux
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONPV	Organisation nationale de protection des végétaux
OTC	Obstacles techniques au commerce
PVS	Performance des services vétérinaires
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
STDF	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
USAID	Agence des États Unis pour le développement international
USDA	Département de l'agriculture des États Unis

ANNEXE 2:

Explication des termes clés⁵²

TERME CLÉ	DE QUOI S'AGIT IL?
Bonnes pratiques réglementaires	Les bonnes pratiques réglementaires (BPR) sont des procédures, systèmes, outils et méthodes reconnus à l'échelle internationale et utilisés pour améliorer la qualité des mesures réglementaires et faire en sorte que les résultats en matière réglementation soient efficaces, transparents, inclusifs et durables.
Coopération internationale dans le domaine de la réglementation	La coopération internationale dans le domaine de la réglementation SPS désigne les approches employées en vue de promouvoir certaines formes de coopération au niveau international dans le cadre de la conception, de l'élaboration et de l'examen de mesures SPS, y compris la convergence des réglementations aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral, l'harmonisation fondée sur les normes internationales pertinentes, l'équivalence, la participation de parties prenantes étrangères et la diffusion de renseignements et de données d'expérience.
Évaluation a posteriori	Ce terme désigne les procédures périodiques d'évaluation des conséquences et des effets des mesures SPS et l'analyse de l'efficacité et de l'efficience des mesures SPS. Une évaluation a posteriori permet d'obtenir des renseignements concernant l'efficacité d'une mesure SPS.
Évaluation de l'impact réglementaire	Une évaluation de l'impact réglementaire est une approche systémique adoptée en vue de faire une analyse critique des effets positifs et négatifs des règlements prévus et existants et des autres solutions non réglementaires.
Évaluation des risques	L'évaluation des risques désigne le procédé qui consiste à recueillir des données scientifiques et à regrouper les facteurs économiques pertinents concernant les risques SPS que suppose l'autorisation d'importation d'un produit particulier dans un pays. Dans le présent guide, ce terme renvoie à une évaluation du risque SPS examiné dans le cadre de l'obligation, faite par l'Accord SPS de l'OMC, de fonder les mesures SPS sur des données scientifiques. Au titre dudit accord, les mesures SPS seront établies sur la base d'une évaluation, selon qu'il sera approprié en fonction des circonstances, des risques pour la santé et la vie des personnes et des animaux ou pour la préservation des végétaux, compte tenu des techniques d'évaluation des risques élaborées par les organisations internationales compétentes.
Mesures SPS	<p>Il s'agit de toute mesure appliquée:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) pour protéger, sur le territoire du Membre, la santé et la vie des animaux ou préserver les végétaux des risques découlant de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination de parasites, maladies, organismes porteurs de maladies ou organismes pathogènes; b) pour protéger, sur le territoire du Membre, la santé et la vie des personnes et des animaux des risques découlant des additifs, contaminants, toxines ou organismes pathogènes présents dans les produits alimentaires, les boissons ou les aliments pour animaux; c) pour protéger, sur le territoire du Membre, la santé et la vie des personnes des risques découlant de maladies véhiculées par des animaux, des plantes ou leurs produits, ou de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination de parasites; ou d) pour empêcher ou limiter, sur le territoire du Membre, d'autres dommages découlant de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination de parasites. <p>Les mesures SPS comprennent toutes lois, tous décrets, toutes réglementations, toutes prescriptions et toutes procédures pertinents, y compris, entre autres choses, les critères relatifs au produit final; les procédés et méthodes de production; les procédures d'essai, d'inspection, de certification et d'homologation; les régimes de quarantaine, y compris les prescriptions pertinentes liées au transport d'animaux ou de végétaux ou aux matières nécessaires à leur survie pendant le transport; les dispositions relatives aux méthodes statistiques, procédures d'échantillonnage et méthodes d'évaluation des risques pertinentes; et les prescriptions en matière d'emballage et d'étiquetage directement liées à l'innocuité des produits alimentaires. (Annexe A de l'Accord SPS de l'OMC)</p>

⁵² Tels qu'employés dans le présent guide.

TERME CLÉ	DE QUOI S'AGIT IL ?
Normes internationales	<p>Ces normes, directives et recommandations internationales sont mises au point par les instances suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Commission du Codex Alimentarius. Cette entité se charge de la sécurité sanitaire des produits alimentaires y compris les normes, codes de pratique et limites maximales de résidus; • l'Organisation mondiale de la santé des animaux (anciennement l'Office international des épizooties). Cet organisme s'occupe de la santé des animaux et des zoonoses, en particulier le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatique; et • la Convention internationale pour la protection des végétaux. Cette institution élabore les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).
Organisme de surveillance	Un organisme national permanent qui supervise les procédures en matière de réglementation et qui favorise la qualité réglementaire, y compris des mesures SPS.
Participation des parties prenantes	Cette procédure itérative permet aux parties prenantes (les secteurs privé et public, national et étranger, etc.) d'être informées et de prendre part utilement à la conception, à l'élaboration et à l'examen des mesures SPS.
Programme réglementaire tourné vers l'avenir	Ce document publié par une agence chargée de la réglementation définit les changements prévus ou attendus d'une réglementation ou de nouvelles réglementations qui seront mises en œuvre pendant une période déterminée. Un programme réglementaire tourné vers l'avenir peut être axé sur le domaine SPS ou avoir un champ d'application plus large (c'est à dire englober tous types de changements réglementaires, y compris SPS).
Réglementation SPS	Toute réglementation dans le domaine SPS, c'est-à-dire les différents instruments grâce auxquels les pouvoirs publics établissent des exigences relatives aux entreprises et aux citoyens dans le domaine SPS.
Suivi	Le suivi consiste en un examen périodique et continu des mesures SPS fondé sur le recueil de renseignements et de données concernant la mise en œuvre et les résultats de ces mesures.
Transparence	Ce terme polysémique renvoie à une BPR transversale qui permet de fournir des renseignements concernant des mesures SPS, y compris à l'état de projet, de favoriser l'accès du public aux dites mesures et d'encourager les efforts de participation, de coopération et de coordination des parties prenantes, ainsi que la publication et la notification.

ANNEXE 3:

Sélection de ressources

1. Générales

BPR

Liste de référence commune sur la réforme de la réglementation APEC-OCDE (2005) <https://www.apec.org/Groups/Economic-Committee/Toolkit-for-Structural-Reform/APEC-OECD-Integrated-Checklist>

OCDE, indicateurs de politique réglementaire et gouvernance, <https://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/indicators-regulatory-policy-and-governance.htm> (en anglais)

Recommandation de 2012 du Conseil de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires, <https://www.oecd.org/governance/oecd-regulatory-policy-outlook-2018-9789264303072-en.htm>

Politique de la réglementation: Perspectives de l'OCDE 2018, <https://www.oecd.org/fr/gouvernance/politique-de-la-reglementation-perspectives-de-l-ocde-2018-9789264305458-fr.htm>

Outil d'évaluation des capacités SPS

STDF, Outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS Aperçu des outils élaborés par les organisations internationales (2011), https://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF_Capacity_Evaluation_Tools_FR.pdf

Accord SPS de l'OMC et ressources connexes

Accord SPS de l'OMC https://www.wto.org/french/tratop_f_sps_f/spsagr_f.htm

La série des Accords de l'OMC, Mesures sanitaires et phytosanitaires, https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/agrmtseries4_sps_f.pdf

Système de gestion des renseignements SPS (IMS), une base de données rassemblant les renseignements de l'OMC dans le domaine SPS et où figurent les notifications, les préoccupations soulevées par les Membres de l'OMC dans le Comité SPS, les coordonnées des points d'information ainsi que d'autres documents: <http://spsims.wto.org/>

Le système ePing d'alerte pour les notifications SPS et OTC envoie des alertes quotidiennes ou hebdomadaires contenant des notifications visant des produits / marchés d'intérêt, un outil de gestion des points d'information et une tribune d'échange: <https://www.epingalert.org/fr>

2. Sélection de ressources concernant certaines BPR

Évaluations de l'impact réglementaire

CUTS. Boîte à outils pour les évaluations de l'impact réglementaire: un guide pour les praticiens dans les pays en développement, cuts-ccier.org/pdf/Regulatory_Impact_Assessment_Toolkit.pdf (en anglais)

Ladegaard, Peter Farup; Rimmer, Stephen; Rodrigo Enriquez, Delia. 2009. "Making it work: "RIA light" for developing countries" (Pour que cela puisse fonctionner: "EIR light" pour les pays en développement). Groupe de la Banque mondiale, documents.worldbank.org/curated/en/184141468167049021/Making-it-work-Ria-light-for-developing-countries (en anglais)

OCDE (2020) Analyse d'impact de la réglementation, Principes de bonne pratique de l'OCDE en matière de politique réglementaire, Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd-ilibrary.org/governance/analyse-d-impact-de-la-reglementation_6ee941af-fr

Base de données de la Banque Mondiale pour les évaluations d'impact réglementaire, <https://rulemaking.worldbank.org/en/ria-documents> (documents disponibles dans diverses langues)

Mécanismes de coopération SPS

OCDE/OMC, Facilitating trade through regulatory cooperation, The case of the WTO's TBT/SPS Agreements and Committees, [tbtsps19_e.pdf](https://www.wto.org/french/tratop_f_sps_f/tbtsps19_e.pdf) (wto.org) (en anglais)

Recueil de ressources de l'OMC visant à faciliter la mise en œuvre des mécanismes nationaux de coordination en matière SPS, note du Secrétariat, [G/SPS/GEN/1850/Rev.1](https://www.wto.org/french/tratop_f_sps_f/G/SPS/GEN/1850/Rev.1)

STDF, Mécanismes nationaux de coordination dans le domaine SPS: Perspective africaine (2012), https://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF_NationalSPSCoordinationMechanisms_FR_0.pdf

Transparence

OECD base de données pilote sur les pratiques de mobilisation des parties prenantes www.oecd.org/gov/regulatory-policy/pilot-database-on-stakeholder-engagement-practices.htm (en anglais)

CEFACT ONU. 2015. Approches de consultation: bonnes pratiques pour le commerce et les consultations gouvernementales dans le domaine de la facilitation des échanges. Recommandation 40, https://unece.org/DAM/cefact/recommendations/rec40/ECE_TRADE_423E_Rec40.pdf (en anglais)

Manuel pratique pour les autorités nationales responsables des notifications SPS et des points d'information nationaux SPS, https://www.wto.org/french/tratop_f_sps_f/practical_manual_for_sps_national_notification_authorities_and_sps_national_enquiry_points_7531_18_f.pdf

ANNEXE 4:

BPR et accord SPS de l'OMC

L'Accord SPS de l'OMC consacre le droit des Membres de réglementer dans le domaine SPS. Les Membres de l'OMC ont le droit d'établir, d'adopter et d'appliquer les mesures SPS nécessaires aux fins des objectifs de politique publique SPS, tels que la protection de la santé ou de la sécurité des personnes, la vie et la santé des animaux, aux niveaux de protection qu'ils jugent appropriés. Cependant, les Membres de l'OMC se sont engagés à être guidés par certains principes, objectifs et disciplines dans leurs activités réglementaires. Il s'agit, entre autres: de la non discrimination; d'éviter les obstacles inutiles au commerce; de garantir que les mesures SPS reposent sur un fondement

scientifique solide; de la transparence (y compris la notification des projets de mesures SPS); d'utiliser les normes internationales pertinentes comme fondement des mesures SPS ou de fonder les mesures SPS sur une évaluation des risques; et de promouvoir l'équivalence.

Les disciplines contenues dans l'Accord SPS de l'OMC promeuvent les BPR, y compris le principe de transparence et l'emploi des normes internationales. La bonne application des BPR dans le domaine SPS favorise un meilleur respect des obligations contenues dans l'Accord SPS de l'OMC. Le présent tableau expose la manière dont les BPR soutiennent des disciplines essentielles de l'Accord SPS de l'OMC.

BPR	OBLIGATION CONNEXE DANS L'ACCORD SPS DE L'OMC
EIR et consultations en vue de choisir la mesure SPS la plus adaptée et efficace et la moins restrictive pour le commerce	Les mesures SPS devraient être appliquées uniquement dans la mesure nécessaire pour protéger la santé et la vie des personnes et des animaux où pour préserver les végétaux et ne devraient pas être discriminatoires. Quand un niveau de risque acceptable peut être atteint par d'autres moyens, les pouvoirs publics doivent choisir parmi les solutions qui sont faisables techniquement et économiquement la mesure qui ne restreint pas le commerce plus qu'il n'est nécessaire pour atteindre l'objectif sanitaire. Voir les articles 2.2, 2.3, 5.5, et 5.6 ainsi que l'Annexe C, paragraphe 1 de l' Accord SPS de l'OMC .
Consultations et diffusion des renseignements en vue d'améliorer la clarté et l'accessibilité des mesures SPS, de promouvoir la coopération en matière de réglementation et une approche englobant l'ensemble des pouvoirs publics	L'Accord SPS de l'OMC prévoit un cadre multilatéral unique en matière de transparence qui contribue à la coopération car il établit des exigences de notification pour les projets de mesures réglementaires susceptibles d'avoir des effets importants sur le commerce. Les exigences en matière de transparence visent à assurer, entre autres, que les mesures SPS sont accessibles et que les Membres de l'OMC ont la possibilité de formuler des observations sur les projets de mesures SPS. En outre, les prescriptions SPS font obligation aux Membres de l'OMC d'établir un point d'information national et une autorité nationale responsable des notifications. Voir l'article 7 et l'Annexe B de l' Accord SPS de l'OMC .
EIR, bilan, évaluation et examen continu en vue de garantir que les mesures SPS sont efficaces et adaptées	Les mesures SPS ont pour but la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, ou la préservation des végétaux et devraient reposer sur des principes scientifiques et être supprimées à défaut de preuves scientifiques suffisantes. Les mesures SPS doivent reposer sur les normes internationales ou sur une évaluation des risques. En outre, si les mesures SPS sont provisoires, elles doivent être examinées à mesure que des renseignements scientifiques additionnels sont communiqués. Voir articles 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, et 5.7 ainsi que l'Annexe A, paragraphe 4 de l' Accord SPS de l'OMC .
EIR, bilan, évaluation, examen continu et coopération dans le domaine de la réglementation en vue de rendre les mesures SPS efficaces	Les Membres de l'OMC sont vivement encouragés à fonder les mesures SPS sur des normes internationales (harmonisation), à savoir les normes internationales du Codex pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires, celles de l'OIE pour la santé animale et les zoonoses et celles de la CIPV pour la préservation des végétaux. Voir les articles 3.1 à 3.3 de l' Accord SPS de l'OMC .
EIR, évaluation, examen continu et coopération dans le domaine de la réglementation en vue de rendre les mesures SPS efficaces	Si une mesure SPS appliquée par un autre pays fournit le même niveau de protection sanitaire, elle devrait être acceptée comme équivalente. De manière générale, on reconnaît l'équivalence à l'issue de consultations bilatérales et de la diffusion de renseignements techniques. Voir les articles 4.1 et 4.2 de l' Accord SPS de l'OMC .

Images ©STDF/José Carlos Alexandre; Shutterstock
Conçu et imprimé par la Section de conception graphique
et événementielle, impression et distribution de l'OMC
©STDF 2021

Publication en novembre 2021
Tous droits réservés. Autorisé pour un usage non commercial
uniquement. Toute autre utilisation est interdite.

Pour en savoir plus:

 www.standardsfacility.org/fr

 STDFSecretariat@wto.org

 [#STDF](https://twitter.com/STDF)